

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
EXERCICE 2016

Assemblée Générale
Mixte du 28 juin 2017

WWW.SIPH.COM



SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Rapport Financier Annuel 2016

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :

53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



SIPH

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



Société Internationale de Plantations d'Hévéas

S I P H

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2016

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2016	6
ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2016	7
<u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016</u>	9
<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	9
<input type="checkbox"/> LE MARCHE EN 2016-	11
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	13
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES FILIALES	16
<input type="checkbox"/> GESTION DES RISQUES	19
<input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT DURABLE	20
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	22
<input type="checkbox"/> SIPH : INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE	25
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	27
<input type="checkbox"/> SITUATION DES MANDATS & HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
<input type="checkbox"/> ANALYSE DES RETARDS DE REGLEMENT DES EN COURS CLIENTS ET FOURNISSEURS	29
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ART. 39-4 DU C.G.I.)	29
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE (ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)	29
<input type="checkbox"/> RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2016	30
<u>RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE SIPH POUR 2017</u>	63
<input type="checkbox"/> 1- PRINCIPES FONDAMENTAUX	63
<input type="checkbox"/> 2- COMPOSANTES DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX DE SIPH	63
COMPTES SOCIAUX	65
<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 EN €	66
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016 EN €	67
<input type="checkbox"/> ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	68
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	87
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	88
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	89
<input type="checkbox"/> ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	90
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	91
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	92
<input type="checkbox"/> NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	93

SOMMAIRE (suite)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	157
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	159
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	170
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	191
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	193
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	193
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	196
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	199
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	201
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2017	203
TEXTE DES RESOLUTIONS	204

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
M. Pierre BILLON <i>Président du Conseil d'administration</i>	2014		2017
M. Alassane DOUMBIA	2014		2017
IMMORIV (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Lucie BARRY-TANNOUS</i>	2014		2017
SIFCA (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES</i>	2014		2017
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2014		2017
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender</i>	2014		2017
M. Olivier de SAINT SEINE	2015		2016
M. Bernard DIGUET <i>Censeur</i>	2015		2018

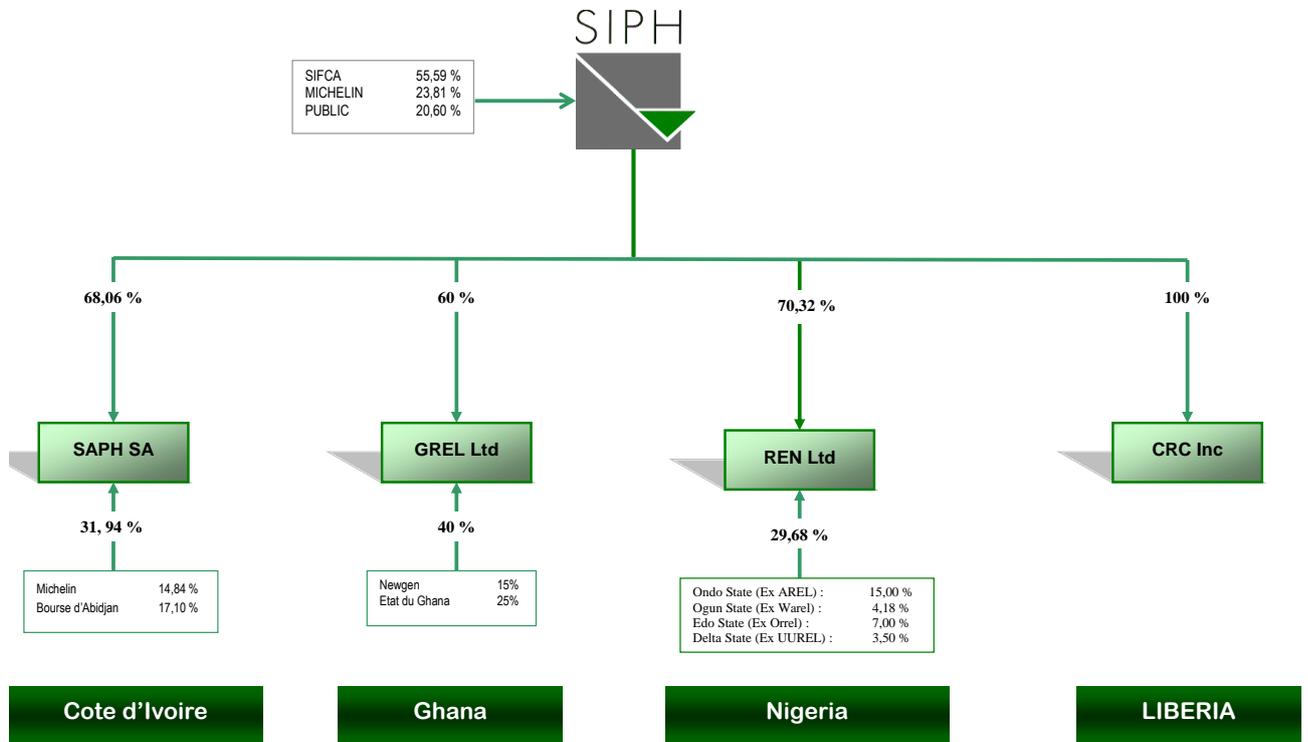
DIRECTION

M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
Mme Frédérique VARENNES	Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES		Fin
DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2020
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2020

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2016



SA : SOCIETE ANONYME
LTD: LIMITED COMPANY
INC.: INCORPORATED COMPANY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2016, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2016.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

► **Valorisation des actifs biologiques : Retour aux coûts historiques et abandon de la juste valeur. Les capitaux propres ont ainsi été revalorisés de 48,1 M€.**

Le Groupe SIPH applique depuis le 1er janvier 2016 la méthode des coûts historiques (*application d'une option offerte par les normes IAS 41 et IAS 16 révisées*) comme méthode de valorisation des plantes productrices immobilisées, et non plus la juste valeur. L'application de cette méthode permet désormais de limiter l'effet de volatilité de la juste valeur sur le compte de résultat. Ce choix a entraîné une revalorisation des capitaux propres retraités au 31 décembre 2015 de l'ordre de 48,1 M€.

► **Poursuite du bas de cycle sur les 3 premiers trimestres de 2016, remontée des cours à partir du 4eme trimestre**

L'activité de 2016 s'est inscrite dans un marché toujours fortement impacté par le bas de cycle. Le cours du caoutchouc sur le marché (SICOM 20), exprimé en euro sur les 3 premiers trimestres de 2016, a accusé une baisse de 10% par rapport à 2015. Grace à la reprise de fin 2016, le cours moyen de 2016 s'établit à un niveau similaire à celui de 2015 (1,25€/kg contre 1,23€/Kg).

► **Equilibres financiers 2016**

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 249,4 millions d'euros, le résultat consolidé du groupe SIPH s'établit à 9,7 million d'euros (*contre une perte de 1,7 millions d'euros en 2015 retraité*).

La capacité d'autofinancement de 32,6 M€ (contre 25,1M€ en 2015) est en amélioration sensible, et résulte de la maîtrise des couts et de l'augmentation d'activité.

La réduction des investissements (*18,3 M€ contre 38,3M€ en 2015*) traduit la capacité de SIPH à s'adapter dans les bas de cycle.

Aucun prêt nouveau n'a été contracté, en dehors de la mobilisation de lignes court terme destinées au financement du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie nette de dette incluant les autres actifs financiers courants passe ainsi de -79,8 millions d'euros fin 2015 à -90,1 millions d'euros fin 2016, après financement de la variation du besoin en fonds de roulement de - 19,5 M€, générée par l'augmentation d'activité et la remontée des cours au 4^{ème} trimestre.

PERSPECTIVES

► Marché

La remontée des cours a été sensible à partir d'octobre 2016, avec un cours moyen du T4 de 1,54€/kg contre 1,09€/kg au T4 2015.

Les cours de janvier 017 semblent confirmer cette tendance, avec un cours moyen à 1,99€/Kg, contre 1,00 €/kg en janvier 2015.

Cette remontée des cours est encore trop récente pour permettre de distinguer les effets saisonniers liés à la période de faible production dans le monde de janvier à avril/mai et leur anticipation spéculative d'une part, et à l'évolution des fondamentaux du marché, reposant notamment sur la reprise de la croissance chinoise d'autre part.

► Développement et financement

Le Groupe SIPH a démontré sa capacité à s'organiser afin de traverser les bas de cycle.

Le niveau des investissements a été adapté au contexte économique de 2016, ralentissant le rythme de croissance attendu.

SIPH entend maintenir ses investissements stratégiques de renouvellement et de croissance progressive des surfaces, et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise durable du marché. Compte tenu de la récente reprise des cours, SIPH engagera un programme d'une trentaine de millions d'euros en 2017, et reste prêt à une possible adaptation en fonction des évolutions du marché.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

LE MARCHÉ EN 2016

La production mondiale de caoutchouc naturel :

De 2000 à 2013, l'augmentation de la production mondiale de caoutchouc naturel a connu une forte croissance, passant de 7 millions de tonnes à 12 Millions de tonnes.

Depuis 2013, l'offre mondiale stagne ; la production 2016 est évaluée à 12,2 Millions de tonnes.

La Thaïlande (4,6 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes) représentent plus de 62% de la production mondiale. Le Vietnam est devenu depuis quelques années le troisième producteur mondial, avec une récolte 2016 évaluée à 1,1 millions de tonnes.

L'Asie assure donc encore 90% de la production de caoutchouc naturel en 2016. Cette production est à la fois très parcellisée du fait d'un nombre élevé de petits planteurs et géographiquement concentrée.

De 2005 à 2012, le marché a enregistré des cours élevés du caoutchouc, incitant les producteurs asiatiques à planter environ 0,25 Millions d'hectares par an.

Toutefois, le renouvellement des anciennes plantations a été pénalisé par le niveau élevé des cours sur cette période : en effet, les planteurs ont tendance à consacrer leurs investissements à des extensions plutôt qu'à abattre de vieilles parcelles à faible rendement devenues à nouveau rentables en haut de cycle.

L'Afrique ne représente que 5% de la récolte mondiale, mais couvre néanmoins plus de 20% de la demande française. Au sein de cette zone, la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur avec plus de 60 % de la récolte Africaine.

La consommation mondiale de caoutchouc naturel :

De 2000 à 2013, la consommation a augmenté de façon régulière et constante, à un taux moyen de + 3,7% par an.

Après un net coup d'arrêt en 2015, la croissance de la consommation a légèrement repris en 2016 (+2,9%) pour s'établir à 12,1 millions de tonnes.

La part de la Chine dans la consommation mondiale de caoutchouc naturel est passée de 25% en 2005 à 40% en 2014. La croissance de la consommation chinoise a connu un rythme soutenu de 2010 à 2014 (+8,6% par an en moyenne sur cette période).

En 2015, la baisse de la consommation chinoise de caoutchouc (-5,2%) a de fait brutalement et significativement impacté la consommation mondiale. La reprise de la consommation de la Chine en 2016 (+5%) reste encore timide, s'établissant à 4,8 millions tonnes consommées, soit un niveau équivalent à celui de 2014.

Ainsi, la Chine, l'Inde (17%), et les pays en voie de développement constituent le principal potentiel de croissance de ce marché.

La contribution de l'Amérique du Nord, du Japon et de l'Europe représente 25% de la consommation mondiale 2016, en stagnation depuis 2010.

L'offre de caoutchouc, pénalisée par la longueur de cycle de maturité des vergers, peine à s'adapter à ces changements de rythme, et est légèrement excédentaire depuis 2011/2012. Cumulé sur cette période, l'excédent est évalué à environ 1,2 millions de tonnes.

Bien que l'excédent d'offre annuel soit très peu significatif (1% de la consommation mondiale en 2016), cette situation a continué à peser sur les cours du caoutchouc sur les 9 premiers mois de l'exercice.

(Source LMC 4^e trim. 2016)

Evolution du SICOM 20

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le Sicom 20 sert de marché de référence pour la fixation de l'essentiel des prix de vente de SIPH, et également pour la fixation des prix d'achat de la matière première.

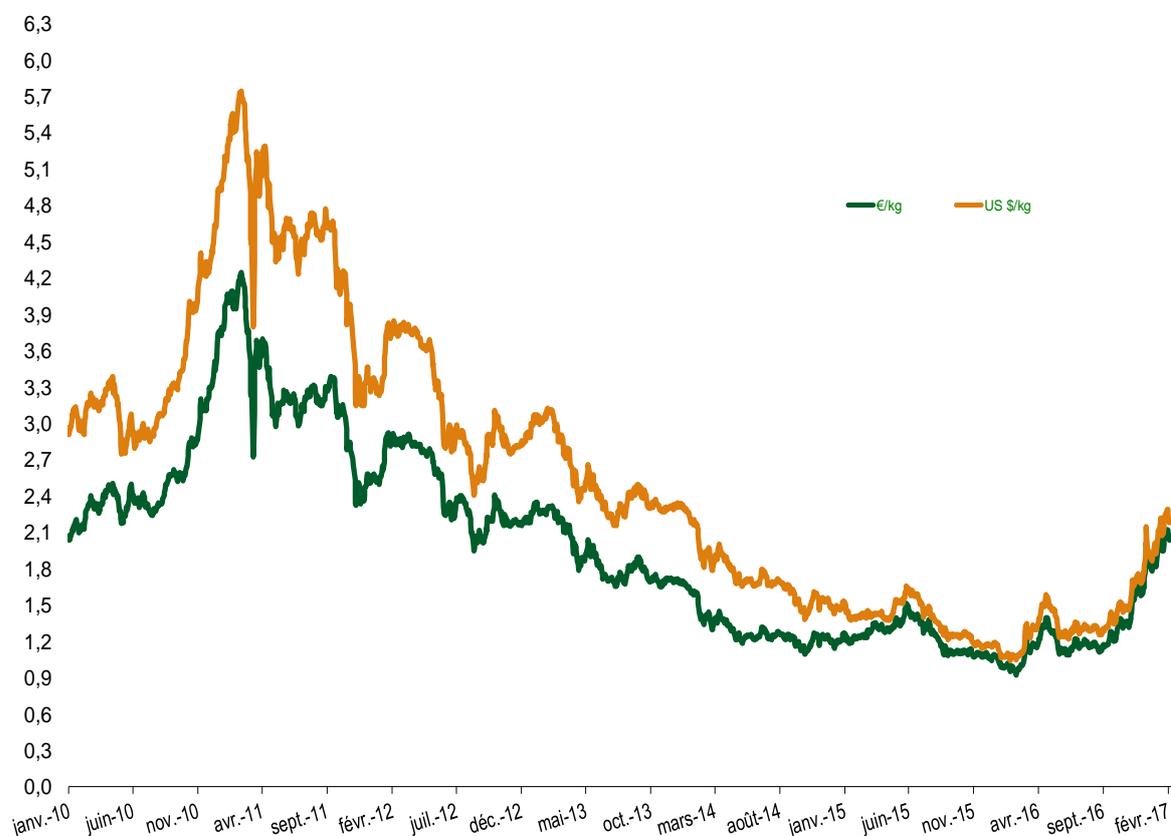
Le cours du caoutchouc sur le Sicom 20 s'est établi à 1,15 €/kg sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit le niveau le plus bas depuis 2009.

Les 3 premiers trimestres 2016 enregistraient ainsi une baisse de 10% par rapport à ceux constatés en 2015 sur la même période.

La remontée des cours a été sensible à partir d'octobre 2016, avec un cours moyen du T4 de 1,66\$/kg contre 1,12\$/kg au T4 2015. Cette reprise a été amplifiée par l'évolution de la parité €/€, les cours en euros sur cette période s'établissant à 1,54€/kg contre 1,09€/kg l'an dernier.

Les cours de janvier 2017 semblent confirmer cette tendance, avec un cours moyen de 1,99€/Kg. Cette remontée des cours est encore trop récente pour permettre de distinguer les effets saisonniers liés à la période de faible production dans le monde de janvier à avril/mai et leur anticipation spéculative d'une part, de l'évolution des fondamentaux du marché, reposant notamment sur la reprise de la croissance chinoise d'autre part.

EVOLUTION DU SICOM 20 de janvier 2010 à février 2017 : En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2016 : 218 MILLIERS DE TONNES

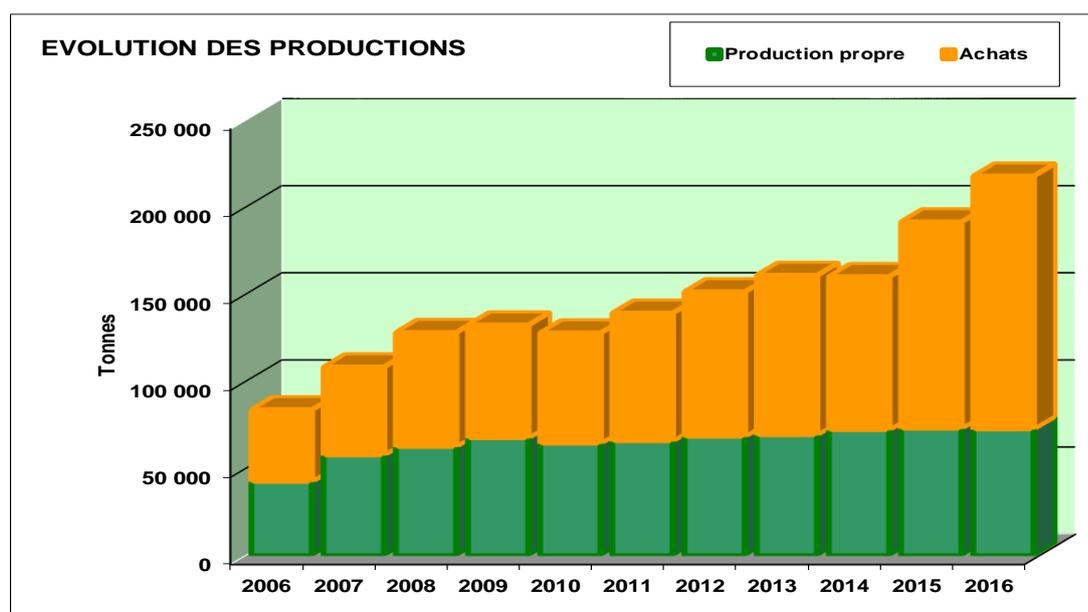
PRODUCTIONS EXERCICE 2016					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	30	16	22	5	73
Achats	127	18	0	0	145
TOTAL	157	34	22	5	218
% Achats/total	80,9%	52,8%	0,0%	0,0%	66,6%

PRODUCTIONS EXERCICE 2015					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	31	16	22	5	73
Achats	103	15	0	0	118
TOTAL	135	30	22	5	191
% Achats/total	76,8%	48,9%	0,8%	0,0%	61,9%

Les investissements industriels réalisés en Côte d'Ivoire et au Ghana permettent d'accompagner la croissance des planteurs et d'augmenter de 22,5% les tonnages achetés, qui passent de 118 milliers de tonnes en 2015 à 145 Milliers de tonnes en 2016

Depuis 2011, la part des achats dans la production totale du Groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 66,6% en 2016.

La production du Groupe a augmenté de 134.000 T en 10 ans, soit + 160 %
SIPH recueille les fruits de son action de promotion de l'hévéaculture paysanne, et accompagne la croissance des planteurs.



En 2006, SIPH produisait 84 milliers de tonnes de caoutchouc (*dont 50 % de caoutchoucs achetés*). En 10 ans, les volumes achetés sont passés de 41 à 145 milliers de tonnes, soit + 250%.

En 2016, la production totale de SIPH est de 217,8 milliers de tonnes, confortant le Groupe comme leader de la production africaine.

2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Malgré un marché toujours marqué par le bas de cycle, SIPH réalise en 2016 un chiffre d'affaires caoutchouc de 249,4 M€, en augmentation de +10,7%. L'augmentation de la production vendue (+18,3%) a largement compensé la baisse des prix de ventes (-6,4%).

En intégrant les activités connexes, le chiffre d'affaires total ressort à 267,9 M€.

Le prix d'achat de la matière première étant corrélé au SICOM 20, SIPH fixe le prix de ses ventes de façon à sécuriser ses marges. Les marges sur les stocks de matières premières et de produits finis sont ainsi garanties par le portefeuille physique devant s'exécuter dans les deux ou trois mois, et également par le portefeuille des ventes de couverture à terme.

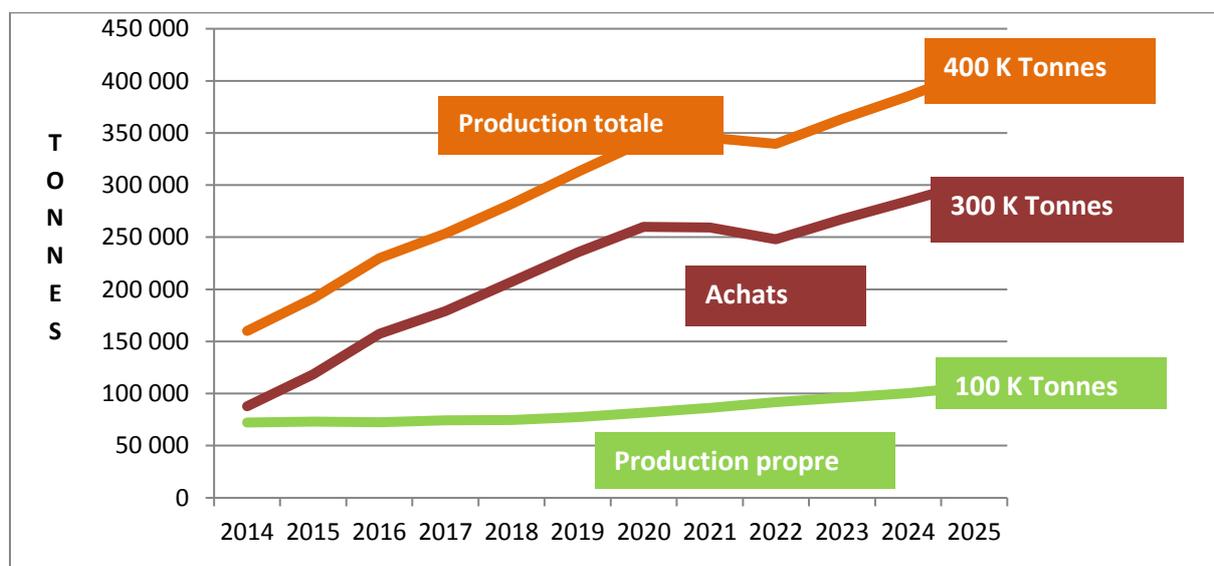
La corrélation entre prix de vente moyen des ventes constaté dans le chiffre d'affaires et les cours du marché s'effectue ainsi avec un décalage de quelques mois.

3°) UN POTENTIEL DE 400 Milliers de tonnes dans 10 ans :

1/3 de production propre et 2/3 de caoutchouc acheté

La production actuelle de 218 milliers de tonnes atteindra 400 milliers de tonnes en 2025 :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre de 73 milliers de tonnes atteindra 105 milliers de tonnes en 2025.
- Portés par le dynamisme des planteurs Ivoiriens et Ghanéens, les achats qui représentent actuellement 145 milliers de tonnes pourraient atteindre plus de 300 milliers de tonnes dans 10 ans.



4°) RENOUELEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS :
Augmentation de +7 % de superficies dédiées à l'hévéaculture en 3 ans

Le Groupe SIPH continue d'augmenter le potentiel de production de ses propres plantations : de 2012 à 2016, 4 848 hectares additionnels ont été dédiés à l'hévéaculture (+9% en 5 ans).

Ces plantations couvrent désormais 58,5 milliers d'hectares.

Le groupe continue également sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles sur tous ses sites, et d'extension notamment au Ghana et au Nigeria.

SUPERFICIES EN HECTARES	2016	2015	2014	2013	2012
Immatures	16 586	16 606	15 285	14 202	13 029
Matures	40 583	39 186	38 602	38 405	38 614
Matures < 15 années d'exploitation	19 681	15 990	16 857	18 309	17 405
Matures >15 années d'exploitation	20 902	23 196	21 745	20 096	21 209
TOTAL PLANTE	57 169	55 792	53 887	52 607	51 643
Terrains en préparation	1 309	1 376	2 228	2 865	1 987
TOTAL SUPERFICIES DEDIEES A L HEVEACULTURE	58 478	57 168	56 115	55 472	53 630
% Cultures de plus de 15 ans d'exploitation	36%	41%	39%	36%	40%

Par ailleurs, SIPH a pu mettre récemment en valeur des superficies peu favorables à l'hévéaculture en plantant 2,9 milliers d'hectares de palmier à huile.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES

1°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA (Monnaie locale)	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions CFA	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc	

► Activité

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 22 920 hectares à fin 2016, dont 5 669 hectares de jeunes plantations immatures, et 744 ha de surfaces en cours de préparation pour planting en 2017.

Les surfaces dédiées au palmier à huile sont de 2 047 hectares, dont 1 686 ha immatures, suite au programme d'utilisation des zones de la concession qui n'étaient pas propices au planting de l'hévéa.

En 2016 la production propre de SAPH s'est élevée à 30 milliers tonnes et les achats à 157 milliers de tonnes.

Avec une production de 480 milliers de tonnes de caoutchouc en 2016, la Côte d'Ivoire garde le leadership africain. La croissance rapide de la production ivoirienne est due au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par les sociétés agro-industrielles.

Dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa position de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, et conforte sa place de leader sur son marché.

La proportion des caoutchoucs achetés est très nettement prépondérante dans la production de SAPH : les achats, qui représentaient moins de 50% de la production en 2000, constituent désormais plus de 80% du caoutchouc usiné.

Cette évolution induit également :

- des modifications dans le contrôle de la qualité de la matière première : les process industriels sont progressivement adaptés afin de produire les grades de produits finis les plus recherchés par l'industrie pneumatique.
- la gestion du risque de volatilité : Le prix d'achat de la matière première étant corrélé au cours, SAPH fixe le prix de ses ventes de façon à sécuriser ses marges.

A partir du T4 2016, la hausse des cours a déclenché l'application de la taxe à l'exportation, qui ne s'était pas appliquée en 2015. Cette taxe a pesé pour 0,9 millions d'euros dans les résultats 2016.

Basée sur le cours moyen du Sicom 20, cette taxe s'applique sur les ventes selon des seuils : inapplicable quand le cours moyen du mois s'établit en dessous de l'équivalent de 1,5 €/k, la taxe est de 2,5% des ventes de 1,5€/kg à 2€/kg, de 3,5% de 2€/kg à 2,4€/kg et de 5% au-delà.

► Perspectives :

Le programme de SAPH est désormais de :

- Continuer le contrôle de ses coûts et l'optimisation de la performance afin réduire le prix de revient des caoutchoucs ;
- Poursuivre l'augmentation de ses capacités industrielles pour profiter de la croissance de la production ivoirienne, et s'adapter aux exigences de qualité de ses clients ;
- Maintenir son programme de renouvellement des anciennes parcelles, en améliorant constamment la qualité des plantings, et le potentiel du matériel végétal ;

2°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI (Monnaie locale)	1 € = 4,35373 cedis au 31/12/2016
Capital	2 346 956 €	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

► Activité et perspectives

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 15 172 hectares (*contre 14 735 hectares fin 2015*), dont 10 019 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 4 965 hectares de cultures immatures et 189 hectares préparés pour le planting 2017.

GREL poursuit son programme d'extension sur les terres acquises entre 2012 et 2014.

Des terres nouvelles et des planteurs dynamiques : un potentiel de 70 000 tonnes en 2020, et de 130 000 tonnes en 2030.

▪ Un potentiel productif de 21 000 tonnes sur les plantations détenues en propre en 2020 :

La production propre de GREL qui stagnait à moins de 10 milliers de tonnes/an de 2000 à 2010 s'est élevée à 16,6 milliers tonnes en 2016. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 2020, avec une amélioration notable des rendements agricoles et 43 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2030.

▪ Un potentiel d'achats extérieurs de 50 000 tonnes en 2020

L'augmentation régulière des volumes de matière première achetée reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants. Insignifiants dans les années 2 000, ces achats s'élèvent à 18,3 milliers de tonnes en 2016 et représentent un potentiel d'environ 50 milliers de tonnes à l'horizon 2020.

GREL contribue fortement au développement économique et social de la région et représente un exemple de croissance en harmonie avec son environnement.

► Développement :

Pour faire face à cette augmentation programmée de la production, GREL a débuté depuis 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine qui se poursuivra pour accompagner la croissance de ses productions propres et de ses achats.

3°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA (Monnaie locale)	318,293 au 31.12.2016 et 215,545 au 31.12.2015
Capital	491 875 000 Nairas	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

► Activité :

▪ Extensions des plantations :

Fin 2016, les superficies dédiées à l'hévéa représentaient 14 371 hectares (contre 14 060 hectares en 2015) dont 10 262 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 3 709 hectares de cultures immatures et 377 hectares préparés pour le planting 2017.

▪ Production propre qui atteindra 31 000 tonnes dans 10 ans :

La production propre qui s'établissait aux environ de 12 milliers de tonnes en 2006, à l'entrée dans le périmètre SIPH, s'est élevée à 21 699 tonnes en 2016. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, de la qualité des parcelles, et des excellentes conditions d'exploitation, cette production augmentera régulièrement pour dépasser les 30 000 tonnes dans dix ans.

Les achats ne sont pas significatifs, dans un marché actuellement peu structuré, mais RENL appuie un programme de développement des plantations familiales à proximité de ses sites, qui devrait permettre un développement des achats à l'avenir.

4°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien (Monnaie locale)	95,7854 Dollars Libériens au 31.12.2016 et 96,143 Dollars Libériens au 31.12.2015
Capital	58 295 408 USD (En monnaie fonctionnelle)	composé de 58 295 408 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

Localisé au sud-est du Liberia, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, CRC a amorcé le développement de nouvelles surfaces, et dispose d'un verger ancien, et d'un important potentiel d'extension.

► **Activité :**

Fin 2016, 6 100 hectares (*contre 5 809 hectares en 2015*) sont dédiés à l'hévéaculture, dont 2 241 hectares d'immatures. CRC a également développé 679 ha de palmiers dans les zones impropres à l'hévéa.

La production stagne à 4,6 milliers de tonnes, en raison du vieillissement du verger, qui n'est pas encore compensé par la production des jeunes parcelles.

La relance de la production devrait être longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

► **Perspectives :**

CRC est financé en totalité par SIPH : Fin 2016, ce financement sous forme d'avance d'actionnaire et d'intérêts représente 24,8 millions \$ (soit 23,6 millions d'euros), incluant les besoins de CRC pour 2017.

L'accentuation du bas de cycle ayant pesé sur les ressources de SIPH, le programme initial de développement a été redimensionné pour s'adapter à ce contexte.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique, dans une région très proche des activités de la SAPH en Côte d'Ivoire.

5°) AUTRES ACTIVITES

En dehors des ventes de caoutchouc, SIPH intervient dans :

- Des activités connexes au caoutchouc (*ventes de services et de plants aux producteurs extérieurs notamment*) et prestations de services, annexes au caoutchouc ;
- La commercialisation de produits agricoles (*sous-produits de l'activité caoutchouc : bois d'hévéas, plants d'hévéas...*) ;
- La commercialisation éventuelle d'huile de palme brute, de tourteaux d'oléagineux, et de sucre, qui peut être importante en termes de chiffre d'affaires mais marginale en termes de contribution au résultat. Cette activité est soumise à d'importantes variations dont les origines sont conjoncturelles ;
- L'exportation de matériel et de produits agro-industriels (désignée « General Trade ») ;

Le chiffre d'affaires correspondant à ces autres activités est présenté en « autres ventes » dans les comptes consolidés, et s'élève à 18,5 millions d'euros en 2016 contre 22 millions d'euros en 2015.

Les activités autres que le caoutchouc sont conjoncturelles et accessoires à l'activité principale. Elles ne présentent pas la même rentabilité que le caoutchouc, et ne contribuent que marginalement au résultat de SIPH.

GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 30.

DEVELOPPEMENT DURABLE

SIPH publie les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » (Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du 12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret).

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Cf. Chapitre « Développement Durable » du rapport annuel.

► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière de Responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin en matière de RSE, dans le cadre de son assistance technique. La Politique RSE de SIPH et son déploiement sont pilotés et mis en œuvre avec l'appui de la Direction du Développement Durable de SIFCA.

SIPH inscrit son action autour des axes prioritaires suivants :

- Hygiène, sécurité et conditions de Travail,
- Conditions de vie des employés du Groupe ;
- Promotion de plantations responsables ;
- Intégration dans les communautés locales
- Objectif « Zéro déforestation » et respect de la biodiversité
- Préservation de l'environnement en général.

Découlant de ces axes de progrès, 7 engagements prioritaires ont été retenus à ce jour :

1. Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
2. Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
3. Loger les employés permanents et saisonniers et leur famille dans le respect des standards de qualité du groupe. S'assurer que les logements comprennent en particulier un point d'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
4. Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment le VIH SIDA et le paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
5. Prévenir les pollutions accidentelles des sols, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ;
6. Adopter un dialogue fort et continu avec les communautés locales et déployer les actions propres à améliorer leur condition de santé, d'éducation et de revenus monétaires.
7. « Zéro Déforestation » et respect de la Biodiversité : adoption de critères rigoureux qui régissent l'aménagement de nouveaux terrains afin de préserver les zones forestières et les écosystèmes de valeur remarquable, et interdire les brûlages.



Le groupe SIPH place l'intégration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de sa stratégie opérationnelle et de développement. Sa performance économique et financière dépend de l'équilibre avec son environnement, naturel et social.

SIPH dépend en effet, pour ses activités, de deux « écosystèmes » dont la gestion conditionne sa performance économique :

- L'un est naturel car ses activités impliquent l'exploitation et la gestion des services rendus par l'environnement : la culture de l'hévéa permet au Groupe de vendre ses produits semi-finis à ses clients.
- L'autre est social et sociétal car ses activités dépendent...
 - De ses collaborateurs dont les compétences, la formation et les conditions de travail participent aux résultats du Groupe.
 - Des relations existant entre les sites de SIPH et les planteurs locaux.
 - De ses parties prenantes locales qui doivent accepter les activités du Groupe et bénéficient des retombées économiques à un échelon local.

Le développement dans la durée de l'activité du Groupe dépend de sa capacité à gérer ces enjeux. Notre secteur requiert une planification à long terme et doit se projeter bien au-delà des événements actuels. Par l'envergure de nos activités, nous exerçons un impact important sur les communautés locales et leur développement.

Le Groupe travaille à des innovations permettant d'améliorer les relations et les conditions de travail des employés, travailleurs temporaires et prestataires sur l'ensemble de ses filiales en Afrique de l'Ouest. Des progrès sont également poursuivis en matière de gouvernance, de droit de l'homme, de loyauté des pratiques, de qualité des produits, d'environnement et du développement durable des communautés locales.

La stratégie du Groupe s'appuie tout spécialement sur le développement et l'accompagnement des plantations indépendantes. Assurer une croissance harmonieuse entre l'agro-industrie et les planteurs indépendants est un enjeu majeur pour SIPH et un fantastique levier de développement économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Groupe veille non seulement à gérer de manière optimale les impacts de ses activités sur l'ensemble de ses parties prenantes, mais également à transformer ceux-ci en opportunités de développement de l'entreprise.

Notons que les plantations sont un vaste puits de carbone, puisque les arbres synthétisent le CO₂ atmosphérique pour le transformer en bois et en caoutchouc. Ce bois est en partie recyclé comme combustible pour l'industrie, en substitution du gaz ou du gasoil, et comme matière organique préservant la qualité des sols. Le caoutchouc produit se substitue à des élastomères synthétiques, dérivés du pétrole, et nécessitant de grandes quantités d'énergie pour être polymérisé. Selon les standards établis par les études réalisées sur ce secteur, les plantations du groupe ont généré 7,9 T de carbone/Ha, soit environ 450.000 T de carbone en 2016 (ou 1,6 millions de tonnes de CO₂).

BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Comme il a été mentionné dans les faits marquants de l'exercice (cf. supra), le Groupe SIPH applique depuis le 1er janvier 2016 la méthode des coûts historiques (*application d'une option offerte par les normes IAS 41 et IAS 16 révisées*) comme méthode de valorisation des actifs biologiques immobilisés, et non plus la juste valeur. L'application de cette méthode permet désormais de limiter l'effet de volatilité de la juste valeur sur le compte de résultat. Ce choix a entraîné une revalorisation des capitaux propres retraités au 31 décembre 2015 de l'ordre de 48,1 M€.

Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K euros

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
Ventes de caoutchouc		249 399	224 980	224 980
Autres ventes		18 468	22 005	22 005
Total chiffre d'affaires		267 866	246 984	246 984
Total coûts des marchandises vendues		-207 383	-197 415	-197 234
Marge sur coûts directs		60 484	49 570	49 750
Frais généraux		-22 720	-25 139	-25 139
Dotations aux amortissements		-18 916	-17 581	-14 283
Investissements nets agricoles		-	-	-10 880
Variation de juste valeur des actifs biologiques		-	-	5 593
Autres produits et charges d'exploitation		-	-	0
Résultat opérationnel courant		18 848	6 850	5 042
Plus et moins valeur de cessions d'immobilisations		631	-131	46
Autres produits et charges opérationnels	Note 28	-5 396	-7 961	-4 885
Résultat opérationnel		14 084	-1 242	203
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5 266	484	484
Coût de l'endettement financier brut		-2 089	-2 222	-5 235
Coût de l'endettement financier net	Note 24	3 177	-1 738	-4 751
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	Note 25	-7 540	1 257	779
Résultat net		9 721	-1 724	-3 769
revenant				
- Résultat du groupe		6 867	-2 144	-2 613
- Résultat des minoritaires		2 854	421	-1 156
		9 721	-1 724	-3 769
Résultat par action: résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)				
- de base		1,36	-0,42	-0,52
- dilué		1,36	-0,42	-0,52

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées

→ Chiffre d'affaires caoutchouc 249.4 M€

Le **chiffre d'affaires caoutchouc** de l'année ressort à 249,4 M€, contre 225 M€ en 2015, avec un prix de vente moyen en recul de -6,40%.

Les tonnages vendus s'élevaient à 217,1 milliers de tonnes (*183,5 milliers de tonnes au 31 décembre 2015*) en progression de +18,32% sur l'exercice.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 268 M€ contre 247 M€ en 2015.

Le « **chiffre d'affaires autres** » recouvre des activités connexes au caoutchouc, et de fournitures de biens et matières aux sociétés du groupe SIFCA.

→ Coût des marchandises vendues. Résultat Opérationnel

La **production totale** de caoutchouc a augmenté de +14% à 217,9 milliers de tonnes (*contre 191,5 milliers de tonnes en 2015*), due à la hausse des achats extérieurs, particulièrement en Côte d'Ivoire, ce qui s'explique par la hausse de la production nationale. La part des achats extérieurs sur la production totale est de 66,6% (*contre 62% en 2015*).

Le coût des ventes s'élève à 207,4 Millions d'Euros contre 197,5 millions en 2015, soit 77,9% du chiffre d'affaires, contre 79,9% en 2015.

La marge sur coûts directs s'élève à 60,5 millions € (22,6% du CA) contre 49,6 millions € (20,08% du CA) en 2015 retraité de l'impact du changement de méthode d'évaluation des actifs biologiques.

Les frais généraux sont en recul de 2,4 millions d'euros par rapport à 2015 (-10%) et s'établissent à 22,8 millions d'euros.

Ainsi le résultat opérationnel courant s'établit à 18,8 Millions d'€ contre 6,9 millions en 2015 (retraité), en progression de 172,5% sur 2015 retraité.

Le résultat financier ressort en positif de 3,1 millions d'Euros contre une perte de 1,7 millions en 2015. Les produits financiers sont en augmentation de 4,8 millions d'Euros sur 2015 et s'expliquent par les gains de change sur RENL (Nigeria) qui détient des créances en Euros.

Après prise en compte d'un impôt de 7,5 millions d'Euros, le résultat net consolidé s'établit à 9,8 millions d'euros contre une perte de -1,7 millions en 2015 (retraité), le résultat du groupe étant de 6,9 millions, et la part attribuée aux minoritaires de 2,9 millions.

Le résultat net par action est de 1,36 €, contre une perte de 0,42€ en 2015 (retraité).

La capacité d'autofinancement du Groupe s'élève à 32,6 millions € contre 25,1 millions € en 2015. Après variation du BFR, le flux net de trésorerie s'élève à 11,3 millions d'Euros contre 24 millions en 2015. Cette diminution de 13 millions s'explique essentiellement par l'impact de la hausse du SICOM en fin d'année 2016, ayant généré un besoin en fonds de roulement sur les stocks et les comptes clients.

Les investissements nets ont été fortement réduits à 18,7 millions d'Euros contre 38,1 millions en 2015, conséquence de la politique d'adaptation au niveau faible des cours durant les 9 premiers mois de l'année.

Le free cash-flow (*Flux de trésorerie généré par l'activité+ flux d'investissement*), s'élève à -7 millions d'Euros, contre -14 millions en 2015.

Après remboursement des emprunts et tirage sur des lignes court terme, la trésorerie nette du groupe diminue de 9,5 millions d'Euros. En 2015 la souscription d'emprunts long terme pour financer le programme d'investissements avait permis de financer au-delà du besoin généré par le free cash-flow négatif.

Le total des capitaux propres consolidés est de 192,2 M€ contre 205,6 M€ au 31 décembre 2015 (retraité). L'essentiel de la diminution, provient de l'évaluation à juste valeur de clôture des contrats de vente à terme conclus pour sécuriser les marges (-11,8M€), malgré le résultat fortement positif de 9,8 millions d'Euros,

2°) COMPTES SOCIAUX

» COMPTES SOCIAUX

Le **résultat social** de l'exercice 2016 est en perte de (3 924) K€, contre une perte de (3 177) K€ en 2015.

Le **résultat de l'exercice** est impacté par la provision de 8 444 K€ constituée sur les créances financières détenues par SIPH sur CRC.

D'autre part, SIPH n'a reçu aucun dividende de ses filiales en 2015 et 2016.

Le **compte fournisseur** au 31/12/2016 représente 27 477 K€, et comprend 25 659 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Au titre de l'exercice 2016 une avance supplémentaire pour le financement a été accordée à CRC pour un montant de 7 610 K US\$. Exprimée en euros, le compte d'avance et d'intérêts de CRC est porté de 15 116 K€ fin 2015 à 23 560 K€ à fin 2016, entièrement provisionnés.

La reprise des cours au 4^{ème} trimestre a entraîné des besoins nouveaux, essentiellement dus aux appels de marge sur les contrats de couverture de vente à terme qui représentent 4 914 K€ au 31/12/2016. Ces appels de marges constituent une avance sur le débouclage des contrats de couverture et sont récupérés à l'échéance des ventes à termes.

La **trésorerie nette** de dette est négative : - 847 K€, contre + 9 965 K€ fin 2015, et comprend notamment :

- *Emprunts et dettes financières* : 4 429 K€ au 31/12/2016 contre 6 643 K€ au 31/12/2015. Cette dette financière se compose du solde des 15,5 M€ d'emprunts contractés en septembre et octobre 2011 pour le rachat des parts complémentaires dans CRC et le financement des développements de ce projet.
- Ligne court terme : 5 675 K€, mobilisée fin 2016 pour financer les besoins en fonds de roulement, principalement dus aux appels de marge sur les contrats de couverture de vente à terme.
- *La trésorerie* au 31/12/2016 représente 9 290 K€ contre 16 630 K€ au 31/12/2015.

» RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	404 456	360 531	253 259	246 313	265 375
Résultat net après impôts K€	54 749	-15 884	-11 482	-3 177	-3 924
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	11,71	3,42	1,49	0,76	1,04
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	10,82	-3,14	-2,27	-0,63	-0,78

3°) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil propose à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2016, qui s'élève à (3 923 762,75) €, au report à nouveau qui passera de 13 701 791,17 € à 9 778 028,42 €.

4°) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- 2015 0 K€ aucune distribution de dividendes
- 2014 0 K€ aucune distribution de dividendes
- 2013 4 960 K€ soit 0,98 € brut par action

SIPH : INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

» ACTIONNARIAT

Tableau de répartition du capital et des droits de vote de la SIPH

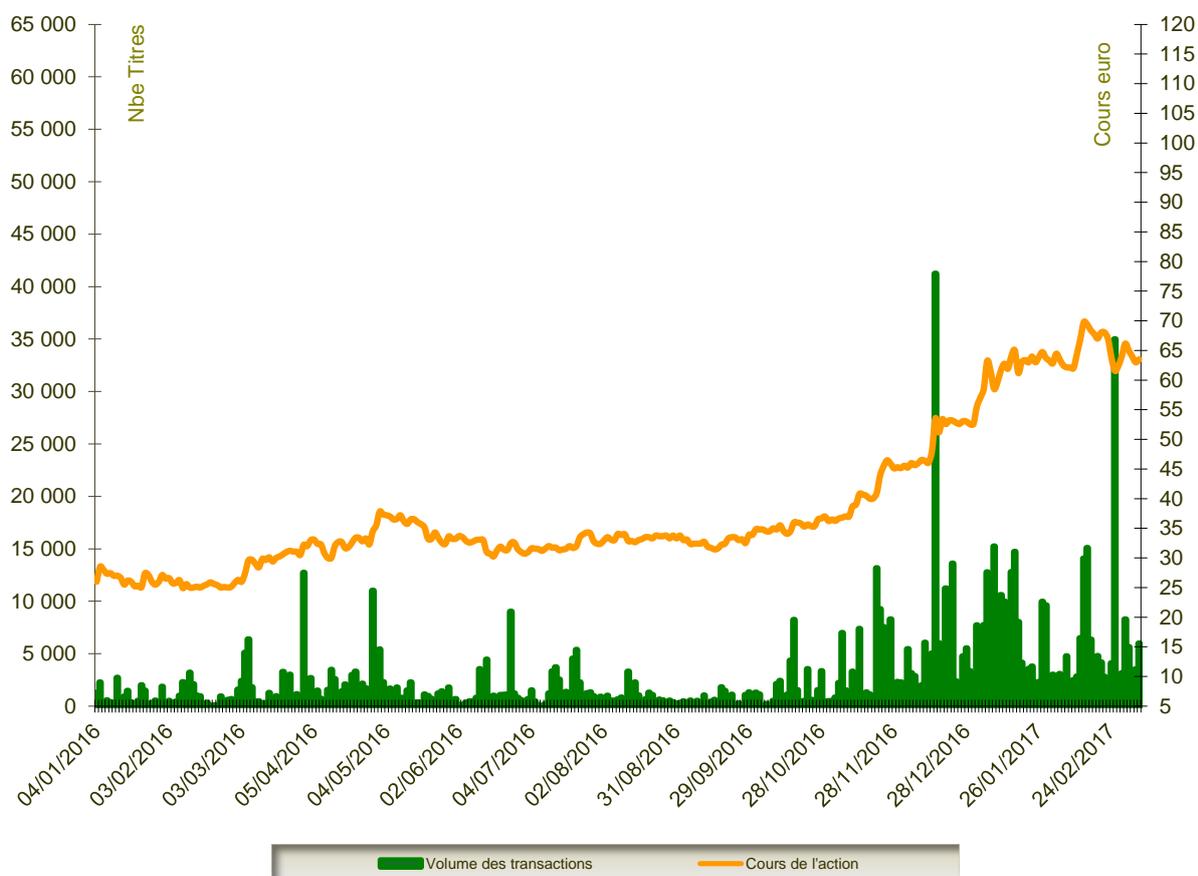
Actionnaires	31/12/2014			31/12/2015			31/12/2016		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,26%	2 813 410	55,59%	63,10%	2 813 410	55,59%	62,89%
CFM	1 061 431	20,97%	23,31%	1 174 094	23,20%	24,76%	1 205 056	23,81%	25,33%
Public	1 185 949	23,43%	13,42%	1 073 286	21,21%	12,14%	1 042 324	20,60%	11,78%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après qu'à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital au 31 décembre 2016, à l'exception des sociétés SIFCA et CFM.

» **SIPH EN BOURSE**

En date du 08 mars 2017, l'action SIPH s'établit à 63,48 €, soit une capitalisation boursière de 321.258.949,20 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 04/01/2017 au 08/03/2017



» **SOCIETES CONTROLEES**

Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

» **RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

» PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, la société rend compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société.

La Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés, au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2016, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de SIPH ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

» ADMINISTRATEURS :

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs dont un administrateur indépendant :

- Pierre BILLON, Président du Conseil d'administration
- Alassane DOUMBIA, administrateur
- IMMORIV (*Représentant permanent* : Mme Lucie BARRY-TANNOUS)
- SIFCA (*Représentant permanent* : Mme Frédérique VARENNES)
- SARL TRANSITYRE B.V. (*Représentant permanent* : M. Jacques Philippe HOLLAENDER)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (*Représentant permanent* : M. Thierry SERRES)
- Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant

» CENSEUR :

M. Bernard DIGUET est au Conseil d'administration du Groupe en qualité de censeur indépendant.

» SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS :

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le renouvellement de M. Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant.

(cf. Rapport du Président point 1.1 – Composition du Conseil)

» CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions de transactions commerciales et d'assistance techniques entre SIPH et ses filiales et entre SIPH et ses actionnaires concernent exclusivement des opérations courantes conclues à des conditions normales de marché. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de classer ces conventions en conventions courantes, et non plus en conventions réglementées ainsi qu'il était pratiqué précédemment au seul motif qu'elles impliquaient des actionnaires et/ou administrateurs communs.

L'ensemble de ces conventions font l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration.

Le Président déclare qu'aucune convention applicable au cours de l'exercice écoulé et relevant de la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue.

» MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

» REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (*ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle*) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont présentées dans le chapitre 5 § 5-1 de l'annexe aux comptes sociaux et au § 29-2 de l'annexe aux comptes consolidés.

» AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129 al. 6 du code de commerce (*révisé par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012*) sur l'épargne salariale, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital si les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital.

Le conseil délègue au Président le soin de présenter, en cas d'adoption, les modalités de cette augmentation de capital

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas agréer le projet de résolution y afférent qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

SITUATION DES MANDATS & HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

» SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le mandat de DELOITTE, Commissaire aux comptes titulaire, arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée qui arrêtera les comptes de l'exercice 2016.

Le mandat de MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée qui arrêtera les comptes de l'exercice 2020.

Le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de l'assemblée qui arrêtera les comptes de l'exercice 2016. La nomination d'un commissaire suppléant n'étant plus une obligation (*cf. art. L823-1 du code de commerce & loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016*), le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas le renouveler.

ANALYSE DES RETARDS DE REGLEMENT DES EN COURS CLIENTS ET FOURNISSEURS

En l'application du décret no 2015-1553 du 27 novembre 2015 sur l'article L.441-6-1– cc, l'analyse des retards de règlements des en-cours échus fournisseurs et clients au 31/12/16 figure en note 16 de l'annexe des comptes sociaux.

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ART. 39-4 DU C.G.I.)

Néant.

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE (ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

EVENEMENTS MARQUANTS EN 2016

- Engagement Zéro Déforestation », et établissement des critères de respect de la biodiversité ;
- Journée nationale du changement climatique ;
- Le Groupe devient membre fondateur de la Global Agri-business Alliance (GAA) ;
- Décoration de 3 dirigeants du Groupe dans le Mérite Agricole de la Côte d'Ivoire ;

CHIFFRES CLES

5	pays d'implantations
11780	Collaborateurs
40.583	ha de Plantations industrielles en saignée
218.005	tonnes en productions propre
43398	Planteurs encadrés sur 156 506.5 ha en mature
265 375	K€ de chiffres d'affaires
3 210	K€ d'impôts sur les bénéfices
2 019	K€ de salaires, traitement et charge sociales
8 911	K€ de charges financières
156	K€ d'investissement
231 896	K€ pour 215 584 tonnes de Caoutchouc acheté
559.445,42	€ investis dans les projets communautaires
111.322	K€ de matière première achetée (145.254 tonnes DRC)
8.861	logements existant dont 854 en Brique de Terre Comprimée et 1342 WC secs
34	dispensaires et infirmeries, 12 ambulances, 124 Personnel de santé
50	écoles primaires et préscolaires ; 347 enseignants ; 12763 enfants scolarisés ; 543 kits scolaires distribués
50	Accidents de Travail ; Taux de Fréquence: 1,89 Taux de Gravité: 0,04
5312	personnes dépistées volontairement du VIH-SIDA
139 941	consultations médicales dont 11 944 issues des communautés locales dans les centres de santé du Groupe
935	naissances dont 182 issues des Communautés Locales dans les centres de santé du Groupe

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL, BERTRAND VIGNES



En 2016, malgré des conditions économiques difficiles dues au creux de cycle prolongé du caoutchouc naturel, notre Groupe a continué à apporter une attention particulière à sa politique de Développement Durable, et à y consacrer des ressources.

Ainsi, des projets communautaires ont été réalisés, afin d'apporter notre contribution au bien-être social des populations qui nous entourent. L'appui au développement des plantations villageoises a également continué, et les achats de caoutchouc aux planteurs se sont fortement amplifiés, contribuant largement au développement économique local.

Auprès de notre personnel et de leurs familles, nous continuons nos actions dans le domaine du logement, de la santé, et de l'éducation. La sécurité du travail concentre nos attentions, pour permettre des progrès rapides et empêcher des accidents graves ou mortels que, malheureusement, nous déplorons encore.

Le Code de Conduite, lancé fin 2015, s'est déployé en 2016 en Côte d'Ivoire, et le sera en 2017 sur les autres filiales.

Enfin, le groupe SIPH a pris en 2016 un engagement formel de « Zéro Déforestation », et mis en place la structure permettant le strict respect de ces engagements sur l'ensemble du périmètre, afin de préserver la biodiversité.

Nous constatons que la prise de conscience de l'ensemble des acteurs du groupe sur les enjeux de Responsabilité Sociétale et d'Environnement est de plus en plus importante, et nous accentuerons cette dynamique en 2017, afin d'affirmer notre leadership dans ce domaine.



1. AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES RELATIONS SOCIALES ET LE RESPECT DES CONVENTIONS

Le Groupe SIPH prête une attention particulière à ses salariés, en les mettant au centre d'une politique sociale ambitieuse. Ils bénéficient ainsi d'heures de travail leur permettant une adéquation vie privée et vie professionnelle.

Répartition de l'effectif par zone géographique

Désignation	Travailleurs permanents 2016	Travailleurs temporaires 2016	Travailleurs permanents 2015	Travailleurs temporaires 2015	Travailleurs permanents & temporaires Variation 2016/2015
Filiales					
SIPH (France)	20	0	19	1	0%
SAPH (Côte d'Ivoire)	5 258	0	4 861	1 351	-15%
GREL (Ghana)	470	2 681	553	2 746	-4%
RENL (Nigeria)	2 248	126	2 197	130	2%
CRC (Liberia)	977	0	1 199	37	-21%
TOTAL	8 973	2 807	8 829	4 265	-10%

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Effectif-Hommes	8 065	7 899	2%
Effectif-Femmes	908	930	-2%
Cadres-Total	274	304	-10%
Cadres-Hommes	234	261	-10%
Cadres-Femmes	40	43	-7%
Femmes dans le Comité de direction	4	5	-20%

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Age ≤ 25ans	723	604	20%
25 < Age ≤ 50	7 621	7 525	1%
Age > 50 ans	629	700	-10%

Embauches

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Total (CDI, CDD)	977	776	26%

Répartition des licenciements et départs

Désignation	2016	2015	2014/2013 Evolution
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	609	572	6%
Nombre de démissions - CDI, CDD	180	122	48%
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres)	1 674	1009	66%

Favoriser le dialogue social et la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le dialogue social est indispensable à l'équilibre entre les parties en présence. Cela se traduit, au sein de notre Groupe, sous différentes formes :

- L'existence d'un **cadre réglementaire** et d'**organes représentatifs du personnel** (*code du travail, règlement intérieur, délégués du personnel, syndicats des travailleurs, Comité Santé Sécurité...*).
- Le développement de **canaux de communication** accessibles tels que la Communication interne à SIFCA, Sernamby à SAPH, et Infoboard à GREL.
- **L'implication du personnel** dans la définition des objectifs et la démarche de progrès continu : réunions de revue budgétaire et groupe de travail sur diverses thématiques.
- Des programmes permettant de **motiver le personnel** : cérémonie de meilleur contributeur, rémunération variable, idées progrès, cérémonies de vœux, Assurance/retraite complémentaire, mutuelle, bilan annuel de santé.
- **La formation** du personnel et de leurs représentants au management, à la connaissance des procédures disciplinaires, au code du travail, conventions collectives...etc.

La démarche de prévention des accidents de travail et des Maladies professionnelles privilégie également le dialogue social :

- L'implication des salariés dans le processus de détection des risques liés à leurs activités et la prise en compte de leur opinion et des choix.
- L'implication des instances représentatives du personnel (*Comité Santé Sécurité au Travail, délégués du personnel*).

A **GREL**, la convention collective a été signée en 2015 pour une durée de 3 ans entre l'entreprise et l'Union des Travailleurs Agricoles et comprend 39 articles regroupés en 7 parties.

A **RENL**, la convention collective du travail entre l'Association des Employeurs du Secteur Agricole et Assimilés (NAAAE) et le Syndicat des Travailleurs du secteur Agricole et Assimilés du Nigeria (AAWUN), est effective depuis 2006, et comprend 57 articles.

A **CRC**, la convention collective comprend dans ses grandes lignes les mêmes points contenus dans celle de GREL, et est en cours d'amendement suite aux évolutions du code du travail.

A **SAPH**, le nouveau code du travail en Côte d'Ivoire a été largement expliqué au Personnel de la SAPH avec des cessions particulières pour les représentants du personnel.

Rémunérations et avantages sociaux

SIPH gère les évolutions des salaires en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie sur chaque pays, et évalue régulièrement l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliquées par postes et ceux offerts par le marché du travail.

Les évaluations individuelles sont faites régulièrement et permettent de gérer les évolutions des carrières et des rémunérations.

SIPH s'attache également à appliquer les principes de non-discrimination dans sa politique de rémunération et d'évolution de carrière.

Tous les cadres disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération et d'un plan de retraite. Parmi les avantages proposés, les employés bénéficient d'une prévoyance, une assurance maladie. 100 % des salariés disposent d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe.

Désignation	2016 (€)	2015 (€)	2016/2015
Rémunération Totale	30 306 550.40	41 245 000	-26%

Élimination et abolition du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants

Le risque de travail forcé ou obligatoire est faible au sein du Groupe. Nous nous efforçons de garantir des relations de travail librement choisies et exemptes de menaces, conformément aux législations nationales, et au code de conduite du Groupe. Chaque employé dispose d'une fiche de poste. Dans le cas contraire, il est en droit d'en exiger. SIPH s'engage à ne pas employer d'enfants ni dans ses usines ni dans ses plantations.

Toutes les filiales du Groupe disposent d'un code de lutte contre le travail des enfants et restent très vigilantes sur la question.

A la SAPH, une formation sur le travail des enfants est réalisée à l'endroit des gestionnaires des zones hévécologiques en charge du conseil et de l'achat de caoutchouc. La formation avait pour objectifs de :

- Initier les participants aux concepts de base associés au Travail des enfants
- Prévenir et éliminer le travail des enfants, et en particulier le travail dangereux des enfants dans l'agriculture ;
- Présenter une démarche simple permettant d'intégrer la lutte contre le travail des enfants dans le mandat et les activités des participants.

Il a été procédé ensuite à :

- La diffusion du code de conduite contre le travail des enfants ;
- La formation des moniteurs en charge du conseil et la formation des planteurs privés dans une des localités couverte par les gestionnaires de zones ;
- La célébration de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants sur tous les sites ;
- Sensibilisation des planteurs privés notamment les plantations gérées par la SAPH ;
- Signature par les planteurs privés du code de lutte contre le travail des enfants ;

Les cours de vacances organisés pour les enfants des communautés locales à GREL ont également pour objectif d'éviter de les retrouver dans les plantations durant cette période.

Egalité de traitement

L'égalité a été consacrée comme un droit fondamental de l'UE et tous les états membres doivent s'y conformer.

Les textes en France consacrant l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes sont les articles L3221-1 à L3221-7 & R3221-2 du Code du Travail.

En pratique SIPH applique les textes de lois et a l'obligation de les afficher, dans un lieu facilement accessible. L'obligation de l'emploi de personnes handicapées est effective à partir de 20 salariés. L'effectif moyen à prendre en compte au 31 décembre 2016 pour SIPH est de 19 (*voir site URSSAF*) (*les personnes embauchés en CDD qui remplacent des personnes absentes ne sont pas comptées dans le calcul de l'effectif*). En 2016, SIPH est donc exonérée de cette cotisation.

Ces textes énumèrent les articles du code du travail sur la discrimination qui sont par ailleurs repris dans le règlement Intérieur de SIPH.

La France applique les conventions de l'OIT reprises par les lois internes, notamment sur la politique de lutte contre les discriminations, l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes dont les textes sont affichés au sein de la SIPH.

Le respect des droits humains a toujours guidé la conduite des affaires au sein du Groupe. Une charte sociale a d'abord été élaborée en 2015, puis un code de conduite et des valeurs ont été adoptés et diffusés.

Les valeurs fondamentales qui ont été définies par le Groupe SIFCA et déclinées au sein de la SIPH, sont les suivantes :

- Responsabilité,
- Ethique,
- Qualité.

Le Groupe veut s'assurer que l'ensemble de son personnel partage les mêmes valeurs afin de créer le meilleur cadre possible à l'amélioration de ses performances. L'ambition de SIPH est de s'assurer, en permanence, qu'il agit conformément aux quatre engagements clés compris dans sa déclaration Qualité, à savoir :

- Le Respect des personnes qui forment le Groupe,
- Le Respect de nos clients et de nos partenaires (dont les planteurs),
- Le Respect de notre environnement (communautés et milieu ambiant),
- Le Respect de nos actionnaires.

Afin d'assurer que les valeurs du Groupe sont effectivement incarnées par l'ensemble du personnel, le groupe SIFCA a adopté un Code de Conduite avec les principaux objectifs suivants :

- Formaliser les attentes du Groupe en matière de conduite professionnelle,
- Promouvoir l'éthique en vue de faciliter l'atteinte des objectifs du Groupe, de maintenir et consolider son image de marque,
- Encadrer et uniformiser la conduite professionnelle du personnel du Groupe,
- Mettre en place un cadre formel et transparent d'échange et de prise de décision sur les questions liées à l'éthique.

Le Code de Conduite du Groupe SIFCA comprend huit principes essentiels :

- Respect des lois et règlements,
- Vol, fraude et corruption,
- Conflits d'intérêts et occasions d'affaires pour la société,
- Confidentialité, conservation et fiabilité des informations,
- Protection des actifs et des ressources de la société,
- Aptitude au travail,
- Discrimination et harcèlement,
- Contrôle interne.

En matière de discrimination « *SIFCA ne veut tolérer aucune discrimination, ni harcèlement quel qu'il soit, fondé notamment sur la race, l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion, ou les opinions politiques ou syndicales* ». Pour ce faire les directeurs, responsables, et employés veilleront à :

- Toujours traiter tous leurs collègues et collaborateurs avec respect et courtoisie ;
- Toujours s'abstenir de toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, c'est-à-dire de tout comportement qu'un individu raisonnable pourrait considérer comme dégradant, humiliant, discriminatoire ou comme une forme d'intimidation (*utilisation d'insulte, de plaisanteries grivoises, d'un langage vulgaire, de moqueries*) ;
- Ne pas diffuser, afficher ou promouvoir des messages ou images offensants ;
- Ne pas faire de remarque indécente concernant le corps ou l'apparence physique d'un employé ;
- Ne jamais permettre que des facteurs comme la race, la religion, la couleur de la peau ou encore l'orientation sexuelle déterminent des décisions d'offre d'emploi, d'embauche, de classification, de formation, d'apprentissage, de promotion, de taux de salaire, de transfert, de mise à pied ou de licenciement (ni tolérer que d'autres prennent des décisions en fonction de tels facteurs) ;
- Ne jamais permettre que des handicaps physiques déterminent des décisions relatives au travail, à moins que de tels handicaps n'empêchent une personne de faire son travail en toute sécurité et que le poste ne puisse être adapté.

Pour ce faire, des femmes sont recrutées à tous les poste (*saignée, greffage, usine, administration...etc.*).



Développement des collaborateurs

Le Groupe essaie d'adapter ses besoins en formation en tenant compte de ses objectifs, de ses ressources internes et du marché externe.

Plusieurs formations ont été réalisées en 2016 afin de poursuivre le développement des collaborateurs à GREL. Elles ont porté sur plusieurs thématiques et ont touché l'ensemble des catégories professionnelles :

- Les formalités administratives ;
- Les domaines d'activités du Groupe et de ses filiales ;
- Le rôle et l'importance des relations de travail ;
- Procédure comptable, bulletin de salaire, avantages du salarié ;
- Le Système de Management de la Qualité Santé Sécurité et Environnement ;
- Le SIFCA Standard ;
- Les opérations de terrain à l'usine et en plantation.

De même, à la SAPH, les Directions Technique, de la Qualité et la Programmation Industrielle, des Opérations Agricoles, des Ressources Humaines, et bien d'autres départements, ont bénéficié des formations dont les modules ont été validés en central au titre de 2016. Il est à noter également que toutes les catégories professionnelles ont été concernées.

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Nombre total heures de formation	118 282	114 627	3%
Nombre de salariés formés	4 243	2 701	57%

En France, l'obligation des deux réunions relatives au plan de formation n'a pas été maintenue avec la loi Rebsamen (*loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi*). Depuis le 1^{er} janvier 2016, une seule réunion peut désormais faire l'objet de l'avis des IRP sur le plan de formation.

SIPH adapte ainsi ses besoins en formation en tenant compte des orientations stratégiques annuelles du Groupe, de ses ressources internes et du marché externe. La formalisation du plan de formation intervient après avis des délégués du Personnel et en tout état de cause en respectant ses obligations d'actions d'adaptation et de développement de son personnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale – loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, facilite l'accès à des formations qualifiantes pour les salariés et a introduit notamment l'obligation d'un entretien professionnel tous les 2 ans (*applicable depuis le 7 mars 2016*). Cet entretien est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié...

Organisation du temps de travail et Absentéisme

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. Ci-après les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Heures travaillées

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Heures totales travaillées	26 441 273	29 355 258	-10%

Répartition des jours d'absence par motif

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	2016	2015	2016/2015 variation
Nombre de jours d'absence liés à la maladie	226	1 2438	1 300	3 277	5 683	22 924	23 582	-3%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	N/A	1559	864	156	572	3 151	3 034	4%

Progresser vers une excellence en Santé Sécurité

Notre politique en santé sécurité continue d'être déployée au niveau groupe à travers notre engagement à assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés, un lieu de travail sûr et sain minimisant au maximum les risques de blessures et de maladies. Elle se décline ainsi par l'analyse des risques au poste de travail et des plans d'actions pour la mise en œuvre. La sensibilisation des travailleurs par les « Safety talks » et le contrôle permanent du port des équipements de protection individuelle (EPI) nous assure la réduction certaine des accidents.

Même s'il n'existe pas d'accord signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, le Groupe respecte scrupuleusement les dispositions légales en la matière.

Nous déplorons en 2016 deux cas de décès liés à un accident du travail. Le Groupe présente encore toutes ses condoléances aux familles. Notre engagement doit être renouvelé jour après jour par chacun de nos employés, à commencer par l'exemplarité de nos dirigeants.

Répartition des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	2016	2015	2016/2015 variation
	Nbre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêts USINE- administration & autres	2	10	1	3	1	17	21
Nbre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêts PLANTATION	0	15	11	0	7	33	59	-44%
Nbre total d'accident du travail	2	25	12	3	8	50	80	-38%
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail-USINE	83	267	3	20	4	377	572	-34%
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail- PLANTATION	0	439	159	0	49	647	318	103%
Total de jours d'arrêt liés aux accidents	83	706	162	20	53	1024	890	15%
Heures totales travaillées	41 483	12.377.909	5.446.265	5.968.752	2.606.864	26 441 273	29 355 258	-10%
Taux de fréquence des accidents	48,21	2,02	2,20	0,50	3,07	1,89	2,73	-31%
Taux de gravité des accidents	2,00	0,06	0,03	0,00	0,02	0,04	0,03	28%

SIPH a l'obligation de tenir à jour chaque année son "document unique d'évaluation des risques" recensant l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Ce document doit être tenu à la disposition du médecin du travail, de l'inspection du travail, du personnel et des délégués du personnel (Cf. articles L4121-1 & L4121-2 du code du travail). Depuis le 1^{er} juillet 2012, il fait obligation de désigner un responsable sécurité dans toutes les entreprises, quel que soit leur taille et leur effectif (Cf. articles L.4111-1 & L.4644-1 du Code du Travail).

Les maladies professionnelles

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnissables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la SAPH :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (*Carburant, réactifs de laboratoire*) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (*travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique*) ;
- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (*personnel de soins*) ;
- **Tableau N°42** : surdit e provoqu e par des bruits l sionnels (*scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m caniques*) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu es par le bois (*scieurs*) ;
- **Tableau N°44** : Affections p ri-articulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (*culture, usine*) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes (*culture, usine, services de sant *).

Les mesures de pr vention (sensibilisation, visites annuelles syst matiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et suivies p riodiquement par les services de sant  au travail (*avec des m decins du travail sur l'ensemble des sites*) et les charg s de s curit  ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit  de la SAPH.

Nos priorit s: La s curit  routi re

Les accidents de la route demeurent une pr occupation pour le Groupe. 11 accidents de d placement   GREL, 32 (*v hicules : 10, moto : 11, v lo : 11*)   SAPH avec 1 mort. Des employ s   moto ayant percut  un v hicule.

2.040 heures (*1.176   GREL et 864   SAPH*) de formation au b n fice de 238 employ s (*125   SAPH et 113   GREL*) ont  t  consacr es   la conduite d fensive en 2016.

Les points de la formation en conduite de moto sont les suivants :

- historique et d finition
- pr sentation de la moto, et ses diff rentes parties
- rappel du code de la route
- entretien de la moto
- contr le avant utilisation
- d marrage-arr t-position du corps-trajectoire-prise de virage-contre braquage-anticipation-freinage
- consignes de s curit 

Les th matiques suivantes sont abord es au cours de la formation sur le v hicule :

- pr sentation du v hicule
- v rifications s curitaires
- v rifications quotidiennes
- pr sentation et caract ristiques de la boite de transfert
- utilisation de la boite de transfert
- r le du diff rentiel
- conseils de s curit 

Un enjeu local particulier à gérer : VIH et paludisme

A la SAPH, il faut noter la baisse progressive et constante de l'incidence du VIH de 5,4% (2009) à 1,6% (2016) alors même que le taux national est de 3.7%. Cette performance constante dans la réduction de l'impact du VIH est notamment due aux actions de prévention (*sensibilisations, dépistage annuelle des agents, etc.*).

Sur le volet de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant, entre 2011 et 2016, sur 105 enfants nés de mères séropositives et testés, 102 sont séronégatifs; soit 97% de taux de réussite.

En 2016, tous les enfants nés de mères séropositives suivies (16) sont négatifs dans la partie ETME

A fin 2016, on recense 194 personnes vivantes avec le VIH dont 171 (88%) sont sous médicaments ARV.

Les perspectives pour 2017 :

- Renforcement du dépistage des familles (amélioration de l'élimination de la transmission mère enfant (ETME))
- Amélioration du fonctionnement du comité central et des comités sur les UAI pour l'animation des UAI sites y compris les zones hors UAI.

91 actions de sensibilisation contre le VIH-SIDA ont été organisées à l'attention de 2.841 personnes. Plus de 29.393 préservatifs (*achetés, dons d'ONG, don de Ministère de la santé...*) ont été distribués en 2016. 8 personnes ont bénéficiés du fonds VIH-SIDA (GH ₣ 700.00) à GREL. A SAPH le fonds de solidarité VIH-SIDA et PALUDISME est à 57 699 804 F CFA à la fin décembre 2016.

2. UNE GESTION ATTENTIVE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES

Politique générale en matière environnementale

Le Groupe continue le déploiement des Systèmes de Management Environnemental (SME) conformément à la charte du Groupe et selon la norme ISO 14001.

GREL déploie de son Plan de Gestion Environnemental qui est régulièrement audité par ERM Paris dans le cadre des Critères de Performance Environnementale et Sociale de la Société Financière Internationale.

Après l'obtention de la SAPH des arrêtés d'autorisation d'exploiter de ses UAI, les actions de conformité réglementaire en 2016 qui consistent en:

- La rédaction des procédures Santé Sécurité et Environnement ;
- La réalisation d'un Plan d'Opération Interne de l'Usine de Bongo ;
- La construction d'incinérateur des déchets médicaux sur toutes les UAI ;
et
- Les analyses environnementales en vue d'un Plan de Gestion Environnemental n'ont pas toutes été réalisées.



A SIPH (France) les actions d'information s'axent essentiellement au niveau de la consommation, du papier, d'électricité du recyclage des capsules de café, du matériel (informatique et de bureau).

Par contre, les sociétés de plantation du Groupe mettent en œuvre une politique environnementale dans le but d'assurer la bonne gestion des espaces agricoles et industriels qu'elles occupent, ainsi que les villages abritant les employés et leurs familles.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont intégrés dans le budget Groupe consacré à l'environnement qui s'élève à 182.938 €.

Des programmes de sensibilisation sont effectifs sur tous les sites de GREL avec une réunion mensuelle consacrée à la Santé Sécurité et environnement

Action de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les problèmes éthiques, sociaux, économiques et environnementaux que pose le gaspillage alimentaire estimé à 1,3 milliards¹ de tonnes de la production alimentaire mondiale, demeure une préoccupation au plan international. Des initiatives nationales de collecte de produits invendus ou en voie de péremption aux fins de les mettre à la disposition des populations vulnérables existent.

Cependant, ce phénomène ne constitue pas un enjeu matériel par rapport à nos activités.

¹ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/196268/icode/>

Pollution et gestion des déchets

Des installations appelées « Reclaim Rubber » sur les sites de Bongo et de Rapides Grah à SAPH, permettent de reprendre dans le process, des granulés contaminés auparavant considérés comme déchets.

Dans l'ensemble des usines, le taux de recyclage des eaux utilisées par le process est en constante augmentation. En effet, les eaux sont captées sur les parties les plus propres du process pour les renvoyer en amont sur les parties les plus salissantes. C'est le cas à Rapides Grah où la même eau est ainsi utilisée deux fois. Une grande partie des eaux issues des lagunes de traitement sont également recyclées dans le process, afin d'économiser les prélèvements par pompage de la nappe ou des cours d'eau.

Les lagunages pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans toutes les usines. Des aménagements et investissements sont réalisés progressivement pour accompagner l'augmentation des niveaux de production et assurer la performance de ces lagunages.



Analyse des effluents 2016

Désignation	Filiales	SAPH	GREL	RENL	CRC
pH		7,10	7,3	7,19	7,50
DCO		468,13	185,4	572,28	172
DBO		298,13	68,86	61,08	55,5
MES		153,63	175,6	106	19,94

Des mécanismes sont mis en œuvre dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour certains vers des filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, les destiner au compostage. Des aires de stockage d'huiles usagées sont aménagées sur les Unités Agricoles Intégrées.

Désignation	2016	2015	2016/2015 Evolution
Déchets non dangereux produits	407,27	930	-56%
Déchets dangereux produits	22,77	39	-42%
Déchets non dangereux valorisés	371,16	699	-47%
Déchets dangereux valorisés	15,62	23	-32%

La surveillance continue des rejets autour et à l'intérieur de l'usine de GREL a consisté en :

- La formation sur l'application de produits chimiques en plantation et à leur utilisation dans l'usine ;
- L'assainissement et le traitement des sols contaminés ;
- Le suivi mensuel des paramètres de traitement des eaux usées ;
- La construction d'un nouveau bio-filtre et épurateur d'air pour réduire l'impact olfactif des gaz à proximité des usines de caoutchouc ;
- La surveillance du bruit à l'usine.

Les principaux polluants rejetés sont des matières en suspension constituées de caoutchoucs piégés.

Notons également qu'à RENL, le bois des arbres en fin de cycle est racheté par la société OMOWOOD pour la fabrication de panneaux de particules.

La conception et l'exploitation des usines sont faites de manière à limiter la génération d'odeurs. Conjointement avec le CIRAD, GREL a accueilli de 2011 à 2013 pour 30 000 euros, des travaux de recherche sur les mécanismes de formation des odeurs (*étude des micro-organismes présents dans le latex, le sérum et les coagula*). Ces travaux visaient également à tester des traitements ou des modes de stockage qui empêcheraient leur développement et seraient à même de réduire l'impact olfactif à proximité des usines de caoutchouc. Les résultats ne sont pas encore applicables, mais ont amélioré les connaissances sur ce sujet. Cette étude a aussi permis de se rendre compte de la fonctionnalité des bio-filtres qui ont été installés sur le site.

Une consultation ORL et une audiométrie sont réalisées pour les travailleurs exposés aux nuisances sonores lors des visites médicales annuelles.

Utilisation durable des ressources

Maintien de la fertilité des sols : L'utilisation d'engrais enrobé sur l'année de planting permet de réduire par quatre la quantité d'apport d'engrais NPK et de maintenir la croissance des hévéas en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais. Le gain est de l'ordre de 150 tonnes d'engrais NPK par an à l'échelle de la SIPH.

Les jachères et rotations en pépinière permettent une bonne conservation de la fertilité des sols. Les fossés de drainage évitent l'hydromorphie et favorisent la vie organique des sols. Les plantes de couverture, qui sont des légumineuses (*Pueraria*), fixent l'azote atmosphérique et enrichissent les sols, en plus de leur rôle notoire contre les plantes adventives et l'érosion. Le planting en courbe de niveau ou terrasses, ainsi que les pratiques de sous-solage, contribuent également à réduire l'érosion des sols.

Les déchets organiques (*feuilles mortes, branches, souches*) déposés au sol pendant la vie de l'arbre, ou laissés sur place après abattage, sont progressivement réincorporés au sol, et l'enrichissent en Matière Organique, ce qui améliore les propriétés physiques et biologiques du sol, et garantissent le maintien de sa fertilité.

Au-delà de nos plantations industrielles, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables à travers l'assistance technique que nous faisons chez les planteurs.

L'évaluation topographique des flux hydrauliques, le planting en courbes de niveau (contour lines) ou en terrasses, le sous-solage avant planting, ainsi que l'irrigation gravitaire (keyline design) permettent une optimisation de l'utilisation de l'eau, et favorisent l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, améliorant les réserves hydriques.

La comptabilisation de **la consommation d'eau** n'est pas exhaustive. Des compteurs d'eau existent à SAPH mais disponibles uniquement pour une partie de l'irrigation et des zones d'habitation du personnel.

Consommation d'eau

Désignation	2016	2015	2016/2015 variation
Consommation d'eau (m3)	3 123 958	4 827 242	-35%
Consommation d'eau de forage	1 969 322	1 767 267	11%
Consommation d'eau de surface	1 154 636	3 059 975	-62%

Nous accompagnons **les consommations de combustibles et carburants** afin de les réduire progressivement : A RENL, une gestion plus rigoureuse du stock de carburant a permis des économies substantielles à Araromi et sur l'ensemble des sites.

Consommation d'énergie

Désignation	2016	2015	2016 /2015 variation
Consommation d'électricité (kWh)	40 661 496	34 213 305	19%
Essence des véhicules (kWh PCS)	3 768 748	3 448 503	9%
Diesel des véhicules (kWh PCS)	23 392 695	26 191 471	-11%
Diesel pour les générateurs et sècheurs (kWh PCS)	53 924 879	69 226 406	-22%
GPL (kWh PCS)	68 152 020	51 443 426	32%

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (t CO2e)

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	2016	2015	2016/2015 Evolution
Emissions Totales	1	33 247	7 150	7 854	NC	48 252	46 993	2,7%
Emissions directes	NA	18 495	5 697	7 798	NC	31 989	33 154	-3,5%
Essence	NA	214	464	205	NC	883	808	9,3%
Diesel	NA	3 426	1 793	378	NC	5 597	6 266	-10,7%
Diesel pour les générateurs et sècheurs	NA	2 931	2 755	7 215	NC	12 902	16 563	-22,1%
GPL	NA	11 923	685	0	NC	12 608	9 517	32%
Emissions indirectes	1	14 752	1 453	56	NC	16 262	13 840	18%
liées à la consommation d'électricité achetée	1	14 752	1 453	56	NC	16 262	13 840	18%

Le programme de logement BTC (Blocs de Terre Compactée) de SIFCA permet de réduire l'empreinte carbone causée par la production et le transport du ciment, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments, et d'optimiser les coûts de construction.

L'utilisation réduite et raisonnée des traitements phytosanitaires, ainsi que le choix judicieux des produits, permettent de préserver l'ensemble des facteurs organiques de notre environnement.

En 2016, un plan d'action de réduction des quantités de produits phytosanitaire grâce à des applications raisonnées est en cours à la SAPH :

- réduction des doses herbicides sur cultures, faire un bilan des consommations 2016 et surfaces traitées (culture et pépinières à analyser séparément), mise en place de nouveaux standard, vérification de bonne mise en œuvre, calcul du gain ;
- Construction du projet de pulvérisation raisonnée sur pépinière.
- Un travail de recherche sur l'optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol a débuté dans le cadre des études financées par un groupement lié à l'Institut Français du Caoutchouc qui associe la SIPH à d'autres sociétés de plantations (SOCFIN, MICHELIN).

Les WC secs continuent à se mettre en place d'autant qu'ils font partie intégrante du standard des logements BTC à SAPH: ils permettent l'économie d'eau, et évitent la pollution de la nappe phréatique et génèrent des fertilisants par le compost pour les cultures vivrières. Le Groupe en comptabilise 1 352 à la fin 2016.



Changement climatique

Sur le thème du changement climatique, nous développerons ce que nous faisons pour contribuer à le ralentir, et aussi ce que nous faisons pour nous adapter et limiter les risques sur l'avenir de notre activité.



Les plantations d'hévéa sont des espaces forestiers, remplissant leur rôle de Puits de Carbone :

Les hévéas fixent le carbone atmosphérique par l'activité de photosynthèse de leurs feuilles, et utilisent ce carbone pour former de la biomasse (le bois), et synthétiser le caoutchouc naturel. Ce caoutchouc permet à l'industrie d'éviter de consommer davantage d'élastomères synthétiques, qui sont issus de ressources fossiles (les monomères, dérivés du pétrole), et nécessitent de grandes quantités d'énergie pour leur polymérisation.

Les plantations d'hévéa sont des espaces forestiers, remplissant leur rôle de Puits de Carbone :

Les hévéas fixent le carbone atmosphérique par l'activité de photosynthèse de leurs feuilles, et utilisent ce carbone pour former de la biomasse (le bois), et synthétiser le caoutchouc naturel. Ce caoutchouc permet à l'industrie d'éviter de consommer davantage d'élastomères synthétiques, qui sont issus de ressources fossiles (les monomères, dérivés du pétrole), et nécessitent de grandes quantités d'énergie pour leur polymérisation.

Approche de Bilan carbone de nos plantations :

- Sur les modèles de calcul des auteurs J.B. Wauters, S. Coudert, E.Grallien, M. Jonard, Q. Ponette d'une part ;
- J.B. Wauters, D. Bemelmans, V. Bemelmans, R. Bortolazzo, S. Coudert, S. Difle, P. Giot, E. Grallien, M. Jonard, E. Roger, Q. Ponette d'autre part ;
- et d'ADEME dont les recherches portent sur « le stock carbone dans le bois d'hévéa au Ghana et au Brésil » et « La typologie des facteurs d'émissions », nous pouvons faire une approche de bilan carbone basé sur les standards moyens établis pour cette activité.

Les études ont évalué le carbone séquestré pour la synthèse du bois (« Ecosystème »), le carbone utilisé pour la synthèse du caoutchouc naturel (chaîne carboné du poly-isoprène), et le carbone émis par les techniques culturales, les intrants (engrais), les transports, et l'usinage du caoutchouc. Il s'agit donc d'un bilan « départ usine », sans considéré l'aval de la chaine de transformation.

Deux approches sont possibles :

- **Séquestration de Carbone par Hectare et par an : 7.9 T C /ha/an, soit 29 T équivalent CO₂ /an**

Un hectare d'hévéas a besoin de 7,3 Tonnes de Carbone pour sa croissance (la synthèse de la biomasse), de 1,1 Tonne de Carbone pour la synthèse du caoutchouc naturel, et génère des émissions de 0,49 Tonne de Carbone (intrants, transports, usinage...etc.).

$1 \text{ Ha /an} = 7,3 \text{ T C (Ecosystème)} + 1,1 \text{ T C (Synthèse NR)} - 0,49 \text{ T Carbone émis} = 7,9 \text{ T C/ha/an}$

- **Séquestration de Carbone par Tonne de Caoutchouc produite : 6.29 T C / T NR, soit 23 T eq CO₂ /T NR :**

En prenant un rendement moyen standard de 1,26 Tonne de Caoutchouc par ha planté (*incluant les plantations immatures et matures*), la séquestration de carbone, ramenée à la tonne de caoutchouc produite, est de 6,29 Tonne, qui peuvent se décomposer comme suit :

$1 \text{ T NR} = 5,8 \text{ T C (Ecosystème)} + 0,88 \text{ T C (Synthèse NR)} - 0,39 \text{ T Carbone émis} = 6,29 \text{ T C/T NR}$

Sur une durée de 30 ans un hectare d'hévéa séquestre donc 239 Tonnes de Carbone, soit 876 Tonnes équivalent CO₂.

*En 2016, le Groupe SIPH a produit 73.000 T de caoutchouc sur 57.000 ha d'hévéas.
Le bilan de carbone pour l'année 2016 est donc de l'ordre de 450.000 Tonnes de Carbone, soit 1.650.000 tonnes d'équivalent CO₂.*

Le Groupe SIPH oriente ses pratiques de sorte à limiter les causes de changement climatique :

► Utilisation du bois :

L'activité de production de chips de bois d'hévéa à SAPH pour l'année 2016 a été réalisée uniquement sur le site d'Ousrou (25.000 T). Cette production a été essentiellement vendue à SANIA et à SUCRIVOIRE, filiales de SIFCA, qui les utilisent comme Biomasse dans leurs chaudières, en substitution d'énergies fossiles (gaz, gasoil). Ainsi le pouvoir calorifique issu de la combustion est récupéré pour produire de la vapeur ou de l'énergie électrique. Cette vente permet ainsi d'une part, de couvrir les coûts d'abattage et de préparation de terrain, et d'autre part de réduire les émanations de CO₂ par l'arrêt de la pratique du brûlage. Les parcelles abattues sont accessibles aux populations locales pour récupérer du bois de chauffe.

► Contrôle des consommations d'énergies fossiles (carburantes et combustibles) :

Voir chapitre précédent.

Sur l'ensemble des usines, l'évolution progressive des séchoirs à caoutchouc et leur meilleur réglage permettent une réduction progressive de la consommation de gasoil ou de gaz par tonne de caoutchouc produit.

Les consommations électriques des installations industrielles, des bureaux, et des villages, est accompagnés de sorte à limiter les consommations, en particulier lorsque l'électricité provient de groupes électrogènes.

► **Limitation des intrants dont la fabrication et le transport provoquent des émissions de CO2 :**

La pratique des constructions en BTC provoque une réduction de la consommation de ciment et la réduction des transports (*cf. chapitre précédent*).

L'usage raisonné des engrais, et en particulier des engrais azotés, dont la synthèse demande un fort besoin d'énergie, apporte une réduction des émissions de CO2, et également sur l'impact des transports.

Le Groupe SIPH oriente ses pratiques de sorte à limiter les risques du changement climatique sur l'avenir de son activité :

Les plantations jouissent de conditions favorables à la culture de l'hévéa : des pluviométries moyennes au-delà de 1.400 mm par an avec une répartition sur une ou deux saisons des pluies. La saison sèche de 3 mois ne pénalise pas le potentiel de l'hévéa et correspond plutôt à l'hivernage des arbres.

Le risque climatique porte sur trois aspects :

- Le vent et la casse qu'il peut générer ;
- Une saison sèche prolongée : baisse des croissances et des productions, et risque d'incendie ;
- L'évolution climatique : perturbations physiologiques par l'évolution des températures et de la pluviométrie.

En ce qui concerne la casse au vent, la prévention est assurée lors du choix des variétés d'arbres à développer. Les variétés recommandées ont été testées sur de longues périodes et dans diverses conditions de plantation, et les variétés présentant de fortes sensibilités au vent sont exclues des recommandations. Depuis 2006 pour les variétés présentant un niveau de sensibilité avérée, la mise en exploitation a été retardée, afin de permettre d'avoir des arbres plus gros qui résistent mieux au vent. D'autre part, les plantations sont composées d'un mix variétal, afin de limiter les risques liés à une faiblesse non relevée sur une variété.

Pour la saison sèche, des mesures de prévention de l'incendie sont mises en place et sont adaptées à chaque plantation selon le contexte. Il y a un vrai savoir-faire sur les plantations de la gestion des incendies et le risque est limité à la perte de quelques ha par an.

L'évolution climatique, par définition, n'est pas connue à l'avance. L'ensemble des plantations est aujourd'hui en zone très favorable à l'hévéaculture. De plus, l'hévéa possède une capacité de s'adapter à des conditions de température et de pluviométrie moins favorables, ce qui est le cas dans les zones dites « marginales », comme le nord-est de la Thaïlande. Il faudrait des évolutions extrêmes pour que nos plantations soient impactées.

Les évolutions extrêmes que l'on peut envisager :

- Des **périodes pluvieuses très prononcées**: de tels épisodes gêneraient la saignée et la récolte. Des moyens de prévention sont déjà utilisés: les parapluies sur les troncs, la préservation par acidification, la récolte en latex (*même pour la production de slab*), et au besoin ils pourraient être renforcés ou élargis.

- Une **période sèche plus prononcée** : Une augmentation importante de la saison sèche --4 mois ou plus - mènerait à modifier le système d'exploitation : au lieu d'avoir une saignée continue tout au long de l'année, on serait amené à faire un arrêt de saignée de l'ordre d'un mois – la perte de production serait de l'ordre de 5 à 7%. En pratique cette période d'arrêt mènerait à réduire les effectifs de saigneurs puisqu'ils prendraient leurs congés de façon groupée, et la perte de production serait en partie compensée par la réduction des effectifs.

Les risques sanitaires sont connus et maîtrisés. La prévention passe par la sélection et les recommandations variétales. La sélection est un travail continu avec:

- la poursuite de l'évaluation des clones IRCA ; mise en place de champs clonaux en 2013 au Ghana, en 2016 au Nigéria et le suivi des champs en place (15 dans le groupe).
- la participation au sein de l'IFC (Institut Français du Caoutchouc) à un programme de création variétale avec des champs de sélection au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria,
- la participation à un programme d'échange au sein de l'IRRDB (*International Rubber Research Development Board*),
- la mise à jour régulière de la recommandation variétale avec pas moins de 10 variétés.

SIPH participe également à un programme de recherche sur la maladie fongique *Corynespora*, toujours au sein de l'IFC. Ce programme a pour objectif d'intégrer un test de résistance au champignon *Corynespora* précocement dans le processus de sélection/création variétale.

Le contrôle des maladies de racines est assuré par les méthodes d'implantation des plantations et par un suivi sanitaire annuel. Les pratiques de préparation de terrain garantissent l'élimination de bois morts dans le sol, et le suivi sanitaire annuel fait partie des pratiques courantes des plantations. Le taux d'arbres atteints par le champignon *Fomes*, attaquant les racines, est contenu à un niveau oscillant entre 0,05 % et 0,25%, ce qui garantit la pérennité des plantations, même en cas d'évolution climatique.

Préserver et restaurer la biodiversité.

Le Groupe a défini quatre étapes dans la mise en œuvre des critères de préservation de la biodiversité sur les Unités Agricoles Intégrées (UAI). Ce sont : la formation, les commissions de biodiversité, la mise en œuvre et le suivi. Ces dispositions concernent les nouvelles acquisitions, les extensions et les replantations.

- Former le personnel sur les critères de préservation de la Biodiversité et leur mise en œuvre par l'équipe Qualité Hygiène Sécurité Environnement SIFCA et/ou Développement Durable (DD) filiale
- Mettre en place une Commission Biodiversité par UAI composée du Directeur UAI, du chef de Plantation, du Responsable DD filiale ou son représentant et du Géomètre filiale ou son représentant. La Commission est chargée de veiller à l'application des Critères de Préservation de la Biodiversité sur l'UAI.
- En accord avec les membres de la commission, le Géomètre accompagné du Responsable DD filiale ou leurs Représentants feront les différentes délimitations par marquage à la peinture rouge. Les agents chargés de la préparation des terrains travailleront en fonction des marquages : zones à préserver selon les critères de préservation
- Un plan d'action biodiversité par UAI est élaboré avec l'appui du Département QHSE SIFCA.
- La commission biodiversité de l'UAI est responsable de la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité.



Engagement Zéro Déforestation

En 2016, le Groupe s'est engagé sur la Zéro Déforestation en prenant les dispositions suivantes :

- Les **zones à Haute Valeur de Conservation** (HCV) telles que définies par le réseau des ressources HCV («HCV Resource Network») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.
- Les **zones à Haute Valeur de Carbone** (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS (« HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.

A ce jour, la formation des commissions biodiversité sur l'ensemble des sites hévéicoles a été réalisée et l'on peut noter également la mise en œuvre effective de l'engagement Zéro Déforestation par la réalisation d'études de biodiversité. Ainsi Une évaluation de haut stock de carbone a été réalisée à CRC au Liberia dans le River Gee.

Les actions de GREL à Awodua ont consisté à :

- La mise à jour de l'étude HVC pour identifier les habitats naturels, les habitats critiques, la faune / flore et les espèces protégées vulnérables
- La mise à jour du plan de gestion environnementale à Awodua pour inclure des mesures d'atténuation spécifiques au site en vue d'éviter, minimiser et compenser l'impact, avec une cartographie détaillée des zones à protéger.

En 2016, sur la base des études de HVC, il a été procédé à :

- L'étiquetage des espèces rares et le rapport de la cartographie.
- Au plan de gestion durable de la réserve forestière dédiée.
- La protection sur les corridors écologiques pour relier les écosystèmes aux plans d'eau.
- Au plan du reboisement en partenariat avec la Commission forestière du Ghana

Au Nigeria, 430 ha de réserve forestière sont protégés à Iguobazuwa (RENL).

47 aires protégées ont été identifiées à la SAPH. Il s'agira de planifier l'identification avec un panneau dédié pour chaque site écologique et définir des actions pour une gestion efficace desdites réserves, conformément aux 4 étapes dans la mise en œuvre des critères de préservation de la biodiversité sur les Unités Agricoles Intégrées (UAI).

3. PLANTEURS PRIVES ET COMMUNAUTES : UNE RELATION A LONG TERME

Projets communautaires

En 2016 tout comme les années précédentes, la contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la sélection et la validation d'un ensemble de projets. Ainsi, les communautés parties prenantes de GREL, RENL, CRC et de SAPH ont bénéficié de projets convenus.

L'investissement du Groupe dans l'éducation est marqué par la présence d'écoles sur les UAI afin de permettre aux enfants des employés de bénéficier d'une éducation pour tous.

En 2016, le groupe dispose de 36 écoles, 326 enseignants et 11.785 élèves. Ces derniers bénéficient de kits scolaires de la part de SIFCA.

Répartition des projets communautaires par filiale 2016

Filiales	Nombre de projets réalisés	Coûts Total k€
SAPH	7	174.745,92
GREL	9	178.861,91
RENL	12	62.017,84
CRC	4	143.819,75
TOTAL	25	559.445,42

Impacts Socio-économiques

L'achat du caoutchouc naturel auprès des planteurs privés représente une importante source de revenus pour les communautés. En 2016, ce chiffre s'élevait à SAPH à 63,3 MF CFA, soit 96,5 Millions d'Euros, et à GREL à 13,5 M€. **Soit un total de 110 M€ en Côte d'Ivoire et au Ghana.** Ces revenus ont un impact important sur l'activité économique locale (commerçants, artisans...etc.).

Parallèlement au prix payé au planteur, la SAPH, dans le but d'améliorer les conditions de vie de ses fournisseurs, a développé et mis à la disposition de ceux-ci un certain nombre de produits et services tels qu' un Plan de Prévoyance, un Plan Epargne et une assistance logistique.

Plan de Prévoyance Planteur d'Hévée (PPPH)

En collaboration avec un assureur, la SAPH a développé et mis à la disposition de ses fournisseurs un plan de prévoyance dénommé : Plan de Prévoyance Planteur d'Hévée (PPPH).

Le PPPH est un contrat annuel renouvelable qui garantit au souscripteur et 5 membres de sa famille, pour 9.900 FCFA (15 Euro) par mois, une couverture médicale allant jusqu'à 80% des frais médicaux et une assistance funéraire à l'adhérent ou à son bénéficiaire allant jusqu'à 600.000 FCFA, (915 Euro) en cas de décès.

En 2016, ce sont 824 fournisseurs de la SAPH qui ont souscrit à ce produit. Ce qui a permis de couvrir 4.944 personnes, à raison de 6 personnes par souscripteur.

Plan Epargne Planteur (PEP)

En signant une convention avec un organisme de micro-finance, La SAPH facilite l'épargne à ses fournisseurs par des prélèvements à la vente qu'elle reverse ensuite à la micro-finance.

L'épargne ainsi constituée est rémunérée à un taux des plus élevés du marché et donne la possibilité à l'épargnant de bénéficier de prêts.

En 2016, ce sont 307 planteurs privés qui ont souscrit à ce produit.

Appui à la collecte

La SAPH en collaboration avec ses fournisseurs négocie et organise avec les transporteurs une grille tarifaire afin d'alléger les coûts liés au transport de leur production jusqu'au pont bascule. Ce sont plus de 9.000 fournisseurs qui font appel à ce service annuellement.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

66,6% de la production du Groupe a été achetée auprès de planteurs indépendants en 2016. Cela dénote de l'importance des fournisseurs des matières premières dans l'atteinte des résultats du Groupe. Des actions en vue d'intégrer la RSE dans la politique d'achat du Groupe ont été réalisées.

Le transport des conteneurs pour l'exportation du caoutchouc, la construction de logements et de bâtiments sont sous-traités. La construction des deux grandes usines à SAPH en 2014 (Rapide Grah) et 2015 (Bongo) a été faite par des sous-traitants. L'agrandissement de l'Usine de GREL a également été fait par des sous-traitants. D'énormes travaux sont dédiés à la sous-traitance dans le respect de plan de prévention en matière de sécurité et des politiques d'achats du Groupe.

A SAPH, un Code de Conduite du Fournisseur a été finalisé. Il indique les attentes sociales et environnementales de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants. Il est intégré dans les conditions générales d'achat de bien et de services de la SAPH.

Pour ce faire, le Fournisseur doit :

- 1-** S'engager pour la **gouvernance** d'entreprise et **l'intégrité**
 - Se conformer aux lois nationales qui régissent ses activités et respecter les obligations contractuelles
- 2-** Garantir la **QUALITE** des biens et services fournis
 - Répondre aux normes de qualité et de sécurité requise par la SAPH, les exigences réglementaires et les lois applicables.
 - Dans la mesure du possible et sur demande, fournir la traçabilité de la matière première tout le long de la chaîne d'approvisionnement
- 3-** Respecter les normes **SOCIALES** dans les opérations.
 - L'utilisation du travail des enfants est strictement interdite. (Convention n° 138 & 182 de l'OIT)
 - Le travail forcé est interdit
 - Créer un environnement inclusif qui permet d'éviter toute forme de discrimination, d'harcèlement sexuel, d'intimidation, de violence et/ou de menace.
 - Reconnaître les droits des travailleurs à former des syndicats ou d'autres associations
 - Fournir des salaires équitables et des avantages qui sont en conformité avec les lois en vigueur et les conventions collectives
 - Fournir un environnement de travail sûr et hygiénique et d'hébergement.
 - Prévenir les accidents et les blessures associées en réduisant les risques professionnels dans l'environnement du travail.
 - Encourager l'égalité des sexes, l'égalité d'accès au travail

4- Respecter l'ENVIRONNEMENT

- Respecter toutes les lois règlement en vigueur relatives à la protection de l'environnement
- Eviter la contamination ou la pollution des sources
- Gérer de manière professionnelle, l'application de produits agrochimiques et ne pas utiliser ceux qui ne sont pas homologués
- Réduire, récupérer ou réutiliser ses déchets lorsque cela est possible.

5- Mener les activités d'une manière qui honore ses parties prenantes.

- Ne pas participer ou bénéficier de réinstallations forcées illégales
- Employer et s'approvisionner en biens et services localement chaque fois que c'est possible
- Prévenir et traiter adéquatement toute incidence des activités sur la santé et la sécurité des communautés environnantes.

En plus de ces dispositions du code, il existe un comité d'agrément fournisseur composé de membres de différentes directions qui se réunit 3 fois dans l'année pour statuer sur le choix des fournisseurs. Pour ce qui est de l'évaluation des fournisseurs, les critères d'évaluation doivent être intégrés dans le nouveau logiciel SAP et les travaux sont bien avancés.

GREL a également un document décrivant la politique de l'entreprise en direction des fournisseurs de caoutchouc gérés par le ROU.

Ce document couvre les questions suivantes :

- Sélection des fournisseurs (agriculteurs / planteurs privés)
- Titre foncier
- Le travail des enfants
- Utilisation de pesticides
- Formation
- Processus de surveillance
- Conditions d'emploi

L'achat de caoutchouc et l'encadrement des planteurs locaux sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Filiales	Plantations industrielles matures		Plantations villageoises (PV)		Plantations villageoises (PV) encadrées				% Achats / total 2016	% Achats / total 2015
	Superficie (ha)	Production (T)	Production Achetée (T)	Montant K€	Plantation immature		Plantations matures			
					Superficie (ha)	Nombre de planteur	Superficie (ha)	Nombre de planteur		
GREL	10.019	34.635	18.282	13.471	24064	4553	16620	4488	52,79%	49,95
RENL	10.261	21.773	145	158	3506,1	774	562,5	136	0,67%	0,8
SAPH	16.507	156.821	126.826	97.693	79 691	34536	139324	38774	80,87%	76,84
CRC	3.796	4.775	-	-	-	-	-	-	0,00%	0
TOTAL	40.583	218.005	145.254	111.322	107261,1	39 863	156 506.5	43 398	66,63%	61,87

A travers l'adoption des Valeurs et du Code de Conduite, le top management du Groupe SIFCA a affirmé un engagement fort en faveur de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général du Groupe SIFCA ont conjointement rédigé un « mot de la direction », présenté à la page 3 du Code de Conduite et qui comprend, notamment, le passage suivant : « (...) *Tout le personnel du Groupe SIFCA doit partager les mêmes valeurs et observer chaque jour, dans le cadre professionnel, les mêmes règles de conduite. Nous comptons sur chacun de vous pour faire du respect individuel et collectif de ce Code de Conduite, un devoir quotidien* ».

Le lancement officiel du Code de Conduite a été effectué par la Direction Générale du Groupe SIFCA, en Septembre 2015, dans le cadre d'une cérémonie officielle réunissant les directions de toutes les sociétés du Groupe. L'objectif de cette cérémonie était d'assurer que ce projet est porté au plus haut niveau par les directions des sociétés du Groupe SIFCA.

Le Code de Conduite prévoit la mise en place de Comités d'Ethique dans toutes les entités du Groupe SIFCA. Ces Comités d'éthique, selon les termes du Code de Conduite, doivent être composés « *d'employés jouissant d'une crédibilité et reconnus pour leur intégrité* ».

Les activités des Comités d'Ethiques des entités sont supervisées par le Comité d'Ethique du Groupe SIFCA.

Le Code de Conduite précise que « toute personne qui a connaissance d'un fait ou d'une situation irrégulière ou susceptible de constituer une infraction à la loi, au (...) Code de Conduite ou aux procédures du Groupe, a l'obligation et le devoir d'en aviser, dans les plus brefs délais, le Comité d'Ethique Filiale concerné. (...). SIFCA s'engage à maintenir en place des procédures adéquates pour assurer la confidentialité des informations reçues et l'anonymat de toute personne qui soumettrait, à un Comité d'Ethique, une plainte relative à un acte répréhensible ».

La SAPH, filiale la plus importante de SIPH, a été choisie comme entité pilote pour démarrer la mise en place opérationnelle du Code de Conduite. Cette filiale a mis en place son Comité d'Ethique dès Septembre 2015. Ce Comité d'Ethique a tenu 9 réunions entre Septembre 2015 et février 2017. Les membres du Comité d'Ethique ont signé un engagement spécifique pour déclarer leur volonté ferme d'incarner les valeurs du Groupe et de respecter son Code de Conduite, en vue d'inspirer la confiance de l'ensemble du personnel. Le Code de Conduite est obligatoirement signé par tous les dirigeants et salariés du Groupe SIFCA, sans égard à leur titre.

En tant qu'entité pilote, la SAPH a obtenu, à ce jour, de l'ensemble de son personnel, la signature effective du Code de Conduite, avec une copie des engagements archivée au dossier du personnel. La signature du Code de Conduite est en cours dans les autres filiales du Groupe SIPH.

Le principe 3.2 du **Code de Conduite** est intitulé « Vol, fraude et corruption ». Ce principe précise, notamment :

« *Les directeurs, responsables et employés veilleront à :*

- *Ne jamais voler un bien de SIFCA, de ses filiales ou de toute autre personne dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors ;*
- *Ne jamais s'engager dans des activités frauduleuses dans le cadre de leur travail,*
- *Ne jamais se faire corrompre ou corrompre autrui, offrir des pots-de-vin ou en recevoir, ni tolérer la corruption de la part des autres dans le cadre de leur travail ;*
- *Toujours s'assurer que tous les contrats de biens et services sont conclus à un taux qui reflète les conditions raisonnables du marché. »*

Le Groupe SIFCA a initié un plan de formation de l'ensemble de son personnel aux Valeurs et au Code de Conduite du Groupe SIFCA. Ce plan de formation s'appuie notamment sur les outils suivants :

- **L'édition du Code de Conduite en deux formats** : un format intégral pour les cadres et les agents de maîtrise, et un format simplifié pour les autres agents (employés et ouvriers). Cette approche est destinée à simplifier la compréhension du Code de Conduite par les employés et ouvriers. L'objectif est également de marquer des attentes plus fortes chez le personnel d'encadrement que chez les employés sur le respect du Code de Conduite.
- **La définition et la mise en œuvre d'un plan de communication sur le Code de Conduite** : Le Groupe SIFCA a défini, à travers sa Direction de la Communication, un plan de communication sur le Code de Conduite, avec des supports et outils de communication variés.
- **L'accessibilité du Code de Conduite** : Bien que le Code de Conduite ait fait l'objet d'une distribution physique au personnel du Groupe SIFCA, une version électronique de ce Code est disponible en téléchargement libre, sur l'intranet du Groupe SIFCA.
- **Des supports de formation adaptés aux catégories de personnel** : Les formations sur le Code de Code de Conduite sont données à l'ensemble du personnel, à partir de supports adaptés aux catégories socio-professionnelles et niveaux de responsabilité du personnel. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour le personnel analphabète.

4. METHODOLOGIE DE REPORTING

Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être **représentatif des activités du Groupe**. Les différentes filiales sont consolidées en Intégration Globale, conformément au périmètre financier. Le reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du Groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation interne ne disposent toujours pas de certaines données.

- Les données environnementales de filiale CRC au Libéria ont été exclues du reporting 2016 car le système de reporting n'est pas encore mature. Pour le site administratif à Abidjan les données environnementales sont également exclues. Pour SIPH Holding, seule la consommation d'électricité est incluse. En outre, les données RH de CRC concernant la formation ne sont pas encore centralisées, par conséquent, elles sont exclues.
- Le Groupe mesure ses consommations d'eau à travers la mise en place de compteurs dont ne disposent pas CRC. Raison pour laquelle ce site n'a pas communiqué de données en la matière. Le Groupe ne suit cependant pas ses consommations au regard des contraintes hydriques dans les zones de prélèvements.
- Le nombre de jour d'absence pour raisons familiales, personnelles et maladies professionnelles est diversement suivi. Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnissables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple. Par contre, il existe bien des maladies à caractère professionnel (*dermatoses, troubles musculo-squelettiques...*) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnissables sur lesquelles le Groupe tient à mener des plans d'actions. Le Groupe entend atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme avant de suivre ces données.

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux et environnementaux se base sur les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

Précisions et limites méthodologiques

Le Groupe n'a pas de provisions pour risques environnementaux.

Les « contractors » *personnel mis à disposition par des tiers*, sont pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité et formation à GREL alors que seuls les employés directs sont pris en compte par les autres filiales. Cette différence de méthode est justifiée par le fait que GREL a fortement recours aux « contractors » (*près de six fois plus nombreux que les employés directs*).

SIPH ne distribuant pas de produits pouvant impacter directement la santé et la sécurité des consommateurs, la thématique Grenelle 2 n'est pas jugée applicable.

Embauches et départs : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents, les occasionnels étant exclus.

Licenciements : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de post, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

Les déchets des zones d'habitations (logements construits par SIPH pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

L'indicateur de la consommation d'électricité n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

- **première phase, les filiales** : chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées et contrôlées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition du Département Hygiène Qualité Sécurité Environnement Logement (HQSEL) du Groupe SIFCA.
- **deuxième phase, le HQSEL du Groupe** : Il consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Audit croisé

Depuis 2015, des programmes d'audit croisé ont été lancés dans les filiales en Côte d'Ivoire. En effet, nous disposons d'équipes d'auditeurs QHSE formées par chaque filiale, qui effectuent des missions croisées sur les différents sites. Le principe, c'est que les auditeurs n'auditent jamais leur propre activité.

Pour ce faire, une matrice d'audit a été élaborée avec les points de contrôle des indicateurs sélectionnés à partir du plan d'action DD du Groupe SIFCA. Les résultats sont évalués en pourcentage et permettent de comparer le niveau d'avancement des sites des différentes filiales. Ci-dessous un extrait des résultats d'audit croisé.

SYNTHESE	Déploiement du Plan d'Action DD	Indicateurs de progrès en terme de réalisation (en %)	Degré d'avancement constaté en %	
	Politique Hygiène et Sécurité	100 %	71 %	😊
	Port des EPI et Equipements sécurisés	100 %	76 %	😊
	Logements	100 %	66 %	😊
	Prévention des Maladies infectieuses (VIH/SIDA et Paludisme)	100 %	78 %	😊
	Pollutions et impacts environnementaux	100 %	60 %	😊
	Communautés et développement local	100 %	70 %	😊
	Niveau de déploiement Moyen du plan d'action DD	100 %	100 %	😊

5. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

« SIPH »

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Société Internationale de Plantations d'Hévéas (ci-après « SIPH ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, présentées conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de SIPH.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile de France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et avril 2017 pour une durée d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines Informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Méthodologie de Reporting » du chapitre « Rapport de développement durable 2016 » du rapport de gestion.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception de l'information sur les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre, notamment liés à l'usage des biens et services produits qui n'est présentée que partiellement.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les Informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 30% des effectifs et entre 22% et 63% des Informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ Informations sociales quantitatives : Effectif – travailleurs permanents, Répartition de l'effectif par zone géographique, Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe, Répartition de l'effectif par âge, Répartition des embauches, Nombre de licenciements (CDI,CDD), Nombre de démissions (CDI,CDD), Heures travaillées, Nombre de jours d'absence liés à la maladie, Nombre de jours d'absence liés au paludisme, Taux de fréquence et de gravité, Nombre d'accidents mortels, Nombre total d'heures de formation, Nombre de salariés formés

Informations environnementales quantitatives : Consommation d'électricité, Essence et Diesel des véhicules, GPL, Diesel des générateurs et sècheurs, Consommation d'eau, Déchets dangereux et non-dangereux produits et valorisés et Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

Informations sociales qualitatives : organisation du dialogue social, Travail forcé et travail des enfants : gestion des risques associés pour le groupe et actions menées, politique de santé au groupe : actions pour lutter contre le VIH et le paludisme

Informations environnementales qualitatives : Initiatives des filiales pour la prévention des pollutions, gestion des rejets liquides et mise en place de systèmes de lagunage, Actions menées pour la préservation de la biodiversité sur les Unités Agricoles Intégrées, Analyse de vulnérabilité par rapport aux conséquences du changement climatique

Informations sociétales qualitatives : Politique générale en matière d'emploi et de développement régional, impact sur les populations locales (Contributions au développement communautaire, modalités des dialogues), Politique d'achat responsable et relations avec les fournisseurs et sous-traitants, Diffusion du Code de Conduite Fournisseur (SAPH)

⁴ Sites de Bongo et Yacoli (informations environnementales uniquement) pour SAPH, GREL, CRC (informations sociales uniquement), SAPH (indicateurs de formation).

Conclusion

Le dispositif de reporting mis en place ne permet pas une traçabilité satisfaisante, ni un niveau de contrôle suffisant pour garantir l'exhaustivité ou la fiabilité des indicateurs liés aux thématiques suivantes : répartition de l'effectif par catégorie, embauches et départs, formation, jours d'absence par motif, consommation d'eau, consommation d'essence et de diesel, émissions de gaz à effet de serre, déchets.

Sur la base de nos travaux, et au-delà des constats mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autre anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neully-sur-Seine, le 27 mars 2017
L'un des Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE SIPH POUR 2017

S'appuyant sur les travaux du Comité de Rémunération du Groupe SIFCA, le Conseil d'administration de SIPH, lors de sa séance du 17 mars 2017, a arrêté comme suit les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels concernant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants sociaux en raison de leurs mandats dans SIPH, ceci conformément aux dispositions nouvelles du code de commerce (articles L 225-37_2 et L 225-822), précisées par le décret 2017-340 du 16 mars 2017.

1- PRINCIPES FONDAMENTAUX

Ces principes sont établis en conformité avec les recommandations de la place.

1-1 Principe d'équité et de mesure :

Il est veillé à ce que chaque élément de la rémunération des dirigeants sociaux de SIPH soit clairement motivé et qu'aucun de ses éléments ne soit disproportionné.

1-2 Principe de compétitivité :

Il est veillé à ce que la rémunération des dirigeants sociaux de SIPH soit compétitive, notamment par le biais d'enquêtes sectorielles de rémunération.

1-3 Principe de performance :

La rémunération est étroitement liée à la performance de l'entreprise notamment au moyen d'une rémunération variable mesurée chaque année. Le paiement de cette partie variable est subordonné à la réalisation d'objectifs (tant économiques que personnes), simples et mesurables, étroitement liés aux objectifs du Groupe et régulièrement communiqués aux actionnaires. Il est précisé que ces éléments variables annuels n'entraînent aucun paiement minimum garanti et reposent sur des critères de performance opérationnels lisibles et exigeants.

2- COMPOSANTES DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX DE SIPH

La structure de la rémunération des dirigeants sociaux de SIPH (Président et Directeur Général en l'occurrence) est identique, sous réserve d'éléments spécifiques mentionnés ci-après.

2-1 Composantes de la rémunération :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable annuelle
- Indemnités et avantages liés à l'éventuel statut expatrié des dirigeants
- Indemnités liées à la cessation de fonction
- Indemnités de non concurrence
- Autres éléments et avantages de toute nature

2-1-1 Rémunération Fixe

Les autres rémunérations fixes sont définies et arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Le montant ainsi arrêté doit être en ligne avec les pratiques du marché afin de garantir l'attractivité et la compétitivité de l'entreprise. Ce positionnement peut notamment être mesuré au travers d'enquêtes de rémunérations nationales et internationales (Mercer, Towers Watson, Hays) et de retours qualitatifs.

2-1-2 Rémunération variable

La rémunération variable annuelle est destinée à rémunérer la performance au titre de l'exercice clos. Le paiement de cette partie variable est subordonné à la réalisation d'objectifs aussi bien économiques que personnels simples et mesurables, étroitement liés aux objectifs du Groupe et régulièrement communiqués aux actionnaires.

Elle comprend deux parties :

- La première est assise sur de objectifs quantitatifs définis en début d'exercice, et peut représenter jusqu'à 60% de la rémunération variable des dirigeants sociaux.
- La deuxième est assise sur des critères qualitatifs liés au management ou à la réalisation d'éléments performants non prévus en début d'exercice, ou encore de réussites exceptionnelles du dirigeant concerné. Elle peut correspondre jusqu'à 40% de la rémunération variable annuelle.

2-1-3 Avantages et indemnités liés au statut d'expatrié du dirigeant.

Dans le même souci d'équité, de compétitivité et d'attractivité de l'entreprise, le Dirigeant social qui est amené à travailler sous le statut d'expatrié peut bénéficier d'avantages et de compensations directement liés à son statut. Ces éléments sont généralement ajoutés à la rémunération annuelle fixe du dirigeant et validés comme tels par le Conseil d'Administration.

2-1-4 Indemnités liées à la cessation de fonction

Lors du départ d'un Dirigeant une indemnité conventionnelle de départ, exprimée en pourcentage de la rémunération totale annuelle ou en valeur absolue peut être attribuée.

2-1-5 Indemnités de non concurrence

Lors du départ d'un dirigeant à la demande du Conseil, une clause de non concurrence peut s'appliquer dans le cadre de la Loi. Afin de compenser cette interdiction de travailler le Dirigeant peut percevoir une indemnité déterminée en pourcentage de la rémunération totale ou en valeur absolue.

2-1-6 Autres indemnités et avantages de toute nature

Tout avantage non mentionné ci-dessus et qui pourrait être lié directement au mandat social du dirigeant. Par exemple les jetons de présence sont versés aux administrateurs par décision du Conseil d'Administration et peuvent donc être attribués aux dirigeants sociaux lorsqu'ils sont administrateurs.

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 EN €

Exercice social du 01/01/2016 au 31/12/2016

	au 31 Décembre 2016			au 31/12/15		au 31/12/16	au 31/12/15
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Autres immobilisations incorporelles	930 765	596 791	333 974	34 898	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	242 800	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
Total immobilisations incorporelles	930 765	596 791	333 974	277 698	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	191 133	150 715	40 418	54 521	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques	-	-	-	-	Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918	6 918	-	-	Report à nouveau	13 701 791	16 878 857
Autres matériel informatique	64 828	55 736	9 092	6 819	RESULTAT DE L'EXERCICE	3 923 763	3 177 065
Mobilier de bureau	106 310	83 187	23 123	30 942	Provisions réglementées	610 111	610 111
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	Total capitaux propres	48 295 816	52 219 579
Total immobilisations corporelles	369 189	296 556	72 633	92 282	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres participations	95 205 874	46 405 376	48 800 498	48 800 498	Provisions pour risques	-	-
Créances rattachées à des participations	23 559 717	23 559 717	-	-	Provisions pour charges	639 815	627 579
Prêts	38 569	-	38 569	44 878			
Autres immobilisations financières	-	-	-	14 714			
Total immobilisations financières	118 804 160	69 965 093	48 839 067	48 860 090	Total provisions	639 815	627 579
Total actif immobilisé	120 104 114	70 858 440	49 245 674	49 230 070	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
Stock et en cours : marchandises	598 505	-	598 505	100 627	- dont à plus d'un an	-	-
Total stock	598 505	-	598 505	100 627	- dont à moins d'un an	10 137 038	6 664 319
Avances et acomptes versés	67 185	-	67 185	127 268	Emprunts et dettes financières divers		
Clients et comptes rattachés	32 256 694	2 127 252	30 129 442	19 126 944	Avances acomptes reçus sur commande en cours	31 426	115 642
Autres créances	336 370	-	336 370	339 666	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 477 201	22 744 894
Total créances	32 660 250	2 127 252	30 532 997	19 593 878	Dettes fiscales et sociales	889 660	651 752
Valeurs mobilières de placement	168 922	-	168 922	11 024 162	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Disponibilités	9 121 419	-	9 121 419	5 605 403	Autres dettes	313 681	294 744
Charges constatées d'avance	918 997	-	918 997	70 795	Produits constatés d'avance	-	537 050
Total actif circulant	43 468 094	2 127 252	41 340 841	36 394 865	Total dettes	38 849 007	31 008 400
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	17 153	-	17 153	503	Ecart de conversion Passif	2 819 030	1 769 880
TOTAL GENERAL	163 589 361	72 985 693	90 603 668	85 625 437	TOTAL GENERAL	90 603 668	85 625 437

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016 EN €

Exercice social du 01/01/2016 au 31/12/2016

	au 31/12/16	au 31/12/15
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	258 670 688	240 080 658
Prestations de services	6 703 928	6 232 292
Divers		
Montant net du chiffre d'affaires	265 374 616	246 312 950
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	58 334	756 082
Autres produits	94 243	27 121
Total des produits d'exploitation	265 527 193	247 096 153
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	245 720 344	228 009 373
Variation de stock (marchandises)	(497 878)	154 091
Autres achats et charges externes	9 942 774	9 780 180
Impôts, taxes et versements assimilés	250 958	309 564
Salaires et traitements	1 303 861	1 274 825
Charges sociales	756 163	710 704
Dotations sur immobilisations (amortissements)	119 478	78 440
Dotations sur actif circulant (provisions)	639 720	807 629
Dotations sur risques et charges (provisions)	11 250	228 377
Autres charges	70 179	59 303
Total des charges d'exploitation	258 316 849	241 412 484
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 210 344	5 683 669
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 896	3 896
Autres intérêts et produits assimilés	666 102	449 234
Reprises sur provisions, transferts charges	503	16 893
Différences positives de change	316 180	673 684
Produits nets sur cessions de V.M.P.	720	15 050
Total des produits financiers	987 400	1 158 757
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 461 170	6 649 691
Intérêts et charges assimilées	203 242	271 021
Différences négatives de change	246 683	638 229
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	36	
Total des charges financières	8 911 132	7 558 942
RESULTAT FINANCIER	(7 923 731)	(6 400 185)
RESULTAT COURANT	(713 387)	(716 516)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0	0
dotation amortissements et provisions	0	10 738
Total des charges exceptionnelles	0	10 738
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(10 738)
Impôt sur les bénéfices	3 210 376	2 449 811
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>266 514 594</i>	<i>248 254 909</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>270 438 356</i>	<i>251 431 975</i>
RESULTAT NET	(3 923 763)	(3 177 065)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Poursuite du bas de cycle

Le cours du caoutchouc sur le Sicom 20 s'est établi à 1,15 €/kg sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit le niveau le plus bas depuis 2009.

Les 3 premiers trimestres 2016 enregistraient ainsi une baisse de 10% par rapport à ceux constatés en 2015 sur la même période.

La remontée des cours a été sensible à partir d'octobre 2016, avec un cours moyen du T4 de 1,66\$/kg contre 1,12\$/kg au T4 2015. Cette reprise a été amplifiée par l'évolution de la parité €/€, les cours en euros sur cette période s'établissant à 1,54€/kg contre 1,09€/kg l'an dernier.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 265 Millions d'euros contre 246 Millions d'euros en 2015, l'augmentation des volumes ayant largement compensé la diminution du prix moyen de vente du caoutchouc.

1.2./ Financement de CRC

SIPH assure toujours le financement de sa filiale CRC. A fin 2016, ce financement par avance d'actionnaires et intérêts correspondant élevait au total à 23,560 millions d'euros contre 15,116 millions d'euros à fin 2015. Compte tenu des difficultés rencontrées sur ce projet de développement, les actifs concernant CRC sont entièrement provisionnés ; Une dotation aux provisions sur charges financières de 8,444 Millions d'euros a été constatée en 2016.

1.3./ Résultats des filiales

En 2016 aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires ni des filiales consolidées, suite au cycle baissier du cours du caoutchouc.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

Depuis 2014 la société SIPH travaille sur le déploiement d'un ERP (SAP). La mise en service de cet ERP a débuté en mai 2016 - sur le module de commercialisation du caoutchouc.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée (année)
installation et matériel informatique	3
Installations générales	10
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent les avances de trésorerie en compte courant faites aux filiales à moyen et long terme.

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément à la réglementation fiscale.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires correspondant à l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations brutes en K€

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition	Transfert de poste à poste	Diminution par cession & mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	538		392		931
Immobilisations incorporelles en cours :	243	149	-392		
Immobilisations corporelles :	363	7			369
Immobilisations incorporelles en cours :					
Immobilisations financières :					
▪ Participations mises en équivalence					
▪ Autres participations	95 206				95 206
▪ Créances rattachées à des participations	15 116	8 444			23 560
▪ Prêts et autres immobilisations financières	60			21	39
Sous total immobilisations financières	110 381	8 444	0	21	118 804
Total général	111 525	8 600	0	21	120 104

Amortissements en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	504	93		597
Immobilisations corporelles :	270	26		297
Total	774	119	0	893

Dépréciations des immobilisations financières en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières :				
▪ Participations mises en équivalence				
▪ Autres participations	46 405			46 405
▪ Créances rattachées à des participations	15 116	8 444		23 560
▪ Prêts et autres immobilisations financières				
Total	61 521	8 444	0	69 965

Immobilisations nettes à la clôture en K€

Natures	Valeur brute	Amortissements	Dépréciation	Valeur nette
Immobilisations incorporelles : Immobilisations incorporelles en cours :	931	597		334
Immobilisations corporelles : Immobilisations incorporelles en cours :	369	297		73
Immobilisations financières :				
▪ Participations mises en équivalence				
▪ Autres participations	95 206		46 405	48 800
▪ Créances rattachées à des participations	23 560		23 560	
▪ Prêts et autres immobilisations financières	39			39
Sous total immobilisations financières	118 804	0	69 965	48 839
Total général	120 104	893	69 965	49 246

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comportent principalement les logiciels GTE pour la gestion de l'activité « General Trade » et les modules utilisés pour la gestion de l'activité Caoutchouc, dont notamment le déploiement de SAP effectué en 2016.

Les mouvements sur le poste immobilisations corporelles s'expliquent essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques.

Note 2 - Immobilisations financières

» Titres de participations :

La valeur brute des titres de participation s'élève à 95 206 K€, sans évolution depuis 2010, dont 46 405 K€ pour la participation CRC au Libéria détenue à 100%.

La participation dans CRC est entièrement dépréciée.

La valeur nette des titres de participation est de 48 800 K€ au 31/12/16.

» Créances rattachées à des participations :

Les créances rattachées à des participations comportent exclusivement les avances en compte courant et les intérêts facturés à CRC. Le montant brut de ces créances s'élèvent à 23 560 K€ contre 15 116 K€ au 31/12/15, entièrement déprécié à la clôture.

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Partie 1)

Filiales et Participations	Quote-part du capital détenue (en %)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté
				Brute	Nette		
1) FILIALES DETENUES A +DE 50 %							
FILIALES FRANCAISES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
FILIALES ETRANGERES							
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	68,06%						
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Cote d'Ivoire en K CFA en K€		14 593 621 22 248	38 183 498 58 210	26 190	26 190		
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	70,32%						
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria en K Naira en K€		491 875 1 544	9 066 517 28 467	19 662	19 662		
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	60,00%						
Siège social : Takoradi Ghana en K€		2 347	48 450	2 817	2 817		
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	100,00%						
Siège Social : Libéria en K US\$ en K€		58 295 55 331	(45 042) (42 752)	46 405	0	24 822 23 560	
2) PARTICIPATIONS DETENUES de 10 à 50%							
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
3) AUTRES TITRES de PARTICIPATION dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société							
Sociétés françaises en K€ Sociétés étrangères	NEANT	NEANT	NEANT	131 NEANT	131 NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL EN K€							
Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				95 074 131 0	48 669 131 0	0	
TOTAL EN K€				95 205	48 800	-	

1.00 € =

656

CFA

318

Naira

1,054

US\$

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Partie 2)

Filiales et Participations	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (<i>Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos</i>)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Exercice arrêté au
1) FILIALES DETENUES A +DE 50 %				
FILIALES FRANCAISES	NEANT	NEANT	NEANT	
FILIALES ETRANGERES				
SAPH				
en K CFA	112 963 551	(3 562 989)		31/12/2016
en K€	172 212	- 5 432	0	
RENL				
en K Naira	7 601 962	2 144 668		31/12/2016
en K€	23 869	6 734	0	
GREL				
en K€	41 309	830	0	31/12/2016
CRC				
en K US\$	8 589	(6 029)		31/12/2016
en K€	8 152	(5 723)	0	
2) PARTICIPATIONS DETENUES de 10 à 50%				
-	NEANT	NEANT	NEANT	
3) AUTRES TITRES de PARTICIPATION dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société				
Sociétés françaises en K€			4	31/12/2016
Sociétés étrangères	NEANT	NEANT	NEANT	
0				

1.00 € =

656

CFA

318

Naira

1,054

US\$

Note 3 - Stocks et en cours : 599 K€ au 31/12/2016 contre 101 K€ au 31/12/2015

Les montants mentionnés dans ce poste concernent des marchandises en transit, qui seront facturées aux clients lors de leur livraison prévue début 2017

Note 4 – Créances : 30 533 K€ net au 31/12/2016 contre 19 594 K€ au 31/12/2015

Les créances intègrent notamment :

- Le compte client pour les ventes de caoutchouc qui s'élève à 21 483 K€ contre 14 886 K€ fin 2015
- 4 914 K€ d'appels de marge liés aux opérations de couverture par des ventes à terme de caoutchouc (contre 0 K€ fin 2015)

La rapide reprise des cours du caoutchouc à partir d'octobre 2016 combinée à l'augmentation des volumes vendus est à l'origine de l'augmentation des créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

- *Avances aux fournisseurs* : 67 K€ contre 127 K€ au 31/12/15.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises
- *Clients nets* : 30 129 K€ contre 19 127 K€ au 31/12/15.
- *Autres créances* : 336 K€ contre 340 K€ au 31/12/15.
Ce poste comprend notamment 188 K€ de TVA récupérable et une créance sur les comptes de négoce de 120 K€.

La totalité des créances est considérée recouvrable, sauf 2 127 K€ de créances commerciales sur CRC qui sont entièrement dépréciées.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement : 169 K€ au 31/12/2016 contre 11 024 K€ au 31/12/15.

Au 31/12/16 les valeurs mobilières de placement sont constituées de :

- 89 K€ de placements à courts termes sous forme de Sicav monétaires, dont la valeur boursière ne présente pas d'écart significatif par rapport à la valeur comptable.
- la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine (cf. Note 10).

Note 6 – Disponibilités : 9 121 K€ au 31/12/2016 contre 5 605 K€ au 31/12/15.

Note 7 - Charges constatées d'avance : 919 K€ au 31/12/2016 contre 71 K€ au 31/12/15

Ce poste comporte les charges de location et de maintenance habituelles.

Son augmentation est due pour 843 K€ aux débouclages des contrats de couverture sur des ventes à terme à leur échéance, qui seront remboursés par les filiales de SIPH au premier trimestre 2017.

Note 8 - Capitaux propres : 48 296 K€ au 31/12/2016 contre 52 220 K€ au 31/12/2015

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2015	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 569				11 569
Prime d'émission	1 645				1 645
Prime de fusion	1 696				1 696
Prime d'apport	16 886				16 886
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952				4 952
Réserves légales	1 157				1 157
Autres réserves	3				3
Report à nouveau	16 879	- 3 177			13 702
Résultat de l'exercice	- 3 177	3 177	- 3 924		- 3 924
Provisions réglementées	610				610
Distribution du dividende					
Total	52 220	-	- 3 924	-	48 296

La provision réglementée de 610 K€ correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH – CRC et RENL calculée sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 569 K€, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	62,89%
CFM	1 205 056	23,81%	25,33%
Flottant	1 042 324	20,60%	11,78%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 640 K€ au 31/12/2016 contre 628 K€ au 31/12/2015

Provisions pour Risques et Charges en K€

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	581	11	-	-	593
Provision pour contrôle fiscal	16	-	-	16	-
Provision pour écart de conversion Actif	1	17	-	1	17
Provision pour litige	30	-	-	-	30
Total des provisions	628	28	-	16	640

Ce poste comprend :

- une provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, de 593 K€. Les indemnités de départ à la retraite sont calculées avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2016. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulé des différents paramètres statistiques applicables.
- une provision sur écart de conversion actif de 17 K€
- une provision pour litige de 30 K€,

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit : 10 137 K€ contre 6 664 K€ au 31/12/15.

Emprunts en K€

En K€	2016	2015
Emprunt Société Général à moins d'un an		
Emprunt Banque Palatine à moins d'un an	2 286	3 429
Emprunt Crédit Agricole à moins d'un an	2 143	3 214
Sous total Emprunts Long Terme	4 429	6 643
Découvert	5 675	
Intérêts et frais bancaires courus à payer	33	21
total emprunts	10 137	6 664

Emprunts long terme, reclassés en court terme suite au bris de covenant, sans que la clause de remboursement anticipé ne soit mise en œuvre :

Deux emprunts ont été contractés en 2011 pour financer l'acquisition des 40% de CRC et ses développements, dont le solde est de 4 429 K€ au 31/12/2016 contre 6 643 K€ au 31/12/2015

- Banque Palatine : contracté le 01/09/11 pour un montant initial de 8 000 K€, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.
- Crédit Agricole, contracté le 30/09/11 pour un montant initial de 7 500 K€, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

Au 31 décembre 2014 ces deux emprunts ont fait l'objet de bris de covenants (décrits en Note 17) :

Option 1

« La banque Palatine et la banque Crédit Agricole ont respectivement émis un « waiver » au cours du premier trimestre 2017 afin de surseoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé avant la prochaine mise à jour des ratios prudentiels prévue pour fin décembre 2017. »

Option 2

Des discussions avec la Banque Palatine et le Crédit agricole ont eu lieu dans le cadre de la demande d'un « Waiver » afin de surseoir au cas de défaut constitué par le bris de covenants au 31 décembre 2016. Il ressort de ces échanges que la société SIPH n'anticipe pas une déchéance du terme pour ces deux emprunts. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie de la société démontrent sa capacité à y faire face le cas échéant.

Le solde de ces deux emprunts (4 429 K€) reste donc reclassé en Emprunts Bancaires Courants, bien que la partie à plus d'un an soit de 2 214 K€.

Ligne court terme :

Une ligne court terme de 5 675 K€ a été mobilisée fin 2016 pour le financement des appels de marges sur les ventes à terme et celui généré par l'augmentation du comptes client sur les ventes caoutchouc (cf. note 4).

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 27 477 K€ au 31/12/2016 contre 22 745 K€ au 31/12/2015

Le poids des fournisseurs de l'activité négoce de caoutchouc est prépondérant dans ce poste, et s'élève à 26 013 K€ au 31/12/2016 contre 21 385 K€ au 31/12/2015.

Les fournisseurs de l'activité négoce de caoutchouc concernent les filiales productrices de SIPH pour 25 659 K€

L'exigibilité des comptes fournisseurs (hors avances versées) s'analyse comme suit :

Fournisseurs exigibles au 31/12/16 (Hors avances fournisseurs) en K€

Total	avant le 01/12/16	du 01/12/16 au 31/12/16	FNP au 31/12/16	du 01/01/17 au 31/01/17	du 01/02/17 au 28/02/17	du 01/03/17 au 31/03/17	du 01/04/17 au 30/04/17	du 01/05/17 au 30/06/17
27 477	118	1 133	751	2 756	2 424	6 880	4 612	8 804

Les échéances antérieures au 31/12/16 pour un montant de 1 251 K€ correspondent principalement à des opérations intragroupes, pour l'essentiel des fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales : 890 K€ au 31/12/2016 contre 652 K€ au 31/12/2015

Ce poste se compose de dettes sociales pour 475 K€ et de dettes fiscales pour 415 K€.

Note 13 - Autres dettes : 314 K€ au 31/12/2016 contre 295 K€ au 31/12/2015

Ce poste se compose principalement de charges à payer et d'avoirs à établir.

Note 14 - Produits Constatés d'Avance : 0 K€ au 31/12/2016 contre 537 K€ au 31/12/2015

Note 15 - Compte de Régularisation : 2 819 K€ au 31/12/2016 contre 1 770 K€ au 31/12/2015

Ce poste constate l'écart de conversion passif essentiellement dû à la conversion des créances détenues sur CRC libellées en US\$.

Note 16 – Analyse des délais de règlements clients et fournisseurs échus au 31/12/16

Analyse des retards de règlements des en-cours échus fournisseurs et clients au 31/12/16 en l'application de l'article L.441-6-1– cc

***Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€**

Tranches de retard	Total général	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Total échus	1 254	96	29	65	1 064
Nombre de factures concernées	45	28	4	4	9
Pourcentage s/Total Achats	25 898	0,37%	0,11%	0,25%	4,11%

**Analyse sur données hors groupe SIPH*

***Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€**

Tranches de retard	Total général	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Total échus	12 967	11 487	1 033	90	357
Nombre de factures concernées	215	136	12	12	55
Pourcentage s/Total Ventes	255 257	4,50%	0,40%	0,04%	0,14%

**Analyse sur données hors groupe SIPH*

Note 17 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine (soit 2,3 M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole (soit 2,1 M€) en dette à court terme.
- Le 21/04/2011, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale RENL a contracté pour un montant de 2 milliards de nairas sur une durée de 7 ans. Le capital restant dû au 31/12/2016 s'élève à 0,7 milliards de nairas
- Le 30/12/13, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7,5 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31/12/2016 le capital restant dû s'élève à 7,031 M€.

- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort actuellement en cours, approuvée par le conseil d'administration de SIPH du 17/1/2017, couvre la période 12/01/2017 au 11/01/18.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés à Société Générale et à la BNP pour couvrir les achats en dollars de l'activité Caoutchouc : 12 239 KUSD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats de vente à terme de caoutchouc au 31 décembre 2016
 - Contrats SWAP EUR portant sur 19 100 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2016.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture (vente à terme SWAP), en parallèle des engagements donnés :
 - Contrats SWAP EUR portant sur 19 100 tonnes

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 18 - Produits d'exploitation : 265 527 K€ contre 247 096 K€ au 31/12/15

En K€	2016	2015
Ventes de Caoutchouc	248 018	223 357
Ventes de marchandises "General Trade"	9 835	15 564
Ventes " Autres matières premières"	818	1 160
Prestations de services et produits annexes	6 704	6 232
Produits de gestion courante	94	27
Reprise sur provisions - Transferts de charges	58	756
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	265 527	247 096

Les produits d'exploitation incluent :

- Le chiffre d'affaires des ventes de caoutchouc, SIPH assurant la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par ses filiales. En 2016, l'augmentation des volumes de caoutchouc vendus (215,6 milliers de tonnes contre 182 milliers de tonnes en 2015) a largement compensé la diminution du prix de vente moyen.
- Le chiffre d'affaires « General Trade », correspondant à l'activité récurrente d'approvisionnement en intrants des filiales de SIPH et des sociétés du Groupe SIFCA. En 2016, cette activité a diminué en raison du ralentissement des programmes d'investissement des sociétés de plantations du Groupe
- Le chiffre d'affaires de négoce d'autres matières premières que le caoutchouc (*Huile de palme, sucre ...*). Ces opérations de négoce répondent à des besoins ponctuels du Groupe SIFCA. Si le chiffre d'affaires peut être significatif sur certaines opérations, cette activité réalisée sans risque ne contribue que marginalement au résultat.
- Les prestations de services, composées pour l'essentiel des contrats d'assistance technique fournie par SIPH à ses filiales

La répartition géographique du chiffre d'affaires est présentée selon le pays d'implantation des clients.

Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques en K€

Zone géographique	Chiffre d'affaires K€
Côte d'Ivoire	11 720
Europe	67 921
Autres pays	185 734
Total	265 375

Note 19 - Charges d'exploitation : 258 317 K€ au 31/12/2016 contre 241 412 K€ au 31/12/15

En raison de l'activité de négoce (caoutchouc, autres matières premières et « General Trade »), les achats de marchandises sont le poste le plus significatif des charges d'exploitation, portant sur 245 222 K€ en 2016, contre 228 163 K€ en 2015.

Achats de marchandises

En K€	2016	2015
Activité caoutchouc	234 584	212 071
Activité Général Trade	9 826	14 938
Activité " Autres négoce de matières premières"	813	1 154
Total achats de marchandises	245 222	228 163

L'augmentation des charges d'exploitation de 16 904 K€ provient essentiellement des achats de caoutchouc, dont le volume est en croissance et le prix est corrélé aux cours.

Les charges externes représentent 9 943 K€ contre 9 780 K€ en 2015, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

En K€	2016	2015
SIFCA	7 218	7 205
MICHELIN	1 043	878

Note 20 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité depuis 2005, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2016.

Note 21 - Résultat financier : (- 7 924 K€) au 31/12/2016 contre (- 6 400 K€) au 31/12/15

Le résultat financier comporte principalement la dépréciation de 8 444 K€ des avances d'actionnaire (principal et intérêts) consentis à CRC.

Note 22 - Résultat exceptionnel : 0 € contre (-11 K€) au 31/12/15

Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 3 210 K € contre 2 450 K€ au 31/12/15

En K€	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 10,70%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (*)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	-713	-238	0	-238	-1 001	0	-33	-271
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Réintégrations - Déductions fiscales	10 164	3 388	0	3 388	3 388	0	112	3 500
Montant de l'IS au titre de 2016				3 150			79	3 229
Crédit Impôt recherche régulier IS 2015								-40
TOTAL IMPOT SOCIETE 2016								3 210

(*) Après abattement de 763 K€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2016 et 2015 ressortent comme suit :

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social en K€			Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis décembre 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II et III		202	137
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II		275	339
Total			477	475

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents.

II a - Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social en K€				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre BILLON				
Rémunération fixe	158	158	105	105
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	27	27	26	26
Avantages en nature (logement-voiture...)	16	16	6	6
TOTAL	202	202	137	137
Bertrand VIGNES				
Rémunération fixe	215	215	283	283
Rémunération variable	15	15	15	15
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3	3	1	1
Avantages en nature (logement-voiture...)	42	42	40	40
TOTAL	275	275	339	339

II b - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social en K€

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	Montants dus	montants versés
Pierre BILLON				
<i>Présidence du Conseil d'Administration SIPH (à partir de décembre 2012)</i>				
Total rémunération	202	202	137	137
* Rémunération SAPH	175	175	111	111
* Rémunération SIFCA	0	0	0	0
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27	27	26	26
**dont SIPH	24	24	24	24
**dont SAPH	3	3	2	2
Bertrand VIGNES				
<i>Directeur Général</i>				
Total rémunération	275	275	339	339
* Rémunération SIFCA	272	272	338	338
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3	3	1	1
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3	3	1	1
Total	477	477	475	475

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants en K€

	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA	49	50
Jetons de présence	7	8
<i>dont SIPH</i>	4	6
<i>dont SAPH</i>	3	2
Autres rémunérations (1)	42	42
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Lucie BARRY-TANOUS	9	8
Jetons de présence	9	8
<i>dont SIPH</i>	6	6
<i>dont SAPH</i>	3	2
Autres rémunérations	0	0
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES	171	96
Jetons de présence	4	6
<i>dont SIPH</i>	4	6
<i>dont SAPH</i>	0	0
Autres rémunérations (1)	167	90
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jacques-Philippe HOLLAENDER	6	5
Jetons de présence	6	5
<i>dont SIPH</i>	6	4
<i>dont SAPH</i>	0	1
Autres rémunérations	0	0
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES	5	6
Jetons de présence	5	6
<i>dont SIPH</i>	4	6
<i>dont SAPH</i>	1	0
Autres rémunérations	0	0
Total	240	164
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2015, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2016.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2016, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2016.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		X		X		X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X		X		X		X

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

5.3./ Effectif moyen au 31/12/2016

- cadres salariés 15
- employés salariés 4

5.4./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 360 K€

5.5./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.6./ Evénements post-clôture

NEANT

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
Actif non courant				
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	17 449	19 725	19 725
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	92 772	105 666	105 527
Actifs biologiques producteurs	<i>Note 8</i>	114 362	115 754	57 829
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	856	906	906
Impôts différés	<i>Note 22</i>	3 418	2 130	11 315
Autres actifs long terme	<i>Note 10</i>	305	3 389	3 309
		229 162	247 571	198 613
Actif courant				
Stocks et en-cours	<i>Note 11</i>	60 045	50 683	50 683
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	48 567	34 400	34 400
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	424	503	503
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	25 349	29 190	29 190
		134 385	114 777	114 777
TOTAL ACTIF		363 546	362 348	313 390
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
CAPITAUX PROPRES				
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société				
Capital apporté	<i>Note 15</i>	11 569	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 15</i>	25 179	25 179	25 179
Réserves consolidées		86 763	105 413	75 736
Résultat de l'exercice		6 867	- 2 144	- 2 613
		130 377	140 017	109 871
Intérêts minoritaires		61 847	65 569	47 625
Total des Capitaux propres		192 224	205 586	157 496
PASSIF				
Passif non courant				
Emprunts	<i>Note 18</i>	61 049	57 606	57 606
Impôts différés passifs	<i>Note 22</i>	6 109	4 738	3 870
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 19</i>	5 010	5 779	5 779
Autres passifs long terme	<i>Note 20</i>	1 310	1 816	1 816
		73 478	69 939	69 071
Passif courant				
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 16</i>	30 371	34 414	34 414
Dettes d'impôt sur le résultat	<i>Note 17</i>	873	65	65
Emprunts	<i>Note 18</i>	54 839	51 875	51 875
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	11 243	-	-
Provisions pour autres passifs	<i>Note 21</i>	518	468	468
		97 844	86 822	86 822
Total du passif		171 322	156 761	155 893
Total du passif et des capitaux propres		363 546	362 348	313 390

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
Ventes de caoutchouc		249 399	224 980	224 980
Autres ventes		18 468	22 005	22 005
Total chiffre d'affaires		267 866	246 984	246 984
Total coûts des marchandises vendues		-207 383	-197 415	-197 234
Marge sur coûts directs		60 484	49 570	49 750
Frais généraux		-22 720	-25 139	-25 139
Dotations aux amortissements		-18 916	-17 581	-14 283
Investissements nets agricoles		-	-	-10 880
Variation de juste valeur des actifs biologiques		-	-	5 593
Autres produits et charges d'exploitation		-	-	0
Résultat opérationnel courant		18 848	6 850	5 042
Plus et moins-value de cessions d'immobilisations		631	-131	46
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 28</i>	-5 396	-7 961	-4 885
Résultat opérationnel		14 084	-1 242	203
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5 266	484	484
Coût de l'endettement financier brut		-2 089	-2 222	-5 235
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 24</i>	3 177	-1 738	-4 751
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	<i>Note 25</i>	-7 540	1 257	779
Résultat net		9 721	-1 724	-3 769
revenant				
- Résultat du groupe		6 867	-2 144	-2 613
- Résultat des minoritaires		2 854	421	-1 156
		9 721	-1 724	-3 769
Résultat par action: résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)				
- de base		1,36	-0,42	-0,52
- dilué		1,36	-0,42	-0,52

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
Résultat net de la période	9 721	-1 724	-3 769
I. Eléments ultérieurement recyclable en compte de résultat:			
Variation de juste valeur des instruments de couverture	-11 234	654	654
Effet d'impôt	2 584	-155	-155
Ecart de conversion	-15 808	66	66
Sous-total I	-24 458	565	565
II. Eléments non reclassables en compte de résultat:			
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite	557	-100	-100
Effet d'impôt	-56	194	167
Sous-total II	501	94	67
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	-14 235	-1 064	-3 137
<u>Revenant:</u>			
Aux actionnaires de la société	-9 811	-1 936	-2 458
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-4 424	871	-680
	-14 235	-1 064	-3 137

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE				
Résultat net total consolidé		9 721	-1 724	-3 769
Dotations nettes aux amortissements et provisions		20 826	21 797	15 423
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	Note 26.1	-7 948	2 525	7 630
Autres produits et charges calculés		-	-	-
Produits de dividendes		-4	-4	-4
Plus et moins-values de cession		-631	106	109
Coût de l'endettement financier net		3 023	3 583	6 597
Charge d'impôt		7 540	-1 257	-779
Elimination de l'étalement des dérivés		48	48	48
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		32 575	25 075	25 255
Impôts payés		-2 413	-2 969	-2 969
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 26.2	-18 864	1 895	1 895
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		11 298	24 001	24 182
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-18 233	-38 303	-35 471
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)		60	52	52
(Augmentation) / réduction des immobilisations financières		-117	138	138
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-	-	-
Dividendes reçus		4	4	4
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-18 285	-38 110	-35 277
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-	-
Emissions d'emprunts		319	31 456	31 456
Remboursements d'emprunts		-5 127	-4 621	-4 621
Intérêts financiers nets versés		-2 881	-3 389	-6 402
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme		5 811	2 338	2 338
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)		-	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-1 877	25 785	22 771
Incidences des variations des cours de devise		-595	85	85
Incidence des changements de principes comptables		-33	-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE		-9 492	11 761	11 761
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	Note 26.3	28 979	17 218	17 218
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	Note 26.3	19 487	28 979	28 979

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts minoritaires	TOTAL
	Capital	Primes	Réserves groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2014	11 569	25 179	128 834	-4 420	-44 966	116 197	43 076	159 272
Incidence changement de méthode au 1er jan 2015	0	0	-1 430	52	31 123	29 745	16 299	46 044
Capitaux propres au 1er janvier 2015	11 569	25 179	127 404	-4 368	-13 843	145 942	59 375	205 316
Affectation du résultat 2014 en réserves			-13 843		13 843	0	0	0
Dividendes versés			0		0	0	0	0
Résultat 2015			0		-2 613	-2 613	-1 156	-3 769
Juste valeur des instruments financiers			355			355	144	499
Différences de conversion			0	-5 021	0	-5 021	5 083	62
Gain actuariels			49			49	46	94
Autres			906			906	433	1 338
Capitaux propres au 31 décembre 2015	11 569	25 179	114 870	-9 389	-2 613	139 617	63 925	203 541
Incidence changement de méthode au 1er jan 2016			-4 793	4 304	889	400	1 645	2 045
Capitaux propres au 1er janvier 2016	11 569	25 179	110 077	-5 085	-1 724	140 017	65 570	205 586
Affectation du résultat 2015 en réserves			-1 724		1 724	0	0	0
Dividendes versés			0		0	0	0	0
Résultat 2016			0		6 867	6 867	2 854	9 721
Différences de conversion			0	-11 756	0	-11 756	-4 051	-15 808
Juste valeur des instruments financiers			-5 774			-5 774	-2 876	-8 650
Gain actuariels			466			466	35	501
Autres			558			558	315	873
Capitaux propres au 31 décembre 2016	11 569	25 179	103 603	-16 842	6 867	130 377	61 847	192 224

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat du groupe s'établissait comme suit :

Actionnaires	31/12/14			31/12/15			31/12/16		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,26%	2 813 410	55,59%	63,10%	2 813 410	55,59%	62,89%
CFM	1 061 431	20,97%	23,31%	1 174 094	23,20%	24,76%	1 205 056	23,81%	25,33%
Public	1 185 949	23,43%	13,42%	1 073 286	21,21%	12,14%	1 042 324	20,60%	11,78%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

Aucun dividende n'a été versé en 2016 suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016, tout comme c'était le cas pour l'exercice 2015, suite à l'assemblée générale mixte du 19 juin 2015.

Les dividendes versés en 2014 et 2013 se sont élevés à :

- 4,96 millions d'euros en 2014, soit 0,98 euros par action, conformément à la 5^o résolution de l'AGM du 06 juin 2014.
- 20,24 millions d'euros en 2013, soit 4,00 euros par action, conformément à la 8^o résolution de l'AGO du 21 juin 2013.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment B), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie. L'expiration de la société est fixée au 7 janvier 2056.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'Hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 17 mars 2017, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2016, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

► Contexte du marché

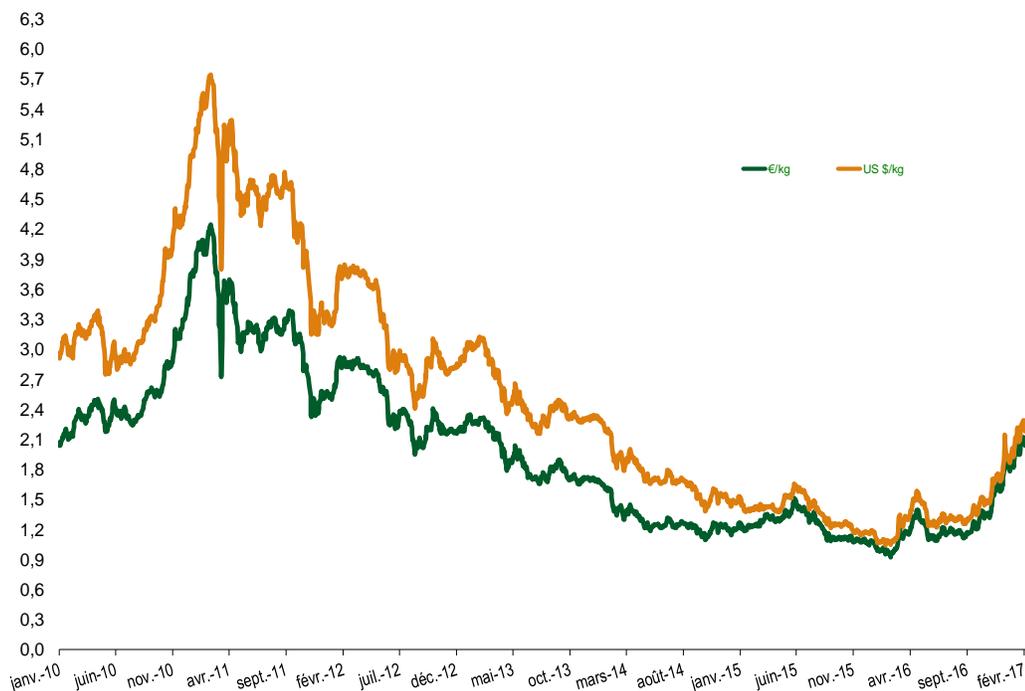
Le cours du caoutchouc sur le Sicom 20 s'est établi à 1,15 €/kg sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit le niveau le plus bas depuis 2009.

Les 3 premiers trimestres 2016 enregistraient ainsi une baisse de 10% par rapport à ceux constatés en 2015 sur la même période.

La remontée des cours a été sensible à partir d'octobre 2016, avec un cours moyen du T4 de 1,66\$/kg contre 1,12\$/kg au T4 2015. Cette reprise a été amplifiée par l'évolution de la parité €/\$, les cours en euros sur cette période s'établissant à 1,54€/kg contre 1,09€/kg l'an dernier.

Les cours de janvier 2017 semblent confirmer cette tendance, avec un cours moyen de 1,99€/Kg. Cette remontée des cours est encore trop récente pour permettre de distinguer les effets saisonniers liés à la période de faible production dans le monde de janvier à avril/mai et leur anticipation spéculative d'une part, de l'évolution des fondamentaux du marché, reposant notamment sur la reprise de la croissance chinoise d'autre part.

EVOLUTION DU SICOM 20
de janvier 2010 à février 2017 :
 En USD/kg et en équivalent €/kg



En intégrant les activités connexes, le chiffre d'affaires total progresse de 8,5% par rapport à 2016

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 249,4 millions d'euros (+10,9% par rapport à 2015) le résultat consolidé du groupe SIPH est de +9,7 million d'euros. A titre comparatif, le résultat consolidé de 2015 faisait ressortir une perte nette de 1,7 millions d'euros en application des normes révisées IAS 16 et IAS 41.

► **Amendements des normes IAS 16 et IAS 41**

Le règlement 2015/2113 daté du 23 novembre 2015 a entériné l'adoption des amendements à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à l'IAS 41 « Agriculture », intitulés « Agriculture : plantes productrices ».

SIPH a choisi de retenir l'option du coût historique.

L'évolution de la norme a eu pour principal effet une évolution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 48,1 Millions d'euros (voir note 3 ci-dessous) par rapport à la situation nette consolidée telle que publiée au 31 décembre 2015 sur la base de la juste valeur des arbres.

► **Dévaluation de la monnaie du Naira**

Au 31 décembre 2016, après intégration globale des comptes sociaux de REN, filiale nigériane du groupe SIPH, les capitaux propres du groupe enregistrent une perte de change de l'ordre de 14,95 M€, intérêts minoritaires compris pour 4,1 M€ (-48% par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2015) en raison d'une forte appréciation de l'euro vis-à-vis du naira constatée au cours de l'exercice 2016.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2015, présentées selon les mêmes règles.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables retenus au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux appliqués par la Société pour ses états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2015 à l'exception de la première application des amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 « Agriculture : plantes productrices ». Ces amendements ont une incidence sur la comptabilisation des plantes productrices (cf. Note 8). Celles-ci entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », et sont donc comptabilisées selon le modèle du coût historique, qui est à la méthode retenue pour la valorisation des plantes productrices.

Conformément à la norme IAS 8, en cas de changement de méthode comptable, les utilisateurs d'états financiers doivent être en mesure de comparer les états financiers d'une entité dans le temps. Par conséquent, les comptes ont été retraités de l'amendement « Agriculture : plantes productrices » de façon rétrospective jusqu'à la dernière période de comparabilité. Les incidences de ce changement de méthode sont présentées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés et ci-dessous :

Effets sur le Bilan					
<i>(En milliers d'euros)</i>					
ACTIF	31/12/2015	01/01/2015	PASSIF	31/12/2015	01/01/2015
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporels	0	0	Capitaux propres Groupe	30 146	29 745
Immobilisations corporelles	139	71	Capitaux propres Minoritaires	17 944	16 299
Actifs Biologiques producteurs	57 924	56 410	CAPITAUX PROPRES	48 090	46 044
Autres Actifs non courants	-9 105	-8 758	Dette financière LT	0	0
ACTIFS NON COURANTS	48 958	47 724	Autres passifs non courants	868	1 680
Stock	0	0	PASSIFS NON COURANTS	868	1 680
Autres actifs courants	0	0	Dette financière CT	0	0
Trésorerie	0	0	Autres passifs courants	0	0
ACTIFS COURANTS	0	0	PASSIFS COURANTS	0	0
TOTAL	48 958	47 724	TOTAL	48 958	47 724

Effets sur le compte de résultat consolidé		31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Ventes de caoutchouc		0
Autres ventes		0
Total chiffre d'affaires		0
Total coûts des marchandises vendues		-180
Marge sur coûts directs		-180
Frais généraux		0
Dotations aux amortissements		-3 298
Investissements nets agricoles		10 880
Variation de juste valeur des actifs biologiques		-5 593
Résultat opérationnel courant		1 808
Plus et moins-value de cessions d'immobilisations		-177
Autres produits et charges opérationnels		-3 076
Résultat opérationnel		-1 445
Coût de l'endettement financier net		3 013
Charge ou produit d'impôt sur le résultat		478
Résultat net revenant		2 045
- Résultat du groupe		468
- Résultat des minoritaires		1 577
		<u>2 045</u>
Résultat par action: résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)		
- de base		<u>0,09</u>
- dilué		<u>0,09</u>

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 sont sans incidence sur les comptes du groupe SIPH :

- Les amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers" - Initiative Informations à fournir. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application des notions de « matérialité » et de « jugement personnel » (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1^{er} janvier 2016*).
- Les amendements à IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles). Ces amendements, tout en clarifiant les modes d'amortissement acceptables, posent comme principe de la base d'amortissement, la consommation des avantages économiques futurs d'un actif (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1^{er} janvier 2016*).
- Les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012 – 2014 (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1^{er} janvier 2016*).
- Amendement à IFRS 11 "Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes" (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1^{er} janvier 2016*).
- Amendement à IAS 27 "Utilisation de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers individuels" (*applicable pour les périodes annuelles commençant au 1^{er} janvier 2016*).

Le groupe analyse les éventuelles incidences de ces textes sur les comptes consolidés, ainsi que celles des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne, dont les principaux sont :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers : classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.
- La norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » concerne les entités primo-adoptantes des IFRS ayant des activités à tarifs réglementés et ayant enregistré des soldes de comptes de report réglementaires dans leurs états financiers en application de leur précédent référentiel comptable.
- La norme IFRS 15 « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe.
- La norme IFRS 16 « Contrats de location » en remplacement de la norme IAS 17 « Contrats de locations » ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27) vise une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue et une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif.
- Amendement à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions à base d'actions.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement – Application de l'exemption de consolidation
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes latentes »

Enfin, le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2016.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent, les engagements de retraite (Note 3-20 et 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10, et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 3-13 et 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat, notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en exerce une influence notable et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'ensemble des filiales du Groupe SIPH est consolidé par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle a été transféré au Groupe.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2016.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe s'analyse respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques opérant dans d'autres environnements économiques.

Le chiffre d'affaires est présenté par secteur géographique sur la base de l'origine géographique de la production vendue à l'exception de la zone France qui correspond aux ventes « General Trade » réalisées essentiellement à l'export avec les sociétés du groupe SIFCA.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- la production de palmier à huile
- la vente d'huile de palme et dérivés
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées pour des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les plantes productrices ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVICES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'Euro (EUR).

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (hors écart d'acquisition) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la dé-comptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la dé-comptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	De 1 à 3 ans

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill). A ce jour l'ensemble des écarts d'acquisition du groupe SIPH a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel.

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2015 sont présentées en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives relatives aux investissements. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation concernent les actifs non courants. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des cultures.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (immobilisations corporelles, *besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIERS ET STOCKS)

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les surfaces cultivées se répartissent entre les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer, ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fond de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

Le règlement 2015/2113 daté du 23 novembre 2015 a entériné l'adoption des modifications (amendements) à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à l'IAS 41 « Agriculture », intitulées « Agriculture : plantes productrices ».

Ces modifications prévoient que les plantes uniquement utilisées pour produire des produits agricoles sur plusieurs périodes, appelées plantes productrices, devraient être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles selon les dispositions de l'IAS 16 Immobilisations corporelles, leur exploitation étant similaire à des activités manufacturières.

SIPH a choisi de retenir l'option du coût historique.

L'évolution de la norme a eu pour principal effet une évolution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 48,1 Millions d'euros par rapport à la situation nette consolidée telle que publiée au 31 décembre 2015 sur la base de la juste valeur des arbres (Cf. Note 3-1).

PLANTATIONS D'HEVEAS ET DE PALMIER

Les plantations matures d'Hévéas et de palmiers sont désormais amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'Hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspondra à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

3-12 STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation. Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis leur part dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Celle-ci est classée dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-14 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (contrats de vente à terme et swaps) pour sécuriser sa marge.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-15 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » au compte de résultat consolidé.

3-16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-17 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces parts d'emprunts sont classés en passifs non courants.

3-18 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-19 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

- **Régimes de base**

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

- **Régimes à cotisations définies**

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

- **Régimes à prestations définies**

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode « Projected Unit Credit » (unités de crédit projetées).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture, le cas échéant
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang, à l'exception du taux retenu chez SAPH. En effet, En Côte d'Ivoire, la pratique des actuaires retient comme référence le taux de rendement des placements à court terme.

Les régimes complémentaires de retraite mis en place au sein du groupe respectivement pour la France (SIPH), la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit :

Régimes complémentaires	SIPH	SAPH	CRC	REN	GREL
Prestation définie	✓	✓	✓	✓	✓
Cotisation définie	x	x	x	x	x

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur (niveau 3) à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la remontée des comptes consolidés à fin décembre 2016, le montant retenu au titre des indemnités de fin de carrière est le montant net entre l'actif de régime évalué à leur juste valeur et la provision comptabilisée au titre des prestations définies. A ce jour, les comptes consolidés du groupe ne présentent aucun montant d'actif net de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-20 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-21 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-22 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises ainsi que les résultats latents et réalisés liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc).

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-23 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-24 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges non courants. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-25 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-26 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

3-27 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2016, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2016 et en 2015 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
SIPH (société mère)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CRC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société RENL intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2016 et en 2015 :

RENL	Taux
Taux au 1 ^{er} janvier 2015	219,980
Taux au 31 décembre 2015	215,545
Taux moyen sur l'exercice 2015	218,029
Taux au 1 ^{er} janvier 2016	215,545
Taux au 31 décembre 2016	318,493
Taux moyen sur l'exercice 2016	282,868

La forte dévaluation du naira par rapport à l'euro au cours de l'exercice 2016 a impacté les capitaux propres de 14 951 K€ au 31 décembre 2016.

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2016 et en 2015 :

SAPH	Taux
Taux au 1er janvier 2015	655,957
Taux au 31 décembre 2015	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2015	655,957
Taux au 1er janvier 2016	655,957
Taux au 31 décembre 2016	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2016	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2016 et 2015.

CRC	Taux
Taux au 1er janvier 2015	1,215
Taux au 31 décembre 2015	1,093
Taux moyen sur l'exercice 2015	1,110
Taux au 1er janvier 2016	1,093
Taux au 31 décembre 2016	1,052
Taux moyen sur l'exercice 2016	1,107

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

<i>Unités génératrices de trésorerie / Rubriques</i>	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigeria)	CRC (Liberia)	Total
Variation nette au 01 janvier 2015 Retraité	11 606	3 738	0	15 344
Variation de la différence de conversion	0	77	0	77
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2015 Retraité	11 606	3 815	0	15 421
Variation de la différence de conversion	0	-1 233	0	-1 233
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre 2016	11 606	2 582	0	14 188

A chaque arrêté annuel, la valeur recouvrable de chaque UGT du groupe est comparée à sa valeur contributive au bilan consolidé composée de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2016, à l'issue de l'impairment test, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition. L'écart d'acquisition sur CRC est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2013.

Parallèlement la sensibilité des valeurs obtenues aux variations potentielles des monnaies, du cours du caoutchouc et du taux d'actualisation (prime de risque notamment) est testée.

Une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait aucune dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2016.

Une variation de -0,50 USD/kg du cours du SICOM moyen sur la durée du BP n'entraînerait également pas de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2016.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	12,10%	15,00%	15,50%	14,94%	11,70%	14,73%	13,80%	15,72%

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles évoluent de 4 304 milliers d'euros à 3 262 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution s'explique principalement par la charge d'amortissement 2016 relative au logiciel SAP chez SAPH.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marche indiquent un risque de perte de valeur.

A l'arrêté de la clôture 2016, à l'issue du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs incorporels amortissables de CRC.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2016, ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2016 Retraité	Acquisitions	Ces- sions	Trans- ferts (*)	Diff. de conver- sion	Valeur brute au 31/12/2016
- Terrains	305	0	0	-53	0	252
- Bâtiments	87 553	1 559	-479	7 158	-4 440	91 350
- Matériel et outillage industriel	51 275	504	-469	9 045	-3 197	57 158
- Matériel de bureau	7 242	144	-39	-940	-612	5 795
- Matériel de transport	21 774	389	-889	602	-1 066	20 809
- Installation et agencement	24 759	232	-118	-7 738	13	17 147
- Autres immobilisations corporelles	1 429	8	-16	337	0	1 758
- Préparation de terrain	9 927	1 631	0	-747	77	10 887
- Autres immobilisations en cours	9 732	3 428	-2	-9 541	9	3 627
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0
TOTAL	213 995	7 894	-2 012	-1 877	-9 216	208 784

Rubriques	Amortissem ents et provisions au 01/01/2016 Retraité	Dotations	Re- prises	Ces- sions	Trans- ferts (*)	Diff. de conver- sion	Amortissement s et provisions au 31/12/2016
- Terrains	9	0	0	0	-9	0	0
- Bâtiments	38 156	4 425	0	-403	1 378	-947	42 608
- Matériel et outillage industriel	29 635	5 913	0	-109	1 330	-1 697	35 072
- Matériel de bureau	5 245	413	0	38	-148	-427	5 044
- Matériel de transport	18 466	1 552	0	-877	37	-959	18 144
- Installation et agencement	12 162	1 425	0	-1 171	-2 668	13	9 761
- Autres immobilisations corporelles	783	248	0	16	150	0	1 165
- Immobilisations corp. en cours (α)	3 873	0	0	0	0	157	4 217
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	108 328	13 976	0	-2 614	-4	-3 861	116 012

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques producteurs.

(α) Les provisions sur les immobilisations encours concernent CRC et résultent du test de perte de valeur réalisé à chaque arrêté.

Les immobilisations corporelles, en valeur nette, en nette diminution de 12,9 M€ et s'établissement à 92,8 M€ à fin décembre 2016. Elles se détaillent par nature comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette au 01/01/2016 Retraité</i>	<i>Dotations aux provisions pour perte de valeur</i>	<i>Reprises sur provisions pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2016</i>
- Terrains	296	0	0	-44	252
- Bâtiments	49 396	0	0	-654	48 742
- Matériel et outillage industriel	21 640	0	0	446	22 086
- Matériel de bureau	1 997	0	0	-1 246	751
- Matériel de transport	3 308	0	0	-643	2 665
- Installation et agencement	12 597	0	0	-5 211	7 386
- Préparation de terrain	9 927	0	0	961	10 887
- Autres immobilisations corporelles	646	0	0	-53	593
- Immobilisations corporelles en cours	5 860	0	0	-6 450	-590
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0
TOTAL	105 666	0	0	-12 894	92 772

A la clôture de l'exercice 2016, un impairment test a été réalisé en comparant la valeur recouvrable de l'UGT CRC à la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé.

A l'issue de ce test, la valeur des actifs contributifs de l'UGT CRC reste maintenue à zéro comme au 31 décembre 2015.

Pour rappel, ces provisions pour dépréciation présentent un caractère réversible, contrairement à celle du Goodwill (cf. note 6). De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait ni dépréciation, ni reprise de provision complémentaires dans les comptes consolidés du groupe.

A titre de rappel, au 31 décembre 2015, ce poste se détaillait comme suit par nature:

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2015 Retraité</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2015 Retraité</i>
- Terrains	198	89	0	18	0	305
- Bâtiments	75 621	2 128	-233	8 609	1 427	87 553
- Matériel et outillage industriel	43 898	1 597	-2 784	7 775	788	51 275
- Matériel de bureau	6 635	274	-395	666	62	7 242
- Matériel de transport	23 827	89	-439	-2 191	488	21 774
- Installation et agencement	16 639	1 591	-18	6 515	31	24 759
- Autres immobilisations corporelles	1 811	0	0	-382	0	1 429
- Préparation de terrain	2 906	2 906	0	4 471	177	9 927
- Autres immobilisations en cours	21 636	16 140	0	-28 299	256	9 732
- Avances et acomptes s/immo. corp.	695	0	-702	7	0	0
TOTAL	193 866	24 281	-4 571	-2 811	3 229	213 995

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions au 01/01/2015 Retraité</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions au 31/12/2015 Retraité</i>
- Terrains	0	5	0	0	-4	0	9
- Bâtiments	35 868	3 253	0	-225	-1 945	1 205	38 156
- Matériel et outillage industriel	27 100	4 452	0	-3 568	963	688	29 635
- Matériel de bureau	4 455	972	0	-390	159	49	5 245
- Matériel de transport	18 704	2 400	0	-407	-2 709	477	18 466
- Installation et agencement	6 396	2 675	0	-15	3 074	31	12 162
- Autres immobilisations corporelles	797	0	0	0	-14	0	783
- Immobilisations corp. en cours (α)	3 823	0	0	0	-375	424	3 873
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	97 143	13 757	0	-4 605	-849	2 874	108 328

(*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques producteurs.

(α) Les provisions sur les immobilisations encours concernent CRC et résultent du test de perte de valeur réalisé à chaque arrêté.

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette 01/01/2015 Retraité</i>	<i>Dotations aux provisions pour perte de valeur</i>	<i>Reprises sur provisions pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette 31/12/2015 Retraité</i>
- Terrains	198	0	0	98	296
- Bâtiments	39 753	0	0	9 643	49 396
- Matériel et outillage industriel	16 798	0	0	4 842	21 640
- Matériel de bureau	2 180	0	0	-183	1 997
- Matériel de transport	5 123	0	0	-1 814	3 308
- Installation et agencement	10 243	0	0	2 354	12 597
- Préparation de terrain	2 906	0	0	7 021	9 927
- Autres immobilisations corporelles	1 015	0	0	-369	646
- Immobilisations corporelles en cours	17 812	0	0	-11 953	5 860
- Avances et acomptes s/immo. corp.	695	0	0	-695	0
TOTAL	96 722	0	0	8 944	105 666

NOTE 8 – ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS

A compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2016, en application des amendements aux normes IAS 16 et IAS 41, les plantes productrices entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », et sont donc comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Le groupe SIPH, a choisi le modèle du coût pour la comptabilisation de ses actifs biologiques et a opté pour le retour au coût historique de ses plantations d'Hévéas et de palmier comme leur dernière valeur comptable au 31 décembre 2015, en remplacement de leur juste valeur.

Les plantations matures d'Hévéas et de palmiers sont désormais amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'Hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspondra à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

Ce poste se détaille comme suit par nature de plantes productrices :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2015 Retraité
Plantations immatures et matures d'hévéas	106 225	108 396
Plantations immatures de palmier à huile	5 970	4 167
Pépinière	2 167	3 191
TOTAL	114 362	115 754
Dont:		
<u>Hévéas</u>	<u>108 392</u>	<u>111 587</u>
- SAPH	48 982	46 902
- GREL	39 541	36 814
- REN (α)	19 869	27 871
- CRC	0	0
<u>Palmier à huile</u>	<u>5 970</u>	<u>4 167</u>
- SAPH	5 438	3 728
- GREL	531	439
- REN	0	0
- CRC	0	0
TOTAL	114 362	115 754

(α) La perte de change enregistrée au 31 décembre 2016 est principalement due à la dévaluation du naira constatée en 2016 et explique pour l'essentiel la variation des actifs biologiques producteurs de REN l'exercice.

Les variations de la valeur comptable des plantes productrices se résument comme suit entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 :

Rubriques	2016	2015 Retraité
Au 1er janvier	115 754	108 595
Variation nette des pépinières	-412	-1 668
Augmentation	10 354	14 314
Diminution	-31	-177
Transferts*	1 571	1 457
Dotations aux amortissements	-3 478	-4 240
Dépréciations pour perte de valeur	-842	-3 076
Ecart de conversion (α)	-9 136	549
Au 31 décembre 2016	114 362	115 754

(*) Les montants de la ligne « Transferts » correspondent essentiellement aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés des immobilisations corporelles vers les actifs biologiques.

(α) La perte de change enregistrée au 31 décembre 2016 est principalement due à la dévaluation du naira constatée en 2016 et explique pour l'essentiel la variation des actifs biologiques producteurs de REN sur l'exercice.

Suite à l'impairment test réalisé à la fin de l'exercice 2016, en comparaison de la valeur recouvrable de l'UGT CRC avec la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé, la valeur des actifs contributifs de l'UGT CRC reste maintenue à zéro comme au 31 décembre 2015.

De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait ni dépréciation, ni reprise de provision complémentaires dans les comptes consolidés du groupe. Pour rappel, ces provisions pour dépréciation présentent un caractère réversible.

Les pépinières sont évaluées au coût historique et s'élèvent à 2 167 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 3 191 à fin décembre 2015.

Les plantes productrices de GREL ont été données, pour leur totalité (dans la limite des encours de prêt soit 25 millions d'euros), en nantissement de dette, conjointement à la SG Ghana et la PROPARCO à la clôture de l'exercice.

Il n'y a aucune plante reproductrice dont la propriété est soumise à des restrictions chez SAPH, REN et CRC. Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute 31/12/2016</i>	<i>Dépréciations 31/12/2016</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2016</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2015 Retraité</i>
Titres de participation non consolidés	131	0	131	131
Autres immobilisations financières	1 390	-664	726	776
Total	1 521	-664	856	906

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015 Retraité</i>
Autres créances non courantes	305	3 389
Avances aux planteurs	-	-
Total	305	3 389

Le poste « Autres créances non courantes » connaissent une diminution de 3 084 k€ due pour l'essentiel à un reclassement en éléments courants de créances diverses chez SAPH (2 944k€).

NOTE 11 - STOCKS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Caoutchouc		
Matières premières	31 605	22 273
Produits finis	16 040	15 518
Autres		
Stocks de marchandises	15 195	16 313
Dépréciation stocks de marchandises	-2 795	-3 421
Total	60 045	50 683

En application des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole), les quantités en stock font l'objet d'un suivi par provenance (plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois) et par antériorité, ce qui permet de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois, à leur coût effectif d'achat de la période (*Prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat*).
- la production propre à la juste valeur, correspondant au Prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation moyenne des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2016, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2016 Retraité	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2016 Retraité	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2016 Retraité	Quantité (en tonnes) au 31/12/2016	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2016	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2016	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières :								
SAPH	24 612	0,722	17 762	27 233	0,902	24 552	2 620	6 791
GREL	4 867	0,667	3 244	2 793	0,950	2 655	-2 074	-590
REN	1 126	0,704	793	4 123	0,912	3 761	2 997	2 969
CRC	672	0,706	474	689	0,925	637	16	162
Total	31 277	0,712	22 273	34 837	0,907	31 605	3 560	9 333

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2016 Retraité	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2016 Retraité	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2016 Retraité	Quantité (en tonnes) au 31/12/2016	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2016	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2016	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Produits finis :								
SAPH	12 492	0,908	11 344	10 087	1,098	11 080	-2 405	-264
GREL	1 423	0,873	1 243	2 818	1,149	3 237	1 395	1 994
REN	2 437	0,896	2 185	987	1,088	1 074	-1 450	-1 110
CRC	829	0,901	747	582	1,115	649	-247	-98
Total	17 181	0,903	15 518	14 474	1,108	16 040	-2 707	522

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2015 Retraité	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2015 Retraité	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2015 Retraité	Quantité (en tonnes) au 31/12/2015 Retraité	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2015 Retraité	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2015 Retraité	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières	26 240	0,7970	20 912	31 277	0,712	22 273	5 037	1 360
Produits finis :	13 710	0,9979	13 681	17 181	0,903	15 518	3 472	1 837

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2016	2015 Retraité
Créances clients et comptes rattachés	34 491	23 784
<i>dont créances clients *</i>	34 303	23 696
<i>dont comptes courants financiers</i>	188	89
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-4 049	-4 164
Créances clients - net	30 441	19 621
Autres Créances	17 055	17 589
Dépréciation des autres créances	0	-2 986
Autres Créances - net	17 055	14 602
Charges constatées d'avance	1 070	177
Total	48 567	34 400

* Pour le détail par activité : voir note 28.1

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Au 31 décembre 2016, les créances clients représentent un montant de 34 303 milliers d'euros.

Les dépréciations de créances clients ne connaissent pas de variation significative par rapport au 31 décembre 2016.

Les créances provisionnées sont rattachées aux autres activités que le caoutchouc : cette activité a des conditions de paiement cash contre documents. Le classement par antériorité des provisions pour dépréciation des créances client est indiqué ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Entre six mois et un an	235	956
Depuis plus d'un an	3 814	3208
Total	4 049	4 164

	Montants en milliers d'euros
Au 1er janvier 2015 Retraité	5 583
Provision pour dépréciation des créances	956
Reprise inutilisée	-2 727
Reclassement	352
Ecart de conversion	0
Au 31 décembre 2015 Retraité	4 165
Provision pour dépréciation des créances	235
Reprise inutilisée	-140
Reclassement	-205
Ecart de conversion	-4
AU 31 décembre 2016	4 049

Au 31 décembre 2016, les créances clients représentent un montant de 34 303 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Echu	18 782	4 521
Entre 0 et 3 mois	11 504	15 217
Entre 3 et 6 mois	4 017	33
Entre 6 et 9 mois	0	272
Entre 9 mois et 12 mois	0	3 652
TOTAL	34 303	23 696

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (*remise des documents contre paiement*) limitent le crédit accordé aux clients.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs significatifs dépréciés.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité	VARIATION
<u>Autres actifs financiers courants</u>	424	503	- 80
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	503	- 503
Comptes en devises	424	-	424

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité	VARIATION
<u>Autres passifs financiers courants</u>	11 243	-	11 243
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	10 819	-	10 819
Comptes en devises	424	-	424

Ces postes comprennent :

- Les comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;
- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES

■ Contrats SWAP

Au 31 décembre 2016, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 19 100 tonnes de caoutchouc à échéance 2017, soit 25,8 millions d'euros. La valorisation de ces dérivés à la clôture s'élève à -10 819 milliers d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice 2016 ont dégagé une charge nette de 63 milliers d'euros comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	
Au 31 décembre 2015 Retraité	503
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	63
Variation de la période	-11 385
Au 31 décembre 2016	-10 819

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Liquidités (Note 26-3)	23 304	15 637
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26-3)	2 045	13 553
Total	25 349	29 190

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (Actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2015 - retraité	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2015 - retraité	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2016	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2016	2015 Retraité
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en K€)	6 867	-2 144
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	1,36	-0,42

Aucun dividende n'a été versé en 2016 suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016.

En 2015, aucun dividende n'a été distribué suite à l'assemblée générale mixte du 19 juin 2015.

En 2014, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 06 juin 2014 a distribué un dividende d'un montant total de 4 960 milliers d'euros en 2014, soit 0,98 € par action, au titre de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2016, les deux plus importants actionnaires restent SIFCA et CFM.

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2015 -retraité	55,59%	63,10%	23,20%	24,76%
Au 31 décembre 2016	55,59%	62,89%	23,81%	25,33%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Fournisseurs	20 441	22 927
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	5 820	4 938
Autres dettes	4 111	6 549
TOTAL	30 371	34 414

Le poste « Fournisseurs » est en nette diminution de 2 486 milliers d'euros, par rapport à l'exercice précédent, et s'explique essentiellement par l'accélération des paiements des plantations villageoises, essentiellement en côte d'Ivoire, lié à la forte concurrence induite par la hausse des cours. En outre, le poste « Dettes fiscales et sociales » enregistre une nette hausse de 882 milliers d'euros due principalement des dettes fiscales chez SAPH (1 828 k€) et REN (-1 129 k€). Enfin, la baisse nette constatée sur le poste « Autres dettes », de l'ordre de 2 438 milliers d'euros, s'explique principalement par la diminution des encours compte courant financier (-590 k€ chez SAPH), le paiement des dividendes à payer aux minoritaires (-359 k€ chez SAPH), la diminution des produits constatés d'avances chez SIPH (-537 k€) et la baisse des encours de créiteurs divers chez SAPH (-353 k€) et GREL(-549 k€).

NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité	Variation Nette
SAPH	0	0	0
GREL	0	0	0
REN	873	65	808
TOTAL	873	65	808

La hausse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique par celle des résultats imposables en 2016 chez REN.

NOTE 18 – EMPRUNTS

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Non courants		
Emprunts bancaires	61 049	57 606
	61 049	57 606
Courants		
Découverts bancaires (Note 26-3)	5 689	95
Emprunts bancaires	17 897	27 388
Crédit spot	31 252	24 392
	54 839	51 875
Total des emprunts	115 888	109 481

Le poste « Emprunts bancaires non courants » connaît une variation nette de +3 443 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, principalement en raison :

- de l'emprunt PROPARCO chez GREL, d'un montant de 17 500 milliers d'euros, présenté à la clôture 2015 en dettes financières courantes en raison de bris de covenants, puis reclassé de nouveau en emprunts non courants sur la base des ratios de covenant à fin décembre 2016 jugés satisfaisants.
- des déclassements en court terme de la part d'emprunt à rembourser sur un horizon à moins d'un an (*chez SAPH pour -7 622 milliers d'euros et GREL pour -2 771 milliers d'euros*) ;
- de l'incidence favorable des écarts de change sur emprunts chez RENL pour 842 milliers d'euros.
- ainsi que des remboursements d'emprunts sur l'exercice pour un montant de 2 912 milliers d'euros (*dont 1 414 milliers d'euros chez RENL et 1 498 milliers d'euros chez GREL*).

Le poste « crédit spot » concerne SAPH. Au 31 décembre 2016, les ressources dégagées par l'activité, dans un contexte haussier, ont permis de financer l'approvisionnement en matières premières caoutchouc, le règlement des encours fournisseurs et le remboursement partiel de ses crédits spot (2 287milliers d'euros).

Enfin, pour faire face au règlement de ses encours fournisseurs vis-à-vis de SAPH, SIPH a dû recourir à un découvert bancaire pour un montant de l'ordre de 5 675 milliers d'euros.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
▪ Proparco (GREL)	0	17 500
▪ Crédit Agricole (SIPH)	2 143	3 214
▪ Palatine (SIPH)	1 287	3 432
▪ Autres emprunts	51 409	27 729
Total	54 839	51 875

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- SIPH : Au 31 décembre 2015 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 6 646 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants. Au 31 décembre 2016, ces deux emprunts font l'objet d'un bris de covenant justifiant le maintien en emprunts bancaires courants de leurs parts à plus d'un an (*soit 1 071 milliers d'euros pour Crédit Agricole et 1 143 milliers d'euros relatifs à la Palatine*).
- GREL : Initialement présenté en dettes courantes, en raison d'un bris de covenant au 31 décembre 2015, l'emprunt PROPARCO a fait l'objet, de nouveau, d'un reclassement pour un montant de 17 500 milliers d'euros, en emprunts non courants à la clôture de l'exercice, suite au re-calcul, jugé satisfaisant, des ratios de covenant à fin décembre 2016.

Option 1

« La banque Palatine et la banque Crédit Agricole ont respectivement émis un « waiver » au cours du premier trimestre 2017 afin de surseoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé avant la prochaine mise à jour des ratios prudentiels prévue pour fin décembre 2017. »

Option 2

Des discussions avec la Banque Palatine et le Crédit agricole ont eu lieu dans le cadre de la demande d'un « Waiver » afin surseoir au cas de défaut constitué par le bris de covenants au 31 décembre 2016. Il ressort de ces échanges que la société SIPH n'anticipe pas une déchéance du terme pour ces deux emprunts. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie de la société démontrent sa capacité à y faire face le cas échéant.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Inférieurs à 2 ans	45	4 038
Entre 2 et 5 ans	52 736	43 327
Supérieurs à 5 ans	8 269	10 242
	61 049	57 606

■ Swap de taux

Au 31 décembre 2016, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -188 K€ (*contrepartie capitaux propres*).

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés de taux directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2015 retraité	-188
Variation de valeur	-2
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	90
Variation de la période	88
Au 31 décembre 2016	-99

Les caractéristiques des principaux emprunts et crédits spots contractés par les filiales sont résumées, hors incidence du coût amorti, comme suit:

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2015 (en milliers d'euros)
SIPH				
Banque Palatine	3,20%	Fixe*		
Principal			2 286	3 429
Intérêts			2	0
Crédit Agricole	3,99%	Fixe*		
Principal			2 143	3 214
Intérêts			0	3
SAPH				
Ecobank	7,00%	Fixe		
Principal			22 867	45 735
Intérêts			0	385
Ecobank (Crédit spot)	7,00%	Fixe		
Principal			3 049	0
Intérêts			0	0
SIB	5,00%	Fixe		
principal			15 245	0
Intérêts				
SIB (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			2 287	0
Intérêts				
NSIA / BIAO	4,75%	Fixe		
principal			7 622	0
Intérêts				
NSIA / BIAO (Crédit spot)	4,75%	Fixe		
principal			6 098	4 573
Intérêts				
SGBCI (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			7 622	6 098
Intérêts				
BNI (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			1 524	0
Intérêts				
BOA (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			4 573	4 573
Intérêts				
BICICI (Crédit spot)	4,80%	Fixe		
principal			4 573	4 573
Intérêts				
STANDARD (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			1 524	4 573
Intérêts				

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2015 (en milliers d'euros)
REN				
Zenith bank Principal Intérêts	7,50%	Fixe	2 093 0	4 949 0
GREL				
Agence Française de Développement Principal Intérêts	2,50%	Fixe	2 033 0	2 324 55
Société générale Principal Intérêts	Euribor 6mois+6,25%	Variable	7 031 0	7 500 0
Proparco Principal Intérêts	Euribor 12mois+4,50%	Variable	16 442 0	17 500 0
Total			109 016	109 485

* taux fixe après couverture

NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & GREL pour un montant de 509 milliers d'euros au 31 décembre 2016, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

	Solde au 31/12/15 Retraité	Gains / pertes actuarielles	Coût des prestations rendues	Coûts financiers	Prestations payées	Autres	Diff. de conv.	Solde au 31/12/16
Indemnités de départ en retraite	5 239	81	548	561	-954	132	-1 106	4 501

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL		CRC	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	16,70%	11,40%	1,74%	1,74%	3,50%	3,50%	23,66%	23,66%	15,00%	15,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	13,00%	10,00%	2,50%	2,50%	2,00%	3,00%	20,00%	20,00%	5,00%	5,00%

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Autres passifs long terme	1 310	1 816
Total	1 310	1 816

Au 31 décembre 2016, ce poste connaît une diminution de 506 milliers d'euros due pour l'essentiel à la baisse des provisions pour litiges de plus d'un an chez SAPH.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 518 milliers d'euros au 31 décembre 2016, lesquelles concernent principalement les filiales GREL et CRC.

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Autres provisions pour charges à moins d'un an	391	468
Autres provisions pour risques à moins d'un an	-	-
Provisions pour litiges à moins d'un an	127	-
Total	518	468

Les provisions pour autres passifs ne connaissent pas de variations significatives au 31 décembre 2016.

NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2016 à un passif net de 2 691 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 3 418 milliers d'euros et impôts différés passifs de 6 109 milliers d'euros*), contre un passif net de 2 608 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La variation des passifs (ou actifs) d'impôts différés nets durant l'exercice 2016 est détaillée ci-après :

	Activation des frais financiers	Allocation de prix sur les actifs biologiques	Charges non incorporables	Juste valeur de la production agricole	Différences temporaires	Neutration prov. Règlementée	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Crédit d'impôt sur investissements	Juste valeur des instruments de couverture	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015 retraité	1 085	2 921	-437	796	1 467	3 503	-713	-1 618	-343	225	6 886
Incidence des réserves	9	-53	-3	-25	45	0	0	0	117	-808	-718
Débité du / (crédité au) compte de résultat	646	-126	-41	-641	-933	4	-665	-2 499	0	695	-3 560
Au 31 décembre 2015 retraité	1 739	2 742	-480	130	579	3 507	-1 378	-4 117	-226	111	2 608
Incidence des réserves	134	-688	54	210	-712	0	0	0	-2 615	600	-3 015
Débité du / (crédité au) compte de résultat	685	-195	-32	1 645	1 042	0	0	-395	0	348	3 099
Au 31 décembre 2016	2 559	1 859	-458	1 986	910	3 507	-1 378	-4 512	-2 840	1 060	2 691

NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Salaires et traitements	36 487	37 445
Charges sociales	3 489	3 870
TOTAL	39 975	41 315

Les charges de personnel, en nette baisse de 1 340 milliers d'euros (*essentiellement chez SAPH pour motif économique*) s'élèvent à 39 975 milliers d'euros et sont présentées hors impact des *provisions sur salaires* et *charges payées de départ à la retraite*.

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

<i>Catégorie</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Permanents	8 616	8 760
Non permanents	1	3 876
TOTAL	8 617	12 636

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Revenus de valeurs mobilières	8	20
Autres produits financiers	5 258	464
<i>Total Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>5 266</i>	<i>484</i>
Charges d'intérêt sur emprunts	-2 089	-2 222
<i>Total Charges de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>-2 089</i>	<i>-2 222</i>
Total coût de l'endettement financier net	3 177	-1 738

Le poste «Autres produits » enregistre une hausse de l'ordre de 4 794 milliers d'euros, suite aux gains de changes latents enregistrés sur l'exercice, essentiellement chez REN (Nigeria).

Quant au poste «Charges d'intérêt sur emprunts», il n'enregistre pas de variation significative par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Impôts courants	-4 441	-2 683
Autres impôts exigibles sur résultat	-	-
Impôts différés (Note 20)	-3 099	3 940
Total	-7 540	1 257

La rationalisation du produit d'impôt se résume comme suit :

<i>Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
(Perte) / bénéfice de l'exercice	9 721	-1 724
(Charge) / produit d'impôt	-7 540	1 257
Résultat avant impôt	17 261	-2 980
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
(Charge) / Profit d'impôt théorique	-5 943	1 026
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	617	-110
- Impôts de distribution	0	-491
- Dépréciation des créances d'impôts différés (CRC)	0	-270
- Actifs d'impôts différés non reconnus (CRC)	-1 332	-665
- Actifs d'impôts différés non reconnus (SAPH)	-1 319	
- Activation crédit d'impôt sur investissements (SAPH)	395	1 618
- Autres	42	149
(Charge) / produit réel d'impôt	-7 540	1 257

NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015 Retraité</i>
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	-7 948	2 525
Total	-7 948	2 525

26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015 Retraité</i>
Variation des stocks	-3 884	-5 351
Variation des clients et autres débiteurs	-10 608	7 183
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-4 373	-96
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	159
Total	-18 864	1 895

La variation du besoin en fonds de roulement est due à la conjugaison des facteurs suivants :

- hausse des encours clients chez SIPH au 31 décembre 2016 ;
- baisse des créances fiscales principalement chez GREL
- hausse des encours de stocks, essentiellement chez SAPH
- hausse des encours fournisseurs notamment chez SAPH

26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31/12/2016</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01/01/2016 Retraité</i>	<i>Notes</i>
Valeurs mobilières de placement	2 043	13 551	Note 14
Disponibilités	23 304	15 637	Note 14
Intérêts courus non échus s/disponibilités	-0	-	Note 14
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>25 347</i>	<i>29 189</i>	
Découverts bancaires	-5 689	-95	Note 16
Intérêts courus non échus - passif	-171	-114	
Total	19 487	28 979	

NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES APPLICATION DE LA NORME IAS 41 REVISE SUR LES PLANTES PRODUCTRICES

En M€	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 Retraité ⁽¹⁾	Au 31/12/2015 Publié
Chiffre d'affaires caoutchouc	249,4	225,0	225,0
Chiffre d'affaires total	267,9	247,0	247,0
Coûts des caoutchoucs produits & frais sur vente	-201,2	-178,2	-178,0
Variations stock matières 1ères & produits finis	11,1	2,8	2,8
Coût des autres ventes	-17,3	-22,1	-22,1
Coût des marchandises vendues	-207,4	-197,4	-197,2
Marge sur coûts directs	60,5	49,6	49,8
Frais généraux	-22,7	-25,1	-25,1
Dotations aux amortissements	-18,9	-17,6	-14,3
Résultat opérationnel courant	18,8	6,8	10,3
Investissements nets agricoles (IAS 41)	0,0	0,0	-10,9
Juste valeur des actifs biologiques (IAS 41)	0,0	0,0	5,6
Résultat opérationnel après IAS 41	18,8	6,8	5,0
Résultat opérationnel	14,1	-1,2	0,2
Coûts de l'endettement net	3,2	-1,7	-4,8
Charge d'impôt sur résultat	-7,5	1,3	0,8
Résultat net	9,7	-1,7	-3,8
Résultat net part du groupe	6,9	-2,1	-2,6

(1) après incidence de l'application des normes IAS 16 et IAS 41 révisées

NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel du groupe SIPH est son Directeur Général.

28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2016 et 2015 se présentent de la manière suivante:

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2016	2015 Retraité	2016	2015 Retraité	2016	2015 Retraité
Chiffre d'affaires	249 399	224 980	18 468	22 005	267 866	246 984
<i>dont CA réalisés avec des tiers</i>	249 399	224 980	18 468	22 005	267 866	246 984
<i>dont CA inter-secteurs</i>	0	0	0	0	0	0
Marge sur coûts directs	59 318	49 668	1 166	-99	60 484	49 570
Frais généraux	-22 720	-25 139			-22 720	-25 139
Dotations aux amortissements	-18 916	-17 581			-18 916	-17 581
Résultat opérationnel courant	17 683	6 948	1 166	-99	18 848	6 850
+/- value ;	631	-131			631	-131
Autres produits & charges opérationnels	-5 396	-7 961			-5 396	-7 961
Résultat opérationnel	12 918	-1 144	1 166	-99	14 084	-1 242
Coût de l'endettement net	3 177	-1 738			3 177	-1 738
Charge d'impôt sur résultat	-7 139	1 223	-401	34	-7 540	1 257
Résultat de la période des activités poursuivies	8 957	-1 659	764	-65	9 721	-1 724
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
Résultat net de l'exercice	8 957	-1 659	764	-65	9 721	-1 724

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent comme suit :

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Autres coûts d'achats & achats externes	-1 554	-110			-1 554	-110
Autres charge de gestion	-4 258	-5 086			-4 258	-5 086
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances	-640	-816			-640	-816
Dotations aux provisions pour dépréciation de stocks	0	0			0	0
Dotations aux provisions pour litiges	0	0			0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0			0	0
AUTRES CHARGES NON COURANTES	-6 452	-6 012	0	0	-6 452	-6 012
Autres produits de gestion	2 214	2 494			2 214	2 494
Reprises de provisions pour dépréciation de créances	0	8			0	8
Reprises de provisions pour dépréciation de stocks	0	0			0	0
Reprises de provisions pour litiges	0	0			0	0
Reprises de provisions pour risques et charges	0	0			0	0
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	2 214	2 502	0	0	2 214	2 502
Dotations aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-1 158	-4 451			-1 158	-4 451
Reprises de provisions sur perte de valeur d'actif (CRC)	0	0			0	0
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	-5 396	-7 961	0	0	-5 396	-7 961

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS <i>(en milliers d'euros. à l'exception des effectifs)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	déc-16	déc-15	déc-16	déc-15	déc-16	déc-15
ACTIFS SECTORIELS						
Ecarts d'acquisition	14 188	15 421			14 188	15 421
Immobilisations corporelles	92 772	105 666			92 772	105 666
Immobilisations financières	856	906			856	906
Actifs biologiques	108 452	111 587	5 910	4 167	114 362	115 754
Stocks et en cours	59 447	50 583	599	101	60 045	50 683
Clients et autres débiteurs	25 191	11 113	7 690	8 419	32 881	19 532
Autres actifs courants	14 502	14 494	1 184	374	15 686	14 868
Actifs non alloués					32 757	39 517
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					363 546	362 348
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier. part à long terme	61 049	57 606			61 049	57 606
Provisions à long terme	5 010	5 779			5 010	5 779
Provisions courantes	518	468			518	468
Endettement financier. part à court terme	54 839	51 875			54 839	51 875
Fournisseurs	18 870	21 452	1 571	1 475	20 441	22 927
Dettes fiscales et sociales	5 820	4 938			5 820	4 938
Autres passifs courants	245	782			245	782
Passifs non alloués					23 401	12 386
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					171 322	156 761
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 076	38 161	156	142	18 233	38 303
AUTRES INFORMATIONS						0
Effectifs (moyens)	8 617	12 636			8 617	12 636

Analyse des provisions sur créances clients et autres débiteurs	31/12/2016		31/12/2015 Retraité	
	Caoutchouc	Autres activités	Caoutchouc	Autres activités
Entre six mois et un an	-	235	-	956
Depuis plus d'un an	-	3 814	-	3 208
Total	-	4 049	-	4 164

28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2016 et 2015 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs nets sectoriels				Résultat opérationnel	Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'actifs biologiques	Effectif (moyens)
			Ecart d'acquisition	Immobilisations corporelles	Actifs biologiques	Immobilisations financières			
Côte d'Ivoire	2015	148 560	11 606	63 079	50 630	0	-1 481	23 712	5 881
	2016	172 212	11 606	57 335	54 421	0	2 329	7 848	5 268
Ghana	2015	38 320	0	25 551	37 253	0	1 362	7 419	3 299
	2016	41 309	0	24 793	40 073	0	3 615	5 672	97
Nigeria	2015	25 452	3 815	16 918	27 871	0	6	2 991	2 197
	2016	26 875	2 582	10 546	19 869	0	4 778	2 406	2 254
Liberia	2015	12 627	0	0	0	0	-7 620	4 039	1 238
	2016	7 671	0	0	0	0	-4 488	2 150	977
Total Afrique	2015	224 958	15 421	105 548	115 754	0	-7 734	38 161	12 615
	2016	248 067	14 188	92 674	114 362	0	6 234	18 076	8 596
France	2015	22 026	0	118		906	6 491	142	21
	2016	19 800	0	98		856	7 850	156	21
Total	2015	246 984	15 421	105 666	115 754	906	-1 242	38 303	12 636
	2016	267 866	14 188	92 772	114 362	856	14 084	18 233	8 617

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et leurs filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2016 et 2015:

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2016	2015 Retraité	2016	2015 Retraité	
SIPH	SIFCA			123	99	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	7 218	7 205			Assistance technique
Michelin	SIPH	1 043	878			Assistance technique
SIPH	Michelin			65 634	58 438	Ventes de Caoutchouc
SIPH	INVENIO / OLAM			63	702	Ventes de dérivés
SIFCA	SAPH	117	117			Loyer des bureaux
PALMCI	SIPH	0	0			Achats General Trade
SIPH	MOPP			0	95	Ventes General Trade
SIPH	PALMCI			1 164	2 608	Ventes General Trade
SIPH	SANIA			639	933	Ventes General Trade
SIPH	SUCRIVOIRE			6 090	4 515	Ventes General Trade
SIPH	SIFCA			112	93	Ventes General Trade

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Créances		Nature de la transaction
		2016	2015 Retraité	
SAPH	PALMCI	-	0	Compte courant financier
CRC	MOPP	-	0	Compte courant financier
SIPH	PALMCI	234	705	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SIFCA	63	13	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	MOPP	-	3	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SANIA	247	151	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SUCRIVOIRE	1 861	1 813	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SAPH	SANIA			Créances d'exploitation hors acomptes reçus

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Dettes		Nature de la transaction
		2016	2015 Retraité	
COSMIVOIRE / SANIA	SIPH	-	-	Avances et acomptes reçues / cdes
SUCRIVOIRE	SIPH	-	100	Avances et acomptes reçues / cdes
SIFCA	SAPH	1 063	223	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	GREL	0	371	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	SIPH	2	-	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	REN	22	54	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	712	1 288	Compte courant financier

Société "Prestataire" ou "Bénéficiaire"	Lien de parenté
SIFCA	Actionnaire principal du groupe SIPH
MICHELIN	Actionnaire du groupe SIPH
COSMIVOIRE / SANIA	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
MOPP	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
SUCRIVOIRE	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
PALMCI	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
INVENIO / OLAM	Société liée appartenant au groupe OLAM, Co-actionnaire indirect du groupe SIFCA

29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2016 et 2015 ressortent comme suit :

Tableau 1

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Présidence du Conseil d'administration depuis déc. 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	201 598	136 940
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	273 253	338 549
Total		476 851	475 489

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents.

Tableau 2

II a - Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre BILLON				
Rémunération fixe	158 436	158 436	104 976	104 976
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	27 049	27 049	25 524	25 524
Avantages en nature (logement-voiture...)	16 114	16 114	6 440	6 440
TOTAL	201 598	201 598	136 940	136 940
Bertrand VIGNES				
Rémunération fixe	215 469	215 469	283 379	283 379
Rémunération variable	14 666	14 666	14 805	14 805
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 049	3 049	762	762
Avantages en nature (logement-voiture...)	42 068	42 068	39 603	39 603
TOTAL	275 253	275 253	338 549	338 549

II b - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration <i>SIPH</i> (à partir de décembre 2012)				
Total rémunération	201 598	201 598	136 940	136 940
* Rémunération SAPH	174 549	174 549	111 416	111 416
* Rémunération SIFCA	0	0	0	0
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	27 049	25 524	25 524
**dont <i>SIPH</i>	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont <i>SAPH</i>	3 049	3 049	1 524	1 524
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	275 253	275 253	338 549	338 549
* Rémunération SIFCA	272 204	272 204	337 787	337 787
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
	3 049	3 049	762	762
**dont <i>SIPH</i>	0	0	0	0
**dont <i>SAPH</i>	3 049	3 049	762	762
Total	476 851	476 851	475 489	475 489

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA	48 735	49 684
Jetons de présence	7 049	7 524
<i>dont SIPH</i>	4 000	6 000
<i>dont SAPH</i>	3 049	1 524
Autres rémunérations (1)	41 686	42 340
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)	9 049	7 524
Jetons de présence	9 049	7 524
<i>dont SIPH</i>	6 000	6 000
<i>dont SAPH</i>	3 049	1 524
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES	171 102	95 917
Jetons de présence	4 000	6 000
<i>dont SIPH</i>	4 000	6 000
<i>dont SAPH</i>	-	-
Autres rémunérations (1)	167 102	89 917
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jacques--Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21 avril 2011)	6 000	4 762
Jetons de présence	6 000	4 000
Autres rémunérations		762
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES	5 016	6 000
Jetons de présence	5 016	6 000
<i>dont SIPH</i>	4 000	6 000
<i>dont SAPH</i>	1 016	
Autres rémunérations	-	-
Total	239 902	164 067
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2016, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2016.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2016, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2016.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		X		X		X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X		X		X		X

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

29-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU REÇUES

Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière du groupe Michelin « Sénart & Cie », SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 30 mars 2015, en présence de SIPH, entre (i) la société en commandite par actions Compagnie Financière du groupe Michelin « Senard & Cie »² (ci-après désignée "CFM"), (ii) la société anonyme de droit ivoirien SIFCA³, et (iii) la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv, lesquelles sont les principaux actionnaires de la société SIFCA (ci-après désignés « les actionnaires principaux »).

² Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissement Michelin

³ Contrôlée conjointement par les sociétés Parme Investissement et Immoriv (

Il est précisé que ce pacte annule le pacte d'actionnaires conclu le 18 juillet 2007 en présence de SIPH entre CFM, SIFCA et les actionnaires principaux⁴.

Ce pacte reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent. Il a été publié à l'AMF en date du 13 avril 2015.

Au 30 mars 2015, la répartition de l'actionariat de la société SIPH est la suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	5 626 820	63,26
CFM	1 077 796	21,30%	2 090 056	23,5
Public	1 169 584	23,011%	1 177 502	13,24
Total	5 060 790	100 %	8 894 378	100,00

Les principales clauses du pacte d'actionnaires sont les suivantes :

⌘ Absence d'action de concert :

Ce pacte constitue un engagement de CFM et de SIFCA afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

De ce fait, CFM et SIFCA se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. AMF n° 215C0430 du 13 avril 2015.

⌘ Gouvernance :

La société doit être administrée par un conseil d'administration composé de 7 administrateurs, dont 4 désignés parmi les personnes dont la candidature aura été soumise par SIFCA, 2 dont la candidature aura été soumise par CFM et 1 administrateur indépendant. Il est précisé qu'en aucun cas, lesdits administrateurs ne devront être une personne indésirable (*i.e. une personne exerçant à titre principal une activité concurrente à celle de Michelin ou qui ne respecterait pas l'éthique Michelin ou un certain nombre de standards Banque Mondiale, OIT ou OCDE*).

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes (*principalement, changement de domaine d'activité, modifications des statuts concernant le conseil d'administration, dissolution ou liquidation volontaire de la société, modification de la structure du capital, émission de titres en faveur d'une personne indésirable, retrait de la société de la cote à l'initiative de SIPH, toute évolution du montant des conventions et prestations entre SIPH et ses actionnaires*) par SIPH que le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents ou représentés. Dans l'hypothèse où un administrateur représentant CFM ne donnerait pas son accord sur une décision importante, une nouvelle réunion du conseil d'administration devra se tenir dans les 15 jours à compter de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle ledit administrateur a marqué son désaccord afin de voter sur la même décision qui sera alors prise à la majorité simple. En cas d'adoption de ladite décision lors de cette seconde réunion et à défaut d'accord l'administrateur représentant CFM, pourra résilier de plein droit et sans indemnité de sa part la convention d'assistance technique et le partenariat de recherche conclus entre SIPH et Manufacture Française des Pneumatiques Michelin le 1^{er} janvier 2012.

⁴ Cf. D&I 208C004 du 08 janvier 2008

MM Droit de préemption réciproque :

SIFCA et CFM se sont consenties réciproquement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'elles détiennent en cas de cession à un ou plusieurs tiers identifiés.

Sans préjudice de l'exercice éventuel du droit de sortie conjointe totale les actionnaires qui souhaitent préempter devront, pour exercer leur droit, notifier au cédant leur intention de préempter tout ou partie des titres cédés dans un délai de 90 jours calendaires à compter de la réception de la notification du projet de cession.

Par ailleurs, tout tiers qui deviendrait actionnaire de SIPH à hauteur de plus de 10% du capital social de SIPH à la suite d'une cession réalisée sans que le droit de préemption précité n'ait été exercé devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres SIPH dont il est propriétaire.

Il est précisé que le droit de préemption ne s'applique pas en cas :

- de transfert à un affilié dans le cadre d'une opération de reclassement intragroupe ; ou
- d'opération par voie d'apport, d'échange ou de fusion réalisée par SIFCA et portant sur au moins 51% du capital de SIPH, SIFCA devant néanmoins proposer à CFM de participer à ladite opération dans les mêmes proportions et aux mêmes conditions que celles mentionnées dans le projet de cession, étant précisé qu'en cas de refus de CFM, cette dernière bénéficie d'un droit de sortie conjointe totale.

MM Engagement de maintien du niveau de participation :

Les actionnaires principaux, se sont engagés, directement ou via leurs affiliés, à conserver, au moins 51% des droits de vote de SIFCA et SIFCA s'est engagée à conserver au minimum 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, CFM pourra :

- exercer la promesse d'achat et/ou,
- résilier de plein droit et sans indemnité de sa part la convention d'assistance technique et le partenariat de recherche conclus entre SIPH et Manufacture Française des Pneumatiques Michelin le 1^{er} janvier 2012.

MM Promesse d'achat / option de vente totale au bénéfice de CFM :

En cas de violation par les actionnaires principaux ou SIFCA de l'engagement de maintien de niveau de participation ou en cas d'émission réservée de titres SIPH en faveur d'une personne dite indésirable, SIFCA s'engage à acheter (ou à faire acheter) à CFM (et, le cas échéant, à ses affiliés) la totalité des titres SIPH appartenant à CFM (et, le cas échéant, à ses affiliés).

MM Droit de sortie conjointe totale de CFM :

Outre le cas d'un refus de CFM de participer à une opération par voie d'apport, d'échange ou de fusion réalisée par SIFCA et portant sur au moins 51% du capital de SIPH (cf. supra), CFM disposera également d'un droit de sortie conjointe totale pour le cas où :

- les actionnaires principaux et/ou leurs affiliés souhaiteraient effectuer une cession de titres SIFCA à un tiers aux termes de laquelle les actionnaires principaux et leurs affiliés viendront à franchir à la baisse le seuil de 51% des droits de vote de SIFCA ; ou
- SIFCA souhaiterait effectuer une cession de titres SIPH à un tiers aux termes de laquelle SIFCA viendra à franchir à la baisse le seuil de 34% des droits de vote de SIPH.

Toutefois pour le cas où la réalisation de la cession entraînerait une offre publique obligatoire et comportant a minima une branche en numéraire non plafonnée, le droit de sortie conjointe totale ne s'appliquera pas.

⌘ Cession de titres SIPH par SIFCA à une personne dite indésirable :

SIFCA s'interdit d'effectuer une cession de titres SIPH à une personne dite indésirable.

Dans l'hypothèse où SIFCA effectuerait une cession de titres à une personne dite indésirable, CFM pourra résilier la convention d'assistance technique et le partenariat de recherche conclus entre SIPH et Manufacture Française des Pneumatiques Michelin le 1^{er} janvier 2012 dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date à laquelle ladite cession aura été portée à la connaissance de CFM.

⌘ Cession de titres SIPH par CFM à une personne qui exercerait à titre principal une activité concurrente à l'activité existante de SIPH :

CFM s'interdit d'effectuer une cession de titres SIPH à une personne physique ou morale qui exercerait à titre principal une activité concurrente à l'activité existante de SIPH (i.e. l'activité de production, de traitement, de transformation et/ou de commercialisation d'élastomères naturels).

⌘ Durée du pacte d'actionnaires :

Le pacte est entré en vigueur le 30 mars 2015, pour une durée de 5 ans s'achevant le 30 mars 2020. À l'expiration de cette période, le pacte sera reconduit automatiquement pour une nouvelle durée de 5 ans, sauf dénonciation préalable par SIFCA et/ou CFM. Le pacte deviendra automatiquement caduc le jour où CFM ou SIFCA, selon le cas, détiendra moins de 5% du capital social de SIPH.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES

30-1 RISQUE DE LIQUIDITE

30-1-1 Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. En outre, en cas de non-respect de ratios prudentiels contenus dans les conventions de prêts bancaires, les encours de dettes à long terme afférents sont reclassés en dettes financières à court terme à la date de clôture.

Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Rubriques	31/12/2016	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2016					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	78 848	17 798	45	52 736	8 269
Instruments dérivés *	99	99	0	0	0
Découverts bancaires et crédit spot	36 941	36 941	0	0	0
Total passifs financiers	115 888	54 839	45	52 736	8 269
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	24 551	24 551		-	-

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2015 - Retraité					
Emprunts et autres passifs financiers	109 481	51 875	4 038	43 327	10 242
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 476	29 476		-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (*disponibilités + créances clients et autres débiteurs*) s'élevant à 74 339 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (64 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015) auxquels s'ajoutent 60 045 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

A la clôture de l'exercice, certains ratios de covenant ne sont plus respectés. En conséquence, le Groupe a maintenu en Passifs courants l'ensemble des encours concernés par ces bris de covenant.

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
▪ Proparco (GREL)	0	17 500
▪ Crédit Agricole (SIPH)	2 143	3 214
▪ Palatine (SIPH)	1 287	3 432
▪ Autres emprunts	51 409	27 729
Total	54 839	51 875

Les emprunts bancaires du groupe font l'objet dans certains cas de covenants.

- Au 31 décembre 2015 deux emprunts (Crédit Agricole et Palatine) ont fait l'objet d'un bris de ratios. L'encours total qui s'élevait à 6 646 milliers d'euros a été reclassé en Emprunts Bancaires Courants. Au 31 décembre 2016, ces deux emprunts font l'objet d'un bris de covenant justifiant le maintien en emprunts bancaires courants de leurs parts à plus d'un an (soit 1 071 milliers d'euros pour Crédit Agricole et 1 143 milliers d'euros relatifs à la Palatine).
- Initialement présenté en dettes courantes, en raison d'un bris de covenant au 31 décembre 2015, l'emprunt PROPARCO, chez GREL, a fait l'objet, de nouveau, d'un reclassement pour un montant de 17 500 milliers d'euros, en emprunts non courants à la clôture de l'exercice, suite au re-calcul, jugé satisfaisant, des ratios de covenant à fin décembre 2016.

Option 1

- « La banque Palatine et la banque Crédit Agricole ont respectivement émis un « waiver » au cours du premier trimestre 2017 afin de surseoir au cas de défaut et renoncer au remboursement anticipé avant la prochaine mise à jour des ratios prudentiels prévue pour fin décembre 2017. »

Option 2

- Des discussions avec la Banque Palatine et le Crédit agricole ont eu lieu dans le cadre de la demande d'un « Waiver » afin surseoir au cas de défaut constitué par le bris de covenants au 31 décembre 2016. Il ressort de ces échanges que la société SIPH n'anticipe pas une déchéance du terme pour ces deux emprunts. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie de la société démontrent sa capacité à y faire face le cas échéant.

30-1-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2016, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubriques	31 Décembre 2016		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	-	Niveau 2
Comptes en devises	424	424	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (GREL & SAPH)	71 241	67 789	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	10 819	10 819	Niveau 2
Comptes en devises	424	424	Niveau 2
Swap de taux *	99	99	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

Rubriques	31 Décembre 2015		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	503	503	Niveau 2
Comptes en devises	-	-	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt bancaire (GREL)	1 779	1 260	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	-	Niveau 2
Comptes en devises	-	-	Niveau 2
Swap de taux *	188	188	Niveau 2

(*) Ayant un impact sur les capitaux

30-1-2-a Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

30-1-2-b Analyse des risques liés aux instruments financiers

Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2016. La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur*	-10 819	-	-	-10 819
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-99	-	-	-99
Total	-10 918	-	-	- 10 918

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysait comme suit :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	503	-	-	503
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de taux *	-188	-	-	-188
Total	315	-	-	315

(*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

→ Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

→ **Risques de taux**

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;

Des emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

30-2 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

30-2-1 Le marché du caoutchouc

De 2000 à 2013, la consommation a augmenté de façon régulière et constante, à un taux moyen de + 3,7% par an.

Après un net coup d'arrêt en 2015, la croissance de la consommation a légèrement repris en 2016 (+2,9%) pour s'établir à 12,1 millions de tonnes.

La part de la Chine dans la consommation mondiale de caoutchouc naturel est passée de 25% en 2005 à 40% en 2014. La croissance de la consommation chinoise a connu un rythme soutenu de 2010 à 2014 (+8,6% par an en moyenne sur cette période).

En 2015, la baisse de la consommation chinoise de caoutchouc (-5,2%) a de fait brutalement et significativement impacté la consommation mondiale. La reprise de la consommation de la Chine en 2016 (+5%) reste encore timide, s'établissant à 4,8 millions tonnes consommées, soit un niveau équivalent à celui de 2014.

Ainsi, la Chine, l'Inde (17%), et les pays en voie de développement constituent le principal potentiel de croissance de ce marché.

La contribution de l'Amérique du Nord, du Japon et de l'Europe représente 25% de la consommation mondiale 2016, en stagnation depuis 2010.

L'offre de caoutchouc, pénalisée par la longueur de cycle de maturité des vergers, peine à s'adapter à ces changements de rythme, et est légèrement excédentaire depuis 2011/2012. Cumulé sur cette période, l'excédent est évalué à environ 1,2 millions de tonnes.

Bien que l'excédent d'offre annuel soit très peu significatif (1% de la consommation mondiale en 2016), cette situation a continué à peser sur les cours du caoutchouc sur les 9 premiers mois de l'exercice.

(Source LMC 4e trim. 2016)

(Source Intelligence caoutchouc 2016 – SNCP)

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le Sicom 20 sert de marché de référence pour la fixation de l'essentiel des prix de vente de SIPH, et également pour la fixation des prix d'achat de la matière première.

Le cours du caoutchouc sur le Sicom 20 s'est établi à 1,15 €/kg sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit le niveau le plus bas depuis 2009.

Les 3 premiers trimestres 2016 enregistraient ainsi une baisse de 10% par rapport à ceux constatés en 2015 sur la même période.

La remontée des cours a été sensible à partir d'octobre 2016, avec un cours moyen du T4 de 1,66\$/kg contre 1,19\$/kg au T4 2015. Cette reprise a été amplifiée par l'évolution de la parité €/\$, les cours en euros sur cette période s'établissant à 1,54€/kg contre 1,09€/kg l'an dernier.

Les cours de janvier 2017 semblent confirmer cette tendance, avec un cours moyen de 1,99€/Kg.

Cette remontée des cours est encore trop récente pour permettre de distinguer les effets saisonniers liés à la période de faible production dans le monde de janvier à avril/mai et leur anticipation spéculative d'une part, de l'évolution des fondamentaux du marché, reposant notamment sur la reprise de la croissance chinoise d'autre part.

SIPH maintient toujours ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, ce qui lui donne de bons atouts si les tendances observées en fin d'année 2016 se confirment en 2017.

SIPH financera ses investissements en privilégiant l'autofinancement à l'emprunt autant que faire se peut, tout en recourant à ce dernier lorsqu'il s'agit d'investissements stratégiques.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- Les filiales de production du Groupe SIPH, pendant la traversée du bas de cycle, ont mobilisé 33 Millions d'euros de prêts structurés en 2015 pour financer leur développement.

30-2-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années. Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité

i) Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

L'augmentation des cours observée fin 2016 valorise différemment les productions selon qu'elles proviennent des petits planteurs où la matière première est achetée sur la base du prix du marché, et les produits des plantations propres qui bénéficient pleinement (puisque leur prix de revient est constant) de la hausse des cours. Dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques SIPH poursuivra ses investissements, mais contrôlera ses coûts afin de réduire son exposition aux aléas du marché.

ii) Evaluation des actifs biologiques

A compter des exercices ouverts au 1er janvier 2016, en application des amendements aux normes IAS 16 et IAS 41, les plantes productrices entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », et sont donc comptabilisées selon le modèle du coût.

Le groupe SIPH, a choisi le modèle du coût pour la comptabilisation de ses actifs biologiques et a opté pour le retour au coût historique de ses plantations d'hévéas et de palmier comme leur dernière valeur comptable au 31 décembre 2015, en remplacement de leur juste valeur.

b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (66% de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat. Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

30-3 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

R1 International est le premier client du Groupe et représente 25,13 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2016. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 85 % du chiffre d'affaires caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

30-4 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros ; à l'exception des comptes courants financiers entre SIPH et de CRC libellés en USD. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

► **SAPH (Côte d'Ivoire)**

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

► **GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

► **REN (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Au 31 décembre 2016, le naira enregistre une dépréciation par rapport à l'euro (soit -48% compte-tenu des taux de change existants *318,493 nairas /€ au 31 décembre 2016, 215,545 nairas /€ au 31 décembre 2015*).

► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

30-5 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Total des emprunts	115 888	109 481
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	-25 349	-29 190
Endettement net	90 540	80 291
Total des capitaux propres	192 224	205 586
Ratio d'endettement net	47,10%	39,05%

L'endettement net du groupe est en augmentation de l'ordre de 10,2 M€, par rapport au 31 décembre 2015, suite aux financements additionnels obtenus en Côte d'Ivoire et en France en 2016.

Le ratio d'endettement net s'établit donc à 47,10% des fonds propres consolidés au 31 décembre 2015 contre 39,05% au 31 décembre 2015.

30-6 RISQUE JURIDIQUE

30-6-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

30-6-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

30-6-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

30-6-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

30-7 RISQUE SUR ACTIONS

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

31-1 ENGAGEMENTS DONNES

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Le 21/04/2011, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale RENL a contracté pour un montant de 2 milliards de nairas sur une durée de 7 ans. Le capital restant dû au 31/12/2016 s'élève à 0,7 milliards de nairas
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH holding s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-10, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels avait conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine en dette à court terme. Au 31 décembre 2016, ces dettes s'élèvent à 2,3 M€ et restent maintenues au niveau des dettes financières courantes du groupe.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels avait conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole en dette à court terme. Au 31 décembre 2016, ces dettes s'élèvent à 2,1 M€ et restent maintenues au niveau des dettes financières courantes du groupe.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana en 2014, sur une durée de 10 ans, une lettre de confort a été donnée par SIPH. GREL devra domicilier une partie des encaissements sur ses ventes à l'export y compris mais non limité aux opérations réalisées avec les sociétés du groupe SIPH, à hauteur de la quote-part de la SG Ghana, dans le financement total de GREL. Une hypothèque a été donnée à la SG sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 7,5 Millions d'euros. Les actifs biologiques de GREL, en outre, avaient été donnés conjointement à la SG Ghana et la Proparco en nantissement de dettes (dans la limite des encours de dettes à chaque clôture), soit 23 473 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le capital restant dû s'élève à 7,031 M€ à fin décembre 2016.

- Pour l'emprunt de 17,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la PROPARCO en 2015 d'une durée de 10 ans, GREL s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1, un rapport entre la variation nette de trésorerie et le service de la dette supérieur ou égal à 1,2 et un rapport entre l'endettement net et l'EBIDTA inférieur ou égal à 3,5. Les ratios financiers seront calculés à chacun des arrêts annuels et semestriels en prenant en compte les douze derniers mois d'activité. Une hypothèque a été donnée à la PROPARCO sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 17,5 Millions d'euros.
- Initialement présenté en dettes courantes, en raison d'un bris de covenant au 31 décembre 2015, l'emprunt PROPARCO a fait l'objet, de nouveau, d'un reclassement pour un montant de 17 500 milliers d'euros, en emprunts non courants à la clôture de l'exercice, suite au re-calcul, jugé satisfaisant, des ratios de covenant à fin décembre 2016. Le capital restant dû s'élève à 16 442 M€ à fin décembre 2016.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort actuellement en cours, approuvée par le conseil d'administration de SIPH du 17/1/2017, couvre la période 12/01/2017 au 11/01/18.
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
 - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2016 l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 43 000 000.
 - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'Hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
 - ✓ *au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année*
 - ✓ *au moins 80 % à la fin de la 20ème année*
 - ✓ *100 % à la fin de la 25ème année*
 - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
 - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres).
- Pour l'emprunt de 46 M€ contracté par SAPH auprès d'un consortium mené par Ecobank Côte d'Ivoire, en 2014, sur une durée de 7 ans, les engagements suivants ont été donnés :
 - Dès la signature de la Convention (Décembre 2014) :
 - ✓ *Nantissement de 1^{er} rang sur les créances à hauteurs de 5 milliards de FCFA*
 - ✓ *Nantissement de 1^{er} rang du compte de domiciliation des recettes à hauteur de 2 milliards de FCFA*
 - ✓ *Nantissement de 1^{er} rang du compte de règlement à hauteur de 2 milliards de FCFA*
 - 12 mois après la signature (Décembre 2015), Gage de Matériel de 1er rang sur les actifs financés à hauteur de 19,4 milliards de FCFA.
 - A partir de la fin de la période de grâce, à partir des comptes annuels à fin 2016 :
 - ✓ *Ratio « Dette Nette/EBE » inférieur ou égal à 4,0x*
 - ✓ *Ratio de Couverture du Service de la Dette (« RCSD »):« (EBE diminué si elle est positive et augmentée si elle est négative, (i) de la variation du BFR, (ii) du montant des investissements et, (iii) de l'impôt IS/service de la dette » supérieur ou égal à 1,25x*
 - Compte de domiciliation alimenté par :
 - ✓ *20% des recettes pendant les 2 ans de période de grâce*
 - ✓ *puis 30 milliards CFA sur 12 mois la 3ème année,*
 - ✓ *et à partir de la 4ème année un montant annuel équivalent à l'encours de la facilité au 1er janvier de l'année en cours.*

- Engagements donnés à Société Générale et à la BNP pour couvrir les achats en dollars de l'activité Caoutchouc : 12 239 KUSD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2016
 - Contrats SWAP EUR portant sur 19 100 tonnes

31-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2016.
- Engagements reçus sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2016
 - Contrats SWAP EUR portant sur 19 100 tonnes
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%.

- Au 31 décembre 2016, le Groupe SIPH dispose de 105,1 millions d'euros de lignes de crédit confirmées (dont 4,6 millions d'euros non tirées) et détaillées comme suit :

Organismes (En milliers d'euros)		Facilités de trésorerie			
		Confirmées	Tirées	Non tirées	Échéance
Long terme					
<u>GREL</u>					
	<i>SG Ghana</i>	7 031	7 031	-	mai 2024
	<i>Proparco</i>	16 442	16 442	-	décembre 2024
<u>RENL</u>					
	<i>Zenith Bank</i>	2 093	2 093	-	août 2018
<u>SAPH</u>					
	<i>ECOBANK</i>	22 867	22 867	-	mai 2017
	<i>SIB</i>	15 245	15 245		décembre 2021
	<i>NSIA / BIAO</i>	7 622	7 622		décembre 2021
Sous-total - Long terme		48 434	48 434	-	
Court terme					
<u>SAPH</u>					
	<i>SIB</i>	2 287	2 287	-	janvier 2017
	<i>BICICI</i>	4 573	4 573	-	janvier 2017
	<i>BOA</i>	4 573	4 573	-	janvier 2017
	<i>SGBCI</i>	7 622	7 622	-	janvier 2017
	<i>Standard Bank</i>	4 573	1 524	3 049	janvier 2017
	<i>Ecobank</i>	3 049	3 049	-	mai 2017
	<i>BNI</i>	3 049	1 524	1 524	juillet 2017
	<i>NSIA - BIAO</i>	6 098	6 098	-	octobre 2017
<u>RENL</u>					
	<i>UBA</i>	785	-	785	décembre 2017
	<i>Zenith Bank</i>	628	-	628	décembre 2017
Sous-total - Court terme		37 682	31 696	5 986	
Total - Facilités de trésorerie		86 116	80 129	5 986	

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 33 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				Deloitte				Total			
	Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
-Emetteur	180	130	100%	96%	180	130	100%	96%	360	260	100%	96%
-Filiales intégrées globalement												
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
-Emetteur		5	0%	4%		5	0%	4%	0	10	0%	4%
-Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-total</i>	180	135	100%	100%	180	135	100%	100%	360	270	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
-Emetteur												
-Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	180	135	100%	100%	180	135	100%	100%	360	270	100%	100%

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX, LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, votre Président vous rend compte par le présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

SIPH applique le « Code de gouvernement d'entreprise » MiddleNext, celui-ci est disponible sur le site www.middlenext.com.

SIPH respecte l'essentiel des préconisations édictées par le Code de référence MiddleNext. Les recommandations non appliquées, généralement dues à la taille de SIPH ou à son historique sont exposées ci-après :

- R3 Composition du conseil – Deux administrateurs indépendants pour un Conseil d'administration de sept membres :

La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 30 mars 2015 entre SIFCA et la COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN. Ces actionnaires représentent 79,4 % du capital de SIPH.

Conformément à ce pacte, SIPH a nommé un administrateur indépendant depuis 2015, et n'applique donc pas intégralement la recommandation du code MiddleNext d'avoir 2 administrateurs indépendants pour un conseil composé d'au moins 7 membres.

Toutefois, depuis 2008, le Conseil d'administration du Groupe s'était doté d'un censeur indépendant. Celui-ci justifie de l'ensemble des critères d'indépendances préconisé par le Code MiddleNext.

- R7 Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

Le pacte d'actionnaire mentionné ci-dessus détermine la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil. SIPH n'a pas adopté de règlement intérieur pour son Conseil.

- R14 Préparation de la succession des « dirigeants »

Le nouveau code Middlenext 2016 recommande que le sujet de la succession soit régulièrement inscrit à l'ordre du jour du conseil ou d'un comité spécialisé.

En dehors de l'administrateur indépendant et du censeur indépendant, Le Conseil d'administration de SIPH est composé de représentants nommés par les deux actionnaires de référence, SIFCA et CFM, qui, en tant que personnes morales, assurent une pérennité de direction à SIPH.

- R15 Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas liés par un contrat de travail avec SIPH.

Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social, justifiée par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du code de référence.

PREMIERE PARTIE :

Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2016, 55,59 % du capital et 62,89 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 23,81 % des actions du capital et 25,33 % des droits de vote au 31 décembre 2016.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 79,4 % du capital social de SIPH.

Le flottant représente 20,60 % du capital au 31 décembre 2016, contre 21,21 % au 31 décembre 2015.

1.1.) Composition du Conseil

✎ Administrateurs :

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs dont un administrateur indépendant :

- Pierre BILLON, Président du Conseil
- Alassane DOUMBIA, administrateur
- Frédérique VARENNES, Représentant Permanent de SIFCA SA
- Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent d'IMMORIV SA
- Thierry SERRES, Représentant Permanent de MFPB BV
- Jacques-Philippe HOLLAENDER, Représentant Permanent de TRANSITYRE BV
- Olivier de SAINT SEINE, administrateur indépendant

A l'exception de l'administrateur indépendant (*dont le mandat est d'une durée de 1 an*), le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 19 juin 2015, pour une période de 3 ans : les mandats actuels d'administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

✎ Censeur :

M. Bernard DIGUET participe au Conseil d'administration du Groupe en qualité de censeur indépendant depuis 2010. Son mandat a été renouvelé pour la seconde fois, pour une durée de 3 ans, par l'Assemblée générale du 24 juin 2016.

Le censeur indépendant participe à tous les comités d'audit et tous les conseils d'administration de SIPH, et il prend part à toutes les délibérations avec voix consultative

1.2.) Représentation équilibrée des femmes et hommes

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose un quota de représentativité des femmes dans les conseils d'administration, de 20 % avant 2014 pour atteindre 40% en 2017.

Le Conseil de SIPH qui s'est ainsi doté de deux administrateurs féminins en 2011 et en 2012, proposera à sa prochaine Assemblée les nominations d'administrateurs nécessaires au respect de la réglementation.

1.3.) Mandats des membres du Conseil et de la Direction

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Président du Conseil d'administration :

Pierre BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 19 décembre 2012.

Pierre BILLON : est administrateur et Directeur Général de Sifca.

Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, Il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

Direction :

Bertrand VIGNES est Directeur Général de SIPH depuis le 31 août 2009.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome, il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet Hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint.

Administrateurs :

Alassane DOUMBIA : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgo-lorraine de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également Président de Sifca.

Frédérique Varennes : Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un master en gestion d'entreprise (IAE), Frédérique Varennes intègre SIPH en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Général de plusieurs filiales du groupe SIPH. De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne. De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du groupe SIPH (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH). Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

Lucie Barry-Tannous : Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires et d'un DESS en Economie du Développement, elle a débuté sa carrière comme consultant pour le PNUD et le FIDA en 1992 au Mali. Elle intègre le groupe ECOBANK en 1993 en tant que Responsable de l'Administration du Crédit à Lomé au TOGO, fonction qu'elle occupera à PARIBAS à Yaoundé (Cameroun) en 1996. Elle entre au Lycée Français de Lagos (NIGERIA) de 1997 à 2001 en tant qu'enseignante. En 2001, elle a rejoint COMAFRIQUE où elle a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Général, d'Administrateur Général puis Directeur Général de COMAFRIQUE Technologies. Elle assure également le secrétariat administratif et juridique de SIFCOM depuis 2007 et la fonction de Secrétaire Général de SIFCA depuis 2013.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome, il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, et désormais basé à Singapour, il est responsable technique du pôle Caoutchouc Naturel et Composites du Groupe Michelin.

Jacques-Philippe Hollaender : Diplômé de la Rouen Business school et Master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de Relations investisseurs. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

Olivier de Saint Seine : Dès 1980, il côtoie le domaine du caoutchouc au sein de SAFIC-ALCAN, dont il est membre du Comité de direction. En 1991, il intègre SIPH dont il a assuré les fonctions de Directeur Financier. Il devient Directeur Général Adjoint de SIPH en 1999 et quitte le Groupe en 2012. Il est actuellement Président de l'Institut Français du caoutchouc qui coordonne et mutualise les efforts de recherches et de développements sur l'hévéa.

Censeur :

Bernard Diguet : Après une licence de Sciences Economiques et un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur puis Chef de mission de la Commission bancaire. Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat Général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

La composition du conseil (nomination, renouvellement, expérience et expertise de chacun des membres) est détaillée au point 1 - §1.1 et § 1.3 du présent rapport.

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p>Pierre BILLON Abidjan, Boulevard de Vridi - 01 BP 3727 Abidjan Côte d'Ivoire né le : 16/05/1970</p>	<p>Coopté et Nommé par le Conseil d'administration du 19/12/2012 – ratifié par l'AG du 21/06/2013</p> <p>Renouvelé par l'Assemblée Générale du 19/06/2015</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p>	<p>Administrateur et Président du Conseil d'administration</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA (CI) ^(A) et de ses filiales (<i>PALMCI</i> ^(*), <i>SANIA</i>, <i>SUCRIVOIRE</i>, <i>SAPH</i> ^(*), <i>MOPP</i>, <i>CRC</i>) ; <i>SENDISO</i> ▪ BANQUE ATLANTIQUE (CI) ^(A) ▪ SICOMED (CI) ^(A) ▪ SOGEMED (CI) ^(A) ▪ MCI (CI) ^(A) ▪ WALL ▪ SIFCOM (CI) ^(A) et de ses filiales : (<i>SMT CI</i>, <i>COMAFRIQUE TECH</i>, <i>MOVIS</i>) ▪ RENL (Nigéria) <p>Président du Conseil d'administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ATC COMAFRIQUE (CI) ^(A) ▪ SAPH ^(*) (CI) ▪ GREL (Ghana) ▪ SIFCA (CI) <p>Représentant Permanent de : SIFCOM aux conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Orange (CI)</i> ^(A) ▪ <i>France Câbles (France)</i> ▪ <i>Canal + (CI)</i> ^(A) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH, MOVIS et SUCRIVOIRE sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
IMMORIV SA Road town, pasea estae, po Box 3149 Tortola, British Virgin Island			Immoriv SA	Mandats d'Administrateur de Immoriv SA: <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA (CI) ^(A) ▪ PALMCI (*) (CI) ^(A) ▪ RENL (Nigéria) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) ▪ SUCRIVOIRE (CI) ▪ SIFCOM (CI) ^(A) 	
Représentant Permanent : Lucie BARRY TANNOUS née le : 05/07/1967	Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011 Renouvelée par l'Assemblée Générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	L. BARRY TANNOUS Représentant Permanent	Autres mandats de L. Barry-Tannous : Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCOM (CI) ^(A) ▪ SMT (CI) ^(A) Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ MOVIS (Belgique) ▪ MOVIS (CI) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ▪ ATC COMAFRIQUE (CI) ^(A) ▪ PALMCI (CI) ^{(A) (*)} ▪ RENL (Nigéria) ▪ SIFCA (CI) ^(A) Représentant Permanent de : SIFCA aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPH (CI) ^{(A) (*)} ▪ SIFCOM ASSUR ▪ SANIA (CI) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH, MOVIS et SUCRIVOIRE sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
Alassane DOUMBIA 01 BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire Né le 14/07/1976	Nommé par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SUCRIVOIRE (CI) ^(A) ▪ PALMCI (*) (CI) ^(A) ▪ CRC (Libéria) ▪ MOPP (Libéria) ▪ WAL (CI) ▪ SIFCA (CI) ▪ SENDISO (Sénégal) Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCOM (CI) ^(A) ▪ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ▪ SANIA (CI) ▪ RENL(Nigéria) Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> » SIFCOM (CI) ^(A) au conseil de : <ul style="list-style-type: none"> ○ SMT (CI) ^(A) ○ ATC COMAFRIQUE(CI) » IMMORIV aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> ○ COMAFRIQUE TECH (CI) ^(A) ○ SIFCA (CI) ^(A) ○ PALMCI (*) (CI) ^(A) ○ RENL (Nigéria) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH, MOVIS et SUCRIVOIRE sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p>SIFCA SA Rue des Thoniers, 01 BP 1289 Abidjan - Côte d'Ivoire</p> <p>Représentant Permanent : Frédérique VARENNES 53 Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE née le : 15/10/1960</p>	<p>Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011 Renouvelée par l'Assemblée Générale du 19/06/2015</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p>	<p>SIFCA :</p> <p>F. VARENNES Représentant Permanent</p>	<p>SIFCA, mandat d'Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SANIA (CI) ^(A) ▪ SUCRIVOIRE (CI) ^(A) ▪ SAPH (CI) ^(A) ▪ THSP (CI) ^(A) ▪ SIFCOM ASSUR (CI) ^(A) <p>Autres mandats de F. Varennés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Néant 	
<p>Olivier de SAINT SEINE 17 Rue de Saxe – 75007 PARIS Né le 09/01/1946</p>	<p>Nommé par l'assemblée générale du 19/06/2015 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 24/06/2016</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<p>Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ IFC (association) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CRC (Libéria) ▪ RENL (Nigéria) <p>Représentant Permanent de : SIPH aux conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPH (*) (CI) ^(A) ▪ RENL (Nigéria) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

^(*) PALMCI, SAPH, MOVIS, SUCRIVOIRE sont cotées à la BRVM

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Huub van Doorneweg 2 – NL - 5151 DT Drunen - Pays-Bas Représentant Permanent : Thierry SERRES né le 25/08/1970	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006 Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011 Renouvelée par l'assemblée générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur T. SERRES Représentant Permanent	Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil de SAPH (*) (CI) ^(A) 	
TRANSITYRE B.V. Eikdonk 5 - NL-4825 AZ Breda – Pays-Bas Représentant Permanent : Jacques-Philippe HOLLAENDER Né le 19/03/1966	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006 Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011 Renouvelée par l'assemblée générale du 19/06/2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur J-P HOLLAENDER Représentant Permanent	Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN, au Conseil de SAPH (*) (CI) ^(A) 	

^(A) CI = Côte d'Ivoire

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) *Rôle du Conseil*

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du groupe SIPH, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégique.

2.2.) *La tenue des réunions du Conseil*

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2016 a été le suivant :

- **29 février 2016** : Consultation des administrateurs sur une lettre de confort SIPH pour assurer le soutien de sa filiale CRC.
- **07 avril 2016** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015 ; Approbation du rapport de gestion, du rapport RSE et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2015 ; Projet des résolutions et date de l'AG ; Revue des conventions réglementées ; Tableau emploi-ressources de SIPH & ses filiales pour 2016 ; Marche des affaires ; l'état d'avancement du projet SAP ; Divers (*responsabilité sociale et environnementale, identification des opportunités d'acquisitions..*).
- **15 septembre 2016** : Consultation des administrateurs sur une lettre de confort SIPH pour assurer le soutien de sa filiale CRC.
- **30 septembre 2016** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2016 ; Projet CRC ; Marche des Affaires 2016 ; Prévisions financières du Groupe et financement ; Décision de déclassement des conventions réglementées pour 2016 ; Points divers
- **12 octobre 2016** : Consultation des administrateurs sur les comptes semestriels au 30 juin 2016 et le communiqué des résultats semestriels.
- **27 octobre 2016** : Consultation des administrateurs relative à la validation définitive des comptes semestriels au 30 juin 2016.
- **19 décembre 2016** : Budget 2017 du Groupe SIPH ; Projet CRC ; Examen du dispositif de prix de transfert ; Marche des affaires et questions diverses.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration en 2016 a été de 95 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

Lors de ses réunions régulières, le conseil d'administration procède à l'évaluation et au suivi de ses travaux.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels), les comptes annuels ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur la page internet de la société : www.siph.com.

5.) COMITE D'AUDIT

Le Conseil d'administration d'août 2012 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Le comité d'audit se réunit au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration, en présence des Commissaires aux Comptes, et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé, compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont séparées depuis 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 30 mars 2015 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur la page internet www.siph.com.

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin.

Ce pacte d'actionnaire a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans, et reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent (*pacte datant de 2007 et venu à expiration fin mars 2015*). Le résumé du pacte a été publié par l'AMF le 13/04/2015 réf. 215C0430 et est disponible sur <http://www.amf-france.org/>.

10.) RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES MESURES QUE PREND L'ENTREPRISE POUR LES REDUIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE STRATEGIE BAS-CARBONE DANS TOUTES LES COMPOSANTES DE SON ACTIVITE

En termes de gestion du risque : Les zones de développement des plantations de SIPH présentent des conditions climatiques très favorables, qui peuvent tolérer certaines variations climatiques. Le choix du matériel végétal prend également en compte le potentiel de tolérance des variétés.

- En termes de contribution à la lutte contre le changement climatique, le Groupe SIPH travaille sur 3 axes :
- Le contrôle de sa consommation d'énergies fossiles (gasoil, gaz, électricité), et donc la réduction des émissions de carbone ;
- La fixation de carbone atmosphérique par la croissance des arbres, la production de caoutchouc, et l'utilisation du bois en fin de vie : Une plantation d'hévéa est un véritable puits de carbone ;
- La préservation de la biodiversité et la protection d'espaces forestiers, nécessaires aux équilibres climatiques (engagement « Zéro déforestation »).

DEUXIEME PARTIE : **Procédures de contrôle interne et de gestion des risques** **mises en place par le Groupe**

1.) OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES DU GROUPE SIPH

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe SIPH concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, constitué par SIPH et ses filiales.

Le référentiel du groupe SIPH en matière de contrôle interne et de risque s'inspire des recommandations de l'AMF en la matière, de 2010 et des compléments apportés en 2016.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, comportements, procédures et actions adaptés aux caractéristiques propres au groupe SIPH et à l'ensemble de ses filiales, qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers ou liés à la conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration et la Direction Générale ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux qui concourent à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité de l'information financière et du système de contrôle interne qui la sous-tend ;
- la conformité aux lois et règlements.

SIPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne mis en place vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément aux règles de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de SIPH ne se limite pas à une vision exclusivement négative du risque, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer les entreprises du Groupe dans des environnements intrinsèquement soumis aux aléas.

SIPH a mis en place un dispositif de Contrôle Interne qui, aussi adéquat soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, en raison des limites inhérentes à tout contrôle. Ainsi, le Groupe ne peut pas exclure le risque d'une défaillance du Contrôle Interne susceptible de l'exposer, notamment à un acte de fraude.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe changeants, la communication telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques de l'exercice 2016, actualisée au premier trimestre 2017.

2.) DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place par SIPH pour assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comprenant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et de compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance et l'analyse permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et à analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque entité et processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement et de son efficacité.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

2.1.) ORGANISATION GENERALE

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe SIPH repose sur les éléments suivants :

2.1.1 VALEURS ET CODE DE CONDUITE

Le Groupe SIFCA a communiqué, au cours de l'année 2015, les valeurs qui guident ses actions et ses comportements. Ces valeurs sont les suivantes : Responsabilité, Ethique, Qualité. Elles doivent être incarnées par tout le personnel du Groupe SIFCA, et par conséquent, par l'ensemble des entités de SIPH.

Un Code de Conduite a également été diffusé, en vue de rendre opérationnelles et effectives, l'appropriation et la mise en œuvre des valeurs du Groupe par l'ensemble des dirigeants et employés du Groupe SIFCA, sans égard à leurs titres et niveaux de responsabilités.

Ce Code de Conduite est en phase d'implémentation progressive, avec comme entité pilote, SAPH, plus importante filiale de SIPH. A ce jour, la SAPH dispose d'un Comité d'Ethique qui se réunit régulièrement, et tous les dirigeants et employés de la société ont signé le Code de Conduite et déclaré de bonne foi, les situations de conflits d'intérêts auxquelles ils peuvent être exposés.

La mise en œuvre du Code de Conduite dans les autres entités de SIPH va se poursuivre en 2017.

2.1.2 LA DEFINITION, LE SUIVI DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

Un processus de définition des objectifs globaux de SIPH comprend un réexamen annuel de la stratégie avant l'élaboration des budgets.

Des revues stratégiques se tiennent, pour chaque entité de SIPH, à la fin du premier semestre de chaque année. Les options définies au cours de ces revues permettent d'assurer la préparation de budgets pertinents, en ligne avec l'orientation stratégique du Groupe.

2.1.3 ORGANIGRAMMES, FICHES DE POSTES ET POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans toutes les entités du Groupe SIPH, des organigrammes et fiches de postes permettent de définir les responsabilités des dirigeants et du personnel.

Sur la base des descriptions et finalités des postes, les objectifs globaux de SIPH et de ses entités sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles, basées sur des outils modernes de gestion de la performance, permettent de mesurer l'atteinte des objectifs au niveau des entités, des départements et des individus.

Dans chaque entité de SIPH, des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilités et des besoins spécifiques de développement identifiés.

2.1.4 SYSTEMES D'INFORMATION

Le Groupe SIPH s'est engagé dans un projet de modernisation de son système d'information afin de piloter ses activités avec des données de meilleure qualité, mieux affinées et disponibles en temps réel.

En juillet 2015, SAPH, filiale de SIPH, a migré sur l'ERP SAP pour l'ensemble de ses activités (*agricoles, industrielles, ventes, fonctions supports et information financière*).

Ce processus de migration sur SAP s'est poursuivi au cours de l'année 2016 avec la holding SIPH, pour ses activités de commercialisation du caoutchouc.

Les autres entités du Groupe suivront progressivement, conformément à un plan de déploiement défini et dont l'objectif final est de permettre à SIPH de disposer d'un système d'information unique pour piloter plus efficacement.

2.1.5 BASES DOCUMENTAIRES DES PROCEDURES ET INSTRUCTIONS DE CONTROLE INTERNE

Les entités de SIPH disposent d'une base documentaire qui regroupe les procédures et instructions applicables à leurs activités. Cette base documentaire s'appuie sur les instructions générales données par les holdings SIPH et SIFCA.

Dans les filiales SAPH et GREL, cette base documentaire a connu des améliorations majeures lors de la certification des systèmes de management de la qualité à la norme ISO 9001 version 2008. En 2017, un processus de certification à la nouvelle version 2015 de la norme ISO 9001 sera engagé.

Dans le cadre du passage à l'ERP SAP, la base documentaire connaît également des améliorations significatives dans les entités SIPH Holding et SAPH.

Le projet de manuel de procédures, lancé par la Direction Générale de SIFCA, se poursuit. Les versions provisoires des documents doivent être actualisées des changements majeurs de systèmes d'informations en cours. La finalisation de ce projet interviendra véritablement lorsque le système intégré SAP aura atteint un niveau de maturité et de déploiement suffisants dans les entités du Groupe.

L'objectif à moyen terme de toute cette démarche est de disposer d'une base documentaire uniformisée sur l'ensemble du périmètre SIPH, afin de soutenir la gestion des activités dans le système d'information intégré unique qui sera progressivement déployé.

2.1.6 SYSTEMES QUALITE, DE PROGRES ET D'AMELIORATION CONTINUE

Le Groupe SIPH est, en permanence, à la recherche de progrès. Il met en œuvre des systèmes et outils en vue d'accroître son efficacité.

Les principaux systèmes et outils de progrès continu mis en œuvre sont les suivants :

- Des ressources humaines et matérielles importantes dédiées aux progrès et améliorations continues.
- La programmation industrielle dont l'objectif principal est d'améliorer la satisfaction des clients finaux des produits, par une fabrication et une livraison dans les délais, des grades spécifiés dans les contrats des clients. Cet outil a été principalement déployé à la SAPH, qui est la plus importante entité du Groupe SIPH et celle qui a les enjeux les plus critiques de satisfaction des clients.
- Le système de management de la qualité ISO 9001 : ce système doit permettre à SIPH d'améliorer en permanence les relations clients/fournisseurs aussi bien au niveau de ses processus internes que des parties prenantes externes. L'objectif final reste la satisfaction des clients finaux de manière efficace et efficiente. Ce système a été mis en place dans les filiales SAPH et GREL. La version 2015 de cette norme met un accent plus important sur l'analyse stratégique et la gestion des risques.
- L'organisation industrielle : cette technique consiste à mener des études, en vue de rechercher l'efficacité et l'efficience dans les activités du Groupe. Elle est déployée dans toutes les filiales de SIPH.
- Le management quotidien de la performance : plusieurs techniques sont déployées dans les usines et les plantations de SIPH en vue de suivre au quotidien la performance et de prendre des actions correctives au besoin.
- Le management participatif : SIPH met en œuvre un management participatif, à travers, notamment, des groupes de travail multidisciplinaires comprenant des cadres de différents niveaux de responsabilités et portant sur des sujets d'intérêt majeur. Des actions sont également mises en œuvre en vue d'encourager les employés à proposer des idées progrès quel que soit leur niveau de responsabilité.

Tous ces systèmes et outils de progrès contribuent au renforcement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de SIPH.

2.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES ET FIABLES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SIPH s'appuie sur la diffusion et le partage en interne, des informations nécessaires au pilotage des activités. Les principaux cadres, outils et documents mis en place pour assurer la diffusion efficace des informations en interne sont les suivants :

2.2.1 REFERENTIEL GROUPE SIPH

2.2.1-A Unités d'œuvre et indicateurs de performance

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés, sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

Au-delà des unités d'œuvre, un projet plus global de définition des indicateurs clés de performance du Groupe SIPH sera mis en œuvre à partir de l'année 2017.

2.2.1-B Définition des centres budgétaires

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont distinguées par centre analytique, décrits dans un manuel (référentiel des centres budgétaires). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings et les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées par le référentiel, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business model économique : Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est évaluée par l'audit interne. Les centres budgétaires structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

2.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

2.2.2-A Outil de gestion de l'information : Business Object Finance

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

2.2.2-B Cycles de communication entre SIPH et ses filiales

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les comptes sociaux arrêtés (liasses),
- La consolidation statutaire,
- Le reporting mensuel,
- Le reforecast,
- Le budget annuel.

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Financière du Groupe SIPH.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une révision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie régulièrement les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement au Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

2.2.2-C Cycles de communication au sein des filiales

Au sein des filiales, les cycles de communication se présentent comme suit :

- Les budgets des entités sont déclinés par responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs collaborateurs ;
- Des états financiers et suivis budgétaires mensuels des entités, matérialisant les performances réalisées par la société sur la période concernée, sont diffusés à toutes les directions et responsables d'activités ;
- Des comités de directions réunissent mensuellement, autour du Directeur Général de chaque entité, l'ensemble des directeurs des fonctions métiers et supports. Ces réunions permettent au Comité de direction de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs autres points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.
- Des réunions de groupes de travail et comités de pilotage multidisciplinaires, mises en place au sein des entités sur des problématiques majeures, permettent de partager des informations pertinentes et soutiennent les efforts des directions dans l'exécution budgétaire et l'amélioration continue des performances.

2.3.) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

2.3.1 DESCRIPTION GENERALE

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de SIPH. Ce dispositif est également destiné à identifier et saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées dans les budgets, et peuvent apparaître dans le processus d'analyse des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SIPH. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes du pilotage du Groupe :

- Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations à la fois ambitieuses et réalistes, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles le Groupe est exposé.
- Au cours du processus d'élaboration des budgets : une analyse des risques permet de prendre des hypothèses pertinentes et de construire des budgets qui s'alignent avec l'orientation stratégique de SIPH.
- Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les budgets sont validés. A ce stade, l'analyse et le suivi des risques doit permettre d'atteindre les objectifs et d'anticiper les surprises qui surviennent au cours de l'exécution budgétaire, qu'il s'agisse d'événements positifs ou négatifs. L'identification rapide des risques et opportunités permet de les remonter de manière plus efficace afin de prendre les mesures qui optimisent le fonctionnement du Groupe.

2.3.2 LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La gestion des risques de SIPH s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour de façon trimestrielle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- L'ensemble du dispositif de cartographie et de gestion des risques fait l'objet d'une gouvernance par le Conseil d'Administration et d'un suivi par le Comité d'Audit. La cartographie des risques est examinée et validée trimestriellement par le Comité d'Audit, qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.
- Les directions d'activités et responsables budgétaires des entités sont en charge de gérer les risques liés aux objectifs qui leur sont assignés. Ils constituent la première ligne de défense. Ils doivent s'engager sur des plans d'actions de gestion des risques et apporter la preuve de l'efficacité des réponses qui sont apportées aux menaces et opportunités identifiées.
- Les départements de contrôle de gestion, contrôle financier, amélioration continue et qualité, notamment, donnent une assurance à la direction générale des entités sur l'atteinte des objectifs par les directions et responsables budgétaires. Cette assurance à la direction générale des entités sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.
- L'audit interne effectue une évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il ressort de ces discussions, des recommandations aux Directions Générales de SIPH et des entités, qui se matérialisent par des plans d'actions à court, moyen et long termes. L'audit interne constitue la troisième ligne de défense.

2.4.) ACTIVITES DE CONTROLE

Les activités de contrôle sont destinées à garantir la fiabilité du dispositif de contrôle interne relatif à l'information sur l'exécution budgétaire et les états financiers. Ces activités de contrôle s'appuient sur les dispositifs suivants :

2.4.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

La responsabilité budgétaire déjà décrite ci-dessus constitue la base du dispositif de contrôle interne de suivi de l'atteinte des objectifs. Cette responsabilité budgétaire est assumée au niveau des entités par les directions générales des sociétés du groupe SIPH, qui agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés.

Le passage au système de gestion intégrée SAP va permettre aux responsables budgétaires de contrôler de manière plus performante leurs activités. En effet, ce système d'information permet de bénéficier d'une information actualisée tous les jours, qui peut être analysée et contrôlée en continu sans avoir à attendre les clôtures mensuelles.

Cette approche est déjà mise en œuvre à la SAPH, avec l'octroi des accès à des transactions aux responsables budgétaires, afin de leur permettre de consulter directement la situation des coûts de leurs activités. Ce fonctionnement permet au Contrôle de Gestion de réinvestir les temps anciennement consacrés à la consolidation des données budgétaires, dans des analyses et recherches de pistes de valeurs ajoutées.

2.4.2 DIRECTION FINANCIERE ET DIRECTION DU CONTROLE DE GESTION, RESPECTIVEMENT GARANTES DE LA FIABILITE DE LA PRODUCTION DES DONNEES COMPTABLES ET DE L'INFORMATION PREVISIONNELLE

La fiabilité de l'information financière du Groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire, SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH. La direction financière est garante de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, les ressources suivantes sont disponibles :

- les services de comptabilité générale et analytique de l'ensemble des filiales, placés sous la direction fonctionnelle de la direction financière ;
- les services de contrôle de gestion des filiales, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast), placés sous la direction fonctionnelle du Contrôle de gestion du groupe SIFCA; lui-même sous la responsabilité de la direction financière
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information.

2.4.3 REUNIONS MENSUELLES DE SUIVI ENTRE LES ENTITES, SIPH HOLDING ET SIFCA

Les activités de contrôle comprennent une obligation pour les directions générales des entités, de rendre compte, mensuellement, de l'exécution budgétaire et des performances financières à SIFCA et SIPH.

Cette obligation de rendre compte est exprimée à travers des réunions mensuelles de suivi d'activités qui réunissent les directions générales de chaque filiale, de SIFCA et de SIPH. Ces réunions pluripartites sont possibles grâce aux outils de vidéoconférence mis en place dans toutes les filiales du Groupe SIPH.

2.5.) SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.5.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du groupe SIPH. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie, ainsi que les grandes lignes de son application.

Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle de la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de SIPH a mis en place un Comité d'Audit dont la principale mission est détaillée ci-dessous :

2.5.2 LE COMITE D'AUDIT

Conformément à l'ordonnance du 08 décembre 2008, le comité d'audit veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du groupe SIPH et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire, sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres présents.

En 2016, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois et a examiné les points suivants :

- Réunion du 07 Avril 2016 : Les comptes annuels 2015, la norme IAS 41 révisée applicable au 1^{er} Janvier 2016, la cartographie des risques et la validation du plan d'audit interne 2016;
- Réunion du 01 Juin 2016 : Normes IAS 41 et IAS 16 – Choix du Groupe SIPH, les conventions réglementées, la mission des CAC relative à la politique de couverture du Groupe SIPH et les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne du Groupe SIPH ;
- Réunion du 21 Juillet 2016 : Point d'avancement des travaux de transition des normes IAS 41 et IAS 16, état d'avancement du plan d'actions de renforcement du contrôle interne du Groupe SIPH, compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2016, suivi des décisions et recommandations précédentes du comité d'audit, présentation de la réforme de l'audit en France par les commissaires aux comptes.
- Réunion du 30 Septembre 2016 : Normes IAS 41 et IAS 16 – Présentation de l'option retenue, examen des comptes semestriels au 30 Juin 2016, cartographie des risques actualisée, état d'avancement du plan d'actions de renforcement du contrôle interne du Groupe SIPH, suivi des décisions et recommandations précédentes du comité d'audit.
- Réunion du 19 Décembre 2016 : Préparation de l'arrêté des comptes de l'exercice 2016, activités d'audit interne et état d'avancement du plan d'actions de renforcement du dispositif de contrôle interne, suivi des plans d'actions de la Direction Générale suite à la cartographie des risques, rémunérations et lettres de missions des CAC pour l'exercice 2017, suivi des décisions et recommandations précédentes du comité d'audit.

2.5.3 LA DIRECTION AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne est assurée par SIFCA pour le Groupe SIPH dans le cadre de la convention d'assistance technique qui lie les deux entités.

La Direction de l'Audit Interne du Pôle Caoutchouc du Groupe SIFCA a pour mission d'évaluer de manière indépendante, les dispositifs de gouvernance, de management des risques et de contrôle interne de l'organisation. Ces missions d'assurance, mais également de conseil, s'appuient sur un plan d'audit annuel, établi et mis à jour conformément à la cartographie des risques, et approuvé par le Comité d'audit SIPH et la Direction Générale de SIFCA.

Les missions de la Direction de l'Audit Interne comprennent principalement sur les points suivants :

- L'évaluation trimestrielle des risques et des plans d'actions mis en œuvre en vue de répondre aux menaces et opportunités majeures identifiées ;
- La mise en œuvre du plan d'audit interne, non seulement sur les processus d'élaboration de l'information financière, mais également sur les principaux risques stratégiques, opérationnels et financiers du Groupe ;
- Vérifier la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne existants et proposer des recommandations en vue d'accroître leur efficacité ;
- Proposer et accompagner la mise en place des procédures complémentaires si nécessaire, en vue d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- Evaluer et proposer des axes de renforcement des processus antifraudes.

Des rapports de fin de mission sont adressés aux entités auditées et à leur hiérarchie. Une synthèse annuelle des faiblesses majeures relevées dans ces rapports est présentée à la Direction Générale et au Comité d'audit, qui reçoit également les observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Par ailleurs, des missions de suivi sont organisées afin de vérifier la mise en place des recommandations formulées par le Direction de l'Audit Interne.

La direction de l'audit interne coordonne son action avec les auditeurs externes et présente régulièrement au Comité d'Audit les plans d'actions et les résultats de l'évaluation du contrôle interne et de la gestion des risques.

3.) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DE LEUR GESTION

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe SIPH est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs. Afin de mettre en œuvre les moyens de gérer ses risques dans les filiales, le Groupe SIPH a recensé les risques grâce à une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

Les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale conjointement avec les directions fonctionnelles et les managers.

Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), l'analyse et la cartographie des risques du Groupe SIPH sont menées en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe SIPH ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Le Comité d'Audit analyse régulièrement ces risques, et les dispositions prises pour les gérer.

La cartographie des risques permet de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe SIPH et de les traiter.

Les risques les plus significatifs, ainsi que les contrôles et dispositions pour y faire face, sont résumés ci-après. Les risques majeurs sont repris en note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques sont regroupés en quatre grandes catégories :

- Les risques stratégiques,
- Les risques financiers,
- Les risques opérationnels,
- Les risques de conformité.

Les principaux risques afférents à chacune de ces catégories sont détaillés ci-dessous :

3.1.) RISQUES STRATEGIQUES

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Fluctuation des cours du caoutchouc sur le marché</p>	<p>Ce risque décrit des cours du caoutchouc bas et volatiles sur le marché international (SICOM TSR 20). Cette situation est consécutive à une offre mondiale de caoutchouc excédentaire par rapport à la demande depuis au moins trois ans.</p> <p>Une remontée progressive des cours, observée au 3^e trimestre 2016 et au début de l'année 2017, pourrait générer de meilleures perspectives futures sur ce risque, au moins en 2017, si la tendance se confirme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Baisse des résultats nets du Groupe (hors variations de juste valeur des actifs biologiques), + Capacité d'autofinancement des investissements et de l'exploitation réduite, générant une situation financière tendue et un endettement croissant. 	<ul style="list-style-type: none"> + Mise en œuvre d'un plan de gestion de crise au cours des 3 dernières années (budgets conservateurs d'investissements et d'exploitation, plan d'économies et d'optimisation de la performance, etc.) ; + Procédure de reforecast mensuel du chiffre d'affaires, de la trésorerie et des résultats probables, en fonction des évolutions des cours ; + Revues stratégiques annuelles, analyse des reporting mensuels, cartographie et analyse du risque, en vue d'en assurer un pilotage performant; + Mise en œuvre d'un plan d'investissement orienté vers l'optimisation et la performance (progiciel SAP, augmentation des capacités industrielles, etc.). + Projet de diversification, avec, notamment des investissements dans le palmier à huile.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés à la stratégie de développement et aux acquisitions</p>	<p>Cette problématique est relative aux principaux risques stratégiques auxquels est confronté le Groupe dans ses différents sites d'implantation.</p> <p>Ces risques sont de natures diverses et peuvent porter, notamment, sur la pertinence de l'orientation stratégique ou encore un environnement des affaires difficile.</p> <p>Pour le Groupe SIPH, ce risque se concentre principalement sur le Libéria, pour les investissements réalisés dans la filiale CRC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Pertes accumulées par la filiale CRC, avec des risques sur la continuité de son exploitation ; ✚ Appuis financiers significatifs de la holding SIPH à la filiale CRC, avec des impacts sur l'équilibre financier du Groupe : entre 5 et 8 millions \$ d'appuis financiers par an. ✚ Difficultés à financer le développement et les acquisitions dans les autres entités du Groupe et à saisir de nouvelles opportunités de croissance, du fait du niveau d'investissement consenti dans la filiale CRC. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Refonte en cours de la stratégie de la filiale et des modalités de son financement ; ✚ En attendant la finalisation des nouvelles orientations stratégiques, il est mis en place un budget restreint dénommé « cash minimum », dans lequel les appuis financiers de la holding SIPH à CRC n'excéderaient pas 2,5 millions \$ en 2017. ✚ Projet de renégociation des accords de concession avec l'Etat du Libéria.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés à la stratégie de remilling du Groupe (achats et usinage du caoutchouc)</p>	<p>Le Groupe SIPH, qui dispose de plantations industrielles propres, est également engagé dans une activité d'achats de caoutchoucs.</p> <p>Cette activité d'achats de caoutchouc, qui était initialement destinée à compléter sa production propre, s'est progressivement développée pour atteindre 70% des volumes de production du Groupe.</p> <p>Le risque décrit ici porte sur la gestion de toutes les problématiques liées à cette croissance de l'activité de remilling et des volumes de production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les achats de caoutchoucs humides s'effectuent principalement en Côte d'Ivoire et au Ghana, sur la base de structures de prix alignées sur l'évolution des cours de ce produit sur le marché international. Cette situation génère des risques sur la couverture des achats par des contrats de vente. ✚ L'activité d'achat de caoutchoucs engendre des besoins de financement importants (achats quasiment comptants tandis que l'encaissement de la vente du produit fini n'intervient que 2 à 3 mois plus tard). ✚ L'activité de remilling génère des difficultés majeures de maîtrise des grades de produits finis à fabriquer et des coûts de revient, qui peuvent affecter la rentabilité des produits commercialisés, nonobstant des volumes de ventes en hausse. ✚ Les volumes de production de plus en plus importants impactent également la stratégie et les systèmes de commercialisation du Groupe SIPH. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mise en œuvre d'une politique de couverture des achats, stocks et productions contre le risque de fluctuation des cours du caoutchouc. Cette politique de couverture, validée par le Conseil a été révisée en 2016 pour tenir compte de nouveaux enjeux. ✚ Mise en place d'une politique de financement des achats de caoutchoucs, qui comprend notamment le recours à des facilités bancaires de court terme et un pilotage des principaux postes du BFR au niveau Groupe. ✚ Implémentation d'un plan d'actions d'amélioration de la maîtrise des grades de produits finis fabriqués et d'optimisation des coûts de revient (notamment par la maîtrise des taux d'humidité et d'impuretés de la matière première). ✚ Révision de la stratégie de commercialisation des produits et recherche de nouveaux clients/contrats en vue de garantir la vente des volumes de production en hausse du fait du remilling.

3.2.) RISQUES FINANCIERS

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risque de liquidité et solvabilité du Groupe</p>	<p>Ce risque traduit une situation dans laquelle le Groupe SIPH n'aurait pas suffisamment de liquidités pour assurer son fonctionnement, financer ses investissements et/ou faire face à ses engagements.</p> <p>Ce risque s'est accentué au cours des trois dernières années en raison des cours bas du caoutchouc qui ont affecté la santé financière du Groupe et ses capacités d'endettement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Risque de perte de confiance de la part des banques et établissements financiers, en cas de dégradation significative de la situation financière de l'entreprise et de non-respect des ratios contractuels sur les emprunts. ✚ Risque d'insuffisance de ressources pour financer l'exploitation et les investissements à l'échelle du Groupe. ✚ Risque de défaut de paiement lors des appels de marges générés par les opérations de couverture des achats, stocks et productions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Gouvernance de la gestion du risque de liquidité et de solvabilité au niveau du Conseil. Ce risque est systématiquement analysé lors des réunions de Conseil et de comité d'audit. ✚ Réorganisation au niveau du Groupe SIFCA, principal actionnaire de SIPH, avec un renforcement de la fonction comptable et financière. ✚ Mise en œuvre d'un pilotage rigoureux de la trésorerie, sur la base de la procédure de reforecast mensuel. ✚ Suivi des principaux ratios de liquidité et de solvabilité, notamment des covenants contenus dans les contrats d'emprunts signés avec les banques. ✚ Négociation de lignes de crédits avec les brokers et les banques, en vue de mitiger le risque d'exigibilité immédiate, en cas de hausse significative des appels de marge.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risque de change</p>	<p>Le Groupe SIPH opère dans plusieurs pays, soumis à des devises différentes (Euro, dollar, CFA, Cedi, Naira).</p> <p>Le risque correspond à des fluctuations défavorables des cours de tout ou partie de ces monnaies, qui génèreraient une dégradation des résultats et de la valeur des actifs du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Pertes de changes entrainant une baisse des résultats nets, une dépréciation des actifs et/ou une augmentation des passifs. ✚ Gains de change entrainant une augmentation des résultats nets, une appréciation des actifs et/ou une baisse des passifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD et les ventes de SIPH sont effectuées en euros. En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaies fortes. ✚ SAPH (Côte d'Ivoire) : La filiale tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro. ✚ GREL (Ghana) : La filiale a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne (le Cedi). ✚ RENL (Nigéria) : La filiale tient sa comptabilité en monnaie locale (Naira). En 2016, la perte de valeur du Naira a généré des gains et écarts de conversion positifs. ✚ CRC (Libéria) : La comptabilité en dollars américains. Ecart de change possibles en consolidation.

3.3.) RISQUES OPERATIONNELS

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risque pays</p>	<p>Ce risque comprend les différents facteurs, notamment politiques, économiques et sociaux qui sont spécifiques aux pays d'implantation des entités, et qui affectent, négativement ou positivement les activités du Groupe.</p>	<p>Le risque pays peut affecter significativement les activités du Groupe, et même conduire à l'arrêt provisoire ou définitif de ces activités en cas d'évènement critique.</p>	<p>Le risque pays fait l'objet d'un suivi permanent, notamment à travers les activités de la Direction de la Sûreté du Groupe SIFCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Côte d'Ivoire : Le pays est en phase de reconstruction après une décennie de crise (1999 – 2011). Selon les informations communiquées par la Banque Mondiale, la relance économique est effective avec une croissance moyenne de 8,5% entre 2012 et 2015, et de 7,8% en 2016. ✚ Ghana : Le pays offre un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays majeur. ✚ Libéria : L'OMS a déclaré la fin de l'épidémie Ebola dans le pays. Dans le rapport Doing Business de la Banque Mondiale, le pays est classé 174^e sur 190 pays, en 2015 et 2016. ✚ Nigéria : L'insécurité reste l'élément majeur de préoccupation et d'incertitude. Le Groupe renforce ses mesures de sécurité dans le pays.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risque de fraude</p>	<p>Ce risque prend principalement en compte, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Les détournements de stocks de caoutchouc et autres stocks (carburant, pièces de rechange, etc.), négociables immédiatement dans le pays d'implantation ; ✚ Les détournements d'espèces, du fait des localisations des plantations et des usines dans les pays ; ✚ Les risques de fraude générés par les problématiques de conflits d'intérêts au sein du Groupe ; ✚ Les risques de fraude spécifiques à l'environnement du Libéria, en raison du contexte (absence d'état civil, dispositif de contrôle interne insuffisamment mature, etc.) ; ✚ Les schémas nouveaux de fraude induits par l'environnement informatisé SAP dans la filiale SAPH. 	<p>Les principaux impacts sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Perte d'actifs pour le Groupe, ✚ Impacts sur l'image vis-à-vis tout tiers intéressé, notamment en cas de fraude majeure et médiatisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mise en place des valeurs et du Code de Conduite du Groupe SIFCA pour renforcer l'environnement éthique. Cette démarche a été mise en place au sein de la filiale SAPH en 2015 et sera progressivement étendue à l'ensemble des entités du Groupe. ✚ Renforcement des dispositifs de contrôle interne de lutte contre la fraude. De plus, l'audit interne prend en compte systématiquement le risque de fraude dans la mise en œuvre de ses activités. ✚ Lancement d'un projet d'identification du personnel au sein de la filiale CRC au Libéria, en vue de mitiger les risques induits par l'absence d'état civil dans le pays.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés aux ressources humaines</p>	<p>Ce risque porte sur tout évènement en liaison avec les ressources humaines, susceptible d'impacter négativement ou positivement les performances du Groupe.</p> <p>En effet, SIPH est une entité qui met en œuvre des activités agricoles et industrielles qui mobilisent des effectifs importants et génèrent des problématiques sensibles de gestion des ressources humaines, aussi bien pour le personnel ouvrier que les cadres.</p>	<p>La gestion des ressources humaines est l'épine dorsale de la performance du Groupe SIPH. En cas de crise ou insuffisance majeure sur les ressources humaines, la performance du Groupe pourrait être significativement impactée à tous les niveaux.</p> <p>Les problématiques majeures identifiées sur les ressources humaines en 2016 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Les ressources clés, notamment au niveau de la commercialisation du caoutchouc et des compétences sur le système SAP. ✚ Les problématiques de conduite du changement organisationnel suite, notamment, au passage à SAP et à la croissance de l'activité de remilling. ✚ Les difficultés croissantes pour obtenir de la main d'œuvre agricole disponible et compétence pour les activités du Groupe. 	<p>Ces risques sont intégrés dans la cartographie des risques du Groupe SIPH, qui s'emploie à rechercher et affiner les réponses qui y sont apportées par des plans d'actions à court, moyen et long terme.</p>

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés à la protection des actifs du Groupe</p>	<p>Ce risque décrit une éventuelle insuffisance des dispositions prises pour protéger les actifs du Groupe.</p> <p>Une protection satisfaisante des actifs permet, non seulement, de prévenir des sinistres, mais également de garantir les dédommagements nécessaires en cas d'évènement de ce type.</p> <p>Le principal évènement intervenu en 2016, relativement à ce risque, est l'incendie d'un séchoir de l'usine de la filiale RENL au Nigéria, en Février.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Pertes d'actifs. ✚ Pertes d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques, ainsi que certains risques spécifiques à son activité. Tous les principaux actifs du Groupe sont donc couverts par des polices d'assurance, à l'exception des plantations. ✚ En effet, aucune compagnie d'assurance ne couvre le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est, toutefois, bien connu par le Groupe qui le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, dispositions visant à contenir le développement du feu, etc. ✚ Suite à l'incendie du séchoir au Nigéria, un plan spécifique de renforcement de la sécurité des actifs industriels est en cours de mise en œuvre.

3.4.) RISQUES DE CONFORMITE

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés à la fiabilité de l'information financière</p>	<p>Ce risque est relatif à l'éventualité que, pour diverses raisons liées notamment à la fiabilité du dispositif de contrôle interne, les états financiers du Groupe SIPH ne soient pas réguliers et sincères.</p> <p>En 2016, des problématiques nouvelles se sont posées au Groupe SIPH, concernant la fiabilité de l'information financière. Il s'agit, notamment des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ L'application des normes IAS 41 et IAS 16 révisées, relativement au passage aux coûts historiques pour la valorisation des actifs biologiques ; ✚ La stabilisation de la gestion de l'information financière dans SAP concernant la filiale SAPH, suite à sa migration sur ce progiciel à la mi-2015. 	<p>En cas d'éventuelle non-fiabilité de l'information financière, le Groupe SIPH ne serait pas conforme aux obligations d'information de l'ensemble des tiers intéressés, avec toutes les conséquences associées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ La problématique de fiabilité de l'information financière a été au cœur des réunions du comité d'audit, qui s'est réuni 5 fois en 2016, avec à chaque fois, un point relatif à ce sujet à l'ordre du jour. ✚ La Direction Financière du Groupe et des filiales, à travers les reporting mensuels, a piloté et suivi la fiabilité de l'information financière en 2016. ✚ La Direction de l'Audit Interne a mis en œuvre un plan d'audit 2016, prenant en compte la problématique de fiabilité de l'information financière. Des recommandations ont été formulées en vue de renforcer la gestion de l'information financière en 2016 et au cours des années suivantes. ✚ La réorganisation de la fonction financière du Groupe SIFCA au 4^e trimestre 2016, a permis d'assurer dans des conditions satisfaisantes la clôture annuelle et ainsi, de finaliser le travail réalisé depuis le début de l'année.

LIBELLE DU RISQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	PRINCIPAUX IMPACTS	PRINCIPALES REPONSES DU GROUPE SIPH AU RISQUE
<p>Risques liés aux lois, règlements et engagements pris par le Groupe</p>	<p>Ce risque concerne une éventuelle non-conformité du Groupe, aux lois et règlements applicables à ses activités sur l'ensemble des pays d'implantation. Ce risque porte également sur le respect des engagements majeurs pris par le Groupe, notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).</p> <p>Les principales problématiques nouvelles identifiées en 2016 concernent les activités de remilling du Groupe. Elles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Projet de réforme de la filière hévéa annoncé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, principal pays d'exercice des activités de remilling du Groupe. Ce projet, quel qu'en soit son contenu, va affecter les activités du Groupe. ✚ Problématique de la légalité des activités d'exportation « sauvage » des caoutchoucs humides par des opérateurs privés et qui affectent les parts de marché du Groupe au niveau de l'approvisionnement en matières premières. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Amendes, pénalités, poursuites judiciaires, voire un arrêt des activités en fonction du caractère significatif de la non-conformité ; ✚ Perte d'image du Groupe vis-à-vis de l'ensemble des tiers intéressés, avec des conséquences globales sur les activités des entités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le Groupe met en œuvre une politique de RSE, comme le matérialise le rapport annuel sur le développement durable publié par SIPH. ✚ Le projet de réforme de la filière hévéa en Côte d'Ivoire fait partie des points de suivi majeurs lors des réunions de Conseil et de comité d'audit. Un plan d'actions, intégrant une veille sur la mise en œuvre du projet de réforme, est en cours. ✚ La problématique des exportations « sauvages » de fonds de tasses, qui intervient dans les deux pays d'exercice du remilling du Groupe (Côte d'Ivoire et Ghana) fait également l'objet d'un plan d'actions. ✚ Les autres problématiques majeures liées aux lois et règlements sont suivies et les questions les plus critiques sont remontées aux instances de gouvernance en vue de la prise des décisions appropriées.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature (hors jetons de présence) accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions spéciales :

Le montant des jetons de présence est fixé par l'assemblée des actionnaires, et le conseil d'administration décide de leur répartition.

- Pour la société SIPH, un montant limité à 72 000 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 21 juin 2013.
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par la mère.

Les procédures en place dans les filiales font l'objet des améliorations qui s'imposent afin de garantir au mieux la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris la Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit

consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 10 de l'annexe relative aux emprunts, notamment dans ses mentions liées aux covenants.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit en note 2.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note 2.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe donne une information appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 27 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La première application des normes IAS16 et IAS41 révisées et le changement de méthode comptable qui en résulte en matière de valorisation des actifs biologiques producteurs, exposés dans les notes 2, 3.1, 3.12, 8 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- Les notes 18, 30.1.1 et 31.7 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans leurs mentions liées aux covenants.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.12 décrit les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux plants d'hévéas et de palmiers suite à l'adoption de l'amendement « plantes productrices ». Comme indiqué précédemment, les notes 2, 3.1, 3.12, 8 et 27 relatives respectivement « aux principaux faits marquant de l'exercice », « aux principes de préparation des états financiers consolidés », « aux actifs biologiques – plantes productrices », « aux actifs biologiques producteurs » et à « extrait du compte de résultat consolidé avant/après application de la norme IAS41 révisé sur les plantes productrices » traitent des conséquences de l'amendement plantes productrices, des normes IAS41 et IAS16 révisés liés au retour à l'évaluation au coût historique des plantations d'hévéas, ainsi que de palmiers à huile. Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application des normes IAS41 et IAS16 révisé, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des plantes productrices au coût historique et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10, 6.1, 6.2 et 7 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », « Ecarts d'acquisition », « Autres immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que la cohérence des hypothèses utilisées et des prévisions de flux de trésorerie, et vérifié que l'information donnée était appropriée ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE
& ASSOCIES**

Thierry BILLAC

MAZARS

Lionel GOTLIB

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
9200 Neuilly sur Seine

Société Internationale de Plantations d'Hévéas
Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 27 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention d'assistance technique avec SIFCA

- Objet : contrat d'assistance technique, établi le 14 mars 2012.
- Modalités : ce contrat est rémunéré sur la base d'une partie fixe et d'une partie variable. Les achats enregistrés par SIPH au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 7 218 K€ brut.
- Personnes concernées : SIFCA, société disposant d'au moins un administrateur en commun (Pierre Billon, Immoriv et Michelin Finance)
- Motifs justifiants de son intérêt pour la société : cette convention constitue un outil de la politique du prix de transfert de SIPH

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Mazars



Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2017

Hotel Baltimore - Salon Trocadero
88, bis avenue Kleber 75116 Paris

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2016 – Approbation des comptes sociaux
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président et approbation
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Remplacement de Commissaire aux Comptes
- Principes de rémunération des mandataires sociaux

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce - modification de l'article 28 des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (*à titre ordinaire et extraordinaire*)

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -3 923 762,75 euros au report à nouveau qui passera de 13 701 791,17 €.à 9 778 028,42 €.

L'assemblée générale prend acte des dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre
2015	0 €	0,00
2014	0 €	0,00
2013	4 959 574,42 €	0,98

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux définies à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur indépendant

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur **Olivier de SAINT SEINE** arrive à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an (1 an), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017.

SEPTIEME RESOLUTION

Remplacement de Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale décide de nommer la société Ernst & Young sis 1-2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE – Paris – La Défense 1, commissaire aux compte titulaire, en remplacement de Deloitte & Associés dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION

Principes de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie du 9 décembre 2016, précisée par le décret 2017-340 du 16 mars 2017, l'assemblée générale approuve le rapport sur les principes et les critères de détermination et de répartition des rémunérations des mandataires sociaux, selon le principe arrêté par la Loi du vote « Ex Ante », après en avoir entendu lecture.

A titre Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail ;
- décide que la présente délégation sera valable pour une durée de deux ans et dans la limite d'un plafond maximum de 3 % ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, la date de jouissance des titres à émettre, le mode et les délais de libération des actions, les délais de souscription, l'imputation des frais de cette augmentation de capital sur toute éventuelle prime y afférent, et généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l'émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les Statuts.

Cette délégation comporte au profit des salariés concernés renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

DIXIEME RESOLUTION

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce - Modification de l'article 28 des statuts

L'Assemblée Générale Mixte, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de supprimer le § 2 de l'article 28 des statuts de la société relatif à l'obligation de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant, et ce conformément à la nouvelle réglementation issue de l'ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 - art. 30. En conséquence, l'article 28 des statuts est rédigé comme suit :

« Article 28 - (tel que modifié par AGM du 28 juin 2017)

Un ou plusieurs commissaires aux comptes, selon les dispositions législatives ou réglementaires applicables à la Société, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Leurs honoraires sont à la charge de la Société. Ils sont fixés conformément à la loi.

Les Commissaires aux comptes sont soumis aux règles de fonctionnement et d'incompatibilité relevant des articles L.225-218 et suivants du Code de Commerce.

Les Commissaires aux comptes peuvent, à toute époque de l'année, opérer les vérifications ou contrôles qu'ils jugent opportuns. »

ONZIEME RESOLUTION (à titre extraordinaire et ordinaire)

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.